

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
DU 17 AVRIL 2019

Banque Cantonale du Valais

# Rapport de gestion 2018





## NOTA BENE

Depuis les premiers essais de cartographie du territoire jusqu'aux images satellites d'aujourd'hui, l'être humain a toujours désiré s'élever pour observer et connaître son environnement immédiat ou lointain. «Les images vues du ciel» représentent donc une thématique que chaque photographe désire un jour ou l'autre mettre à son programme.

L'envie première du photographe n'est donc pas d'établir un inventaire du bâti, une cartographie pour l'archéologie ou encore une étude de schéma de circulation, mais bien le pur plaisir esthétique de regarder un petit morceau de planète, le Valais. Le photographe Robert Hofer a choisi de regarder son pays à la verticale, à angle droit. On y découvre des routes arabesques, des vignes colorées, des glaces de moins en moins éternelles et des villes mystérieuses, en bref... tout un univers.



*Le Barrage de la Grande Dixence,  
une véritable force de la nature*



## Rapport annuel

05

Message des Présidents	06
Chiffres clés	08
La Banque Cantonale du Valais en bref	09
Portrait et stratégie	10
Chronologie et faits marquants	14
Reflets conjoncturels	17
Informations aux investisseurs	19
Activités de la BCVs	
– La Banque de détail	20
– La Banque des entreprises	29
– La Banque de la gestion de fortune	32

CONTENU



## Responsabilité d'entreprise

39

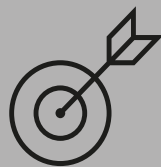
Les ressources humaines	40
Qualité, environnement et responsabilité sociale	44
Les engagements de la Banque pour le Valais	45



## Gouvernance d'entreprise

51

Structure de la Banque et actionariat	52
Structure du capital	53
Conseil d'administration	56
Direction générale	72
Direction élargie et audit interne	78
Rémunérations, participations et prêts	82
Droits de participation des actionnaires	84
Prises de contrôle et mesures de défense	84
Organe de révision	85
Politique d'information	85



## Rapport financier

89

Bilan	92
Compte de résultat	93
Tableau des flux de trésorerie	94
Etat des capitaux propres	95
Annexe aux comptes annuels 2018	96
Propositions du Conseil d'administration	125
Rapport de l'organe de révision	126
Indications liées aux fonds propres et à la liquidité	131





# Rapport annuel

Message des Présidents	06
Chiffres clés	08
La Banque Cantonale du Valais en bref	09
Portrait et stratégie	10
Chronologie et faits marquants	14
Reflets conjoncturels	17
Informations aux investisseurs	19
Activités de la BCVs	
– La Banque de détail	20
– La Banque des entreprises	29
– La Banque de la gestion de fortune	32

La Banque Cantonale du Valais figure parmi les banques les plus efficaces de Suisse. Elle est solide, proche des attentes de sa clientèle et responsable.

**Pierre-Alain Grichting**  
Président  
du Conseil  
d'administration



**Pascal Perruchoud**  
Président  
de la Direction  
générale





La Banque Cantonale du Valais (BCVs) a réalisé, en 2018, un exercice réjouissant. Les résultats sont bons et le bénéfice net connaît une progression de 4,7%.

Les indicateurs de référence présentés dans ce rapport de gestion confirment que la BCVs figure parmi les banques les plus efficaces de Suisse, qu'elle est solide, proche des attentes de sa clientèle et responsable.

### Une banque solide

Les bons résultats de l'exercice 2018 permettent à la Banque d'augmenter ses fonds propres de base à hauteur de CHF 42,6 millions, à CHF 1,316 milliard, après répartition du bénéfice. Le ratio CET1 (*Common Equity Tier 1* ou fonds propres de base durs) s'élève à 17,5% au 31 décembre 2018, et dépasse ainsi largement les exigences en la matière.

La consolidation de son assise financière favorise le développement des affaires et le soutien de la politique de crédits. Le processus de renforcement des fonds propres, initié il y a plusieurs années et qui se poursuit, permet ainsi de développer un modèle d'affaires sain, tout en anticipant d'éventuelles exigences supplémentaires liées à la réglementation et d'offrir aux actionnaires d'intéressantes perspectives sur leurs actions BCVs.

Ces dernières années, les performances de l'action BCVs ont été supérieures à celles de la moyenne des titres bancaires. L'exercice 2018 ne déroge pas à la règle avec une performance totale de 20,51%.

Au niveau du dividende, la BCVs a défini une politique sur le long terme, basée sur les résultats et offrant un rendement attractif.

Le Conseil d'administration propose, cette année, une rémunération de 3,35 francs par action correspondant à un taux de distribution (payout ratio) de 51,85%. Ce dividende permettra d'accroître la rétribution aux collectivités publiques à CHF 57,3 millions, ce qui représente une augmentation de 5,8% par rapport à 2017. Ce montant correspond à 23,7% des revenus bruts.

### Une banque proche de sa clientèle

Les habitudes d'utilisation des services bancaires évoluent. Aujourd'hui, le client, privé ou entreprise, souhaite des

prestations digitales simples et efficaces pour faciliter son quotidien en complément d'un contact avec son conseiller pour certaines prestations nécessitant des conseils personnalisés.

La Banque Cantonale du Valais s'adapte donc en optimisant, sans cesse, son réseau physique que ce soit au niveau géographique ou dans la conception de ses succursales. En parallèle, elle renforce en permanence ses moyens numériques en recourant aux technologies actuelles pour mettre à disposition de sa clientèle de nombreuses fonctionnalités sécurisées, couvrant tous les aspects de la gestion financière quotidienne.

### Une banque responsable

Le modèle d'affaires de la BCVs repose également sur des valeurs de pérennité et de durabilité.

En tant qu'employeur, la BCVs assume sa responsabilité sociale à l'égard de ses collaboratrices et collaborateurs. Leur fidélité et leur engagement exemplaires constituent un atout essentiel pour assurer sa stabilité et son succès. Le Conseil d'Administration et la Direction générale les en remercient.

La Banque Cantonale du Valais mène également une stratégie active en matière de développement durable et s'engage concrètement dans la protection de l'environnement et ce, depuis de nombreuses années. Pionnière en Valais, elle a entrepris les démarches pour l'obtention du label Swiss Climate CO<sub>2</sub>, en 2011, dans la continuité de la double certification ISO 9001, 14001 et du label Valais excellence. La Banque s'emploie en permanence à conserver ces certifications exigeantes, soumises régulièrement à réévaluation.

### Perspectives

Grâce à sa très bonne assise financière et à sa grande capacité d'adaptation, la BCVs peut poursuivre le développement de son modèle d'affaires et sa mission de soutien à l'économie et aux entreprises valaisannes. Pour 2019 et pour autant que la situation économique ne se détériore pas, la Banque prévoit des résultats dans la continuité des années précédentes et devrait atteindre un bénéfice dans la ligne du très bon résultat 2018.



Pierre-Alain Grichting



Pascal Perruchoud

## Chiffres clés 2018

### AVANCES À LA CLIENTÈLE

EN MILLIERS DE FRANCS



12'280'938  
+ 5,45%

### FONDS DE LA CLIENTÈLE

EN MILLIERS DE FRANCS



9'858'289  
+ 3,29%

### DÉPÔTS TITRES

EN MILLIERS DE FRANCS



8'473'952  
- 4,85%

### FONDS PROPRES DE BASE

EN MILLIERS DE FRANCS



1'316'087  
+3,34%

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

EN MILLIERS DE FRANCS



116'011  
+ 3,07%

### BÉNÉFICE

EN MILLIERS DE FRANCS



67'077  
+ 4,73%

### RATIO CET1



17,5%  
17,8%

### COST / INCOME RATIO

(AVANT AMORTISSEMENT)



46,0%  
48,2%

## LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS EN BREF

### CARTE D'IDENTITÉ DE LA BCVS



#### NOM ET ABRÉVIATION

Banque Cantonale du Valais  
(BCVs)



#### FONDATION

1917 : création  
1993 : transformation  
en société anonyme



#### STATUT JURIDIQUE

Société anonyme de droit public  
au sens de l'article 763 alinéa 1  
du Code des obligations,  
instituée par la loi sur la  
Banque Cantonale du Valais  
du 1<sup>er</sup> octobre 1991.



#### CAPITAL-ACTIONS

158 millions de francs  
15'800'000 actions  
nominatives d'une valeur  
de 10 francs chacune



#### ACTIONNARIAT

13'658 actionnaires dans  
les livres de la BCVs  
(au 31.12.2018)



#### COTATION

SIX Swiss Exchange  
cours 31.12.2017 : CHF 96,20  
cours 31.12.2018 : CHF 113



#### RÉSEAU

45 points de vente

- 30 succursales
- 15 représentations

79 distributeurs automatiques  
de billets (Bancomat)

14 appareils de versements  
(Versomat)

7 appareils multifonctions  
(retraits et versements)



#### EFFECTIF

544 collaboratrices et collabo-  
rateurs, y compris les apprentis

470,6 unités de travail à plein  
temps

Âge moyen (sans les apprentis) :  
42,7 ans



#### CERTIFICATIONS

- ISO 9001:2015 – système de management de la qualité
- ISO 14001:2015 – système de management environnemental
- Label Valais Excellence
- Swiss Climate CO<sub>2</sub>e – optimisé, argent

#### COORDONNÉES BCVS

CCP N° 19-81-6  
Clearing N° 765  
SWIFT BCVSCH2LXXX

#### SIÈGE PRINCIPAL

Rue des Cèdres 8  
1950 Sion  
Tél. +41 848 765 765 (F)  
Tél. +41 848 952 952 (D)  
Fax + 41 58 324 66 66  
Courriel : info@bcvs.ch (F)  
info@wkb.ch (D)

#### SITE INTERNET

www.bcvs.ch (F)  
www.wkb.ch (D)

## Portrait

Société anonyme de droit public, la Banque Cantonale du Valais (BCVs) est cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange). Elle développe les services d'une banque universelle et contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche.

La Banque Cantonale du Valais fut fondée en 1917. Établissement autonome de droit public, la BCVs devint une société anonyme de droit public en 1993, ouvrant ainsi une partie de son capital-actions au public. Elle fut la première banque cantonale de Suisse à opérer cette modernisation de statut.

Figurant parmi les rares sociétés anonymes valaisannes cotées à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCVs est pourvue d'une gouvernance d'entreprise répondant parfaitement aux standards exigeants de la branche. Elle bénéficie de la garantie de l'État. Cette garantie, intégrale et sans limite, s'applique à tous les avoirs de la clientèle auprès de son établissement (comptes privés, épargne, à terme, troisième pilier et obligations de caisse émises par la BCVs).

L'une des missions qu'a confiée le législateur à la BCVs est de contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne. La BCVs a toujours été aux côtés des Valaisannes et des Valaisans participant à tous les grands chantiers qui ont transformé le Valais d'hier, essentiellement agricole, en canton à l'économie diversifiée et innovante d'aujourd'hui.

L'identité et le positionnement de la BCVs se traduisent par son ancrage cantonal et le développement de ses services de proximité. Comptant parmi les plus grandes entreprises 100% valaisannes, la BCVs place la compétence et la durabilité au centre de ses engagements.

Avec 16,122 milliards de francs de bilan, la BCVs occupe une place importante sur le marché bancaire valaisan dont elle détient environ 30% des parts de marché. Elle est entrée, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans la catégorie 3 de la FINMA, acteur du marché grand et complexe.

Au 31 décembre 2018, elle occupe 544 collaboratrices et collaborateurs (à temps complet et partiel), ce qui la place parmi les employeurs de référence du Valais.

La BCVs pratique les activités de banque de détail, de gestion de fortune (clientèle privée et institutionnelle) et de banque des entreprises. Elle dispose d'un large réseau de points de vente répartis sur l'ensemble du territoire valaisan et propose toute la gamme des prestations numériques actuelles. En termes fonctionnels, sa zone d'activité est divisée en cinq régions : Haut-Valais, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

## La stratégie

La qualité des actifs, la maîtrise des coûts, la consolidation et la diversification des sources de revenu, la gestion des risques, et le renforcement des fonds propres forment le cadre stratégique de la BCVs. Sur le plan opérationnel, la Banque vise à maintenir et améliorer sa rentabilité, accroître qualitativement son volume d'affaires et poursuivre sa transition vers l'ère numérique.

La stratégie du Conseil d'administration est confirmée par les résultats positifs et intègre dans ses objectifs l'évolution du contexte réglementaire et les mutations des métiers de la banque.

### GESTION D'ENTREPRISE

Dans un contexte en mouvement, la BCVs relève avec sérénité les défis qui se présentent à elle grâce à son modèle d'affaires éprouvé et à des objectifs stratégiques clairs.

### L'HUMAIN – LA RESSOURCE LA PLUS PRÉCIEUSE

La BCVs valorise ses talents, renforce la formation continue et contribue au développement individuel et à l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs. L'acquisition de compétences externes s'inscrit également dans cette démarche. Cette quête de l'excellence tend à déployer ses effets positifs auprès des actionnaires de la BCVs et de ses clients.

### EFFICIENCE DES PROCESSUS

La réalisation des activités et des prestations vise en permanence une efficacité optimale (rapport qualité - prix - efficacité). La qualité sous-tend l'évaluation de chaque domaine d'activité. La BCVs poursuit sa coopération avec les autres Banques cantonales pour disposer de centres de compétences communs dans les secteurs toujours plus pointus de l'activité bancaire.

### UNE TRANSITION PLANIFIÉE VERS L'ÈRE NUMÉRIQUE

La BCVs adapte sa gouvernance et son organisation à la transition vers l'ère numérique dont les défis majeurs sont notamment l'interopérabilité, le rôle croissant des services et des expériences client, l'instantanéité et


l'importance centrale des données et des plateformes d'échange. La digitalisation concerne tous les secteurs d'activité et la BCVs prépare l'avènement de nouveaux modèles commerciaux, l'amélioration de ses processus métier numériques, de nouvelles formes de travail, l'implémentation de nouvelles technologies et des partenariats avec les acteurs de la Fintech.

La BCVs place l'innovation au centre de sa stratégie digitale et l'applique en priorité au cœur de métiers où le développement de complémentarités permet la création de valeur ajoutée. Le conseil et la proximité physique régissent les activités de la BCVs, complétés par des prestations et services dématérialisés et multicanaux, basés sur le comportement et la réponse aux besoins actuels de la clientèle.

### RISQUES

La gestion des risques est une activité centrale de la Banque et constitue l'un des facteurs de succès pour l'entreprise. La Banque formule et met en application une politique générale des risques et revoit chaque année ses limites de risques. Cette politique exprime la volonté et la philosophie de l'établissement et définit l'organisation, les compétences et les responsabilités pour chaque type de risque. Elle fixe de manière impérative les standards qualitatifs et quantitatifs permettant l'identification, la mesure, la gestion, le contrôle et la surveillance des risques ainsi qu'un système de limites pertinent.



An aerial photograph of a mountain valley. A river flows through the center, with a dam visible in the distance. The surrounding landscape is lush green, with steep slopes and a clear blue sky.

**Des valeurs :** durabilité,  
compétence, solidité,  
proximité, responsabilité

**Des principes :** réputation,  
éthique, honnêteté,  
disponibilité, flexibilité,  
service, innovation

## Rétrospective 2018

### ANNONCE DE LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – 14 MARS

Jean-Daniel Papilloud a décidé de quitter sa fonction de Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais au terme de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai.

Jean-Daniel Papilloud a été Président de la Direction générale de la BCVs du 1<sup>er</sup> janvier 1992 au 23 mai 2012, date à laquelle il a été désigné Vice-président du Conseil d'administration. Nommé président du Conseil d'administration le 15 mai 2013, il a été reconduit dans cette fonction lors de l'assemblée générale du 26 avril 2017.

### REPRISE DES ACTIVITÉS DE LA SPAR- UND LEIHKASSE LEUK (SLK) PAR LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS - 27 AVRIL

La BCVs a repris la clientèle de la plus petite banque de Suisse. Dès le 28 avril, les quelque 900 relations bancaires qui le souhaitaient ont été accueillies à la BCVs et gérées directement par la succursale de La Souste et la représentation de Loèche. Elles continuent ainsi de bénéficier d'un service professionnel de proximité auprès des conseillers de la BCVs et disposent désormais de l'ensemble des prestations et produits d'une banque universelle performante ainsi que des compétences de conseil dans la gestion de leurs relations bancaires.

La Banque Cantonale du Valais renforce ainsi sa position dans la région de Loèche où elle dispose d'une assise solide et d'un centre de compétence dynamique pour l'ensemble de ses activités.

### LE CONSEIL D'ÉTAT PROPOSE UN PRÉSIDENT ET UNE NOUVELLE MEMBRE – 2 MAI

Le Conseil d'État propose à l'Assemblée générale de la Banque Cantonale du Valais (BCVs) de nommer, suite à la démission de Jean-Daniel Papilloud, Pierre-Alain Grichting à la Présidence du Conseil d'administration et Sandra Lathion nouvelle administratrice pour la fin de la période administrative 2017-2021.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Etat a arrêté ses propositions à l'attention de l'assemblée générale, en tenant compte des directives de la FINMA sur les connaissances techniques et l'expérience nécessaires dans les secteurs bancaire et financier.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CERM DE MARTIGNY – 16 MAI

L'Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale du Valais s'est tenue le mercredi 16 mai 2018 au CERM de Martigny. Elle a réuni 662 actionnaires représentant 80.51 % du capital. Ils ont accepté tous les points proposés à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a accepté la proposition du Conseil d'administration d'attribuer CHF 14,3 millions à la réserve légale issue du bénéfice. Les actionnaires ont également approuvé la distribution d'un montant de CHF 3,15 par action, soit une augmentation de 5% par rapport au dividende de l'exercice précédent.

Sur proposition du Conseil d'Etat, l'Assemblée générale a élu Sandra Lathion comme nouvelle membre du Conseil d'administration, désigné Pierre-Alain Grichting,





Président du Conseil d'administration pour la fin de la période 2017-2021 et confirmé Stephan Imboden, élu le 26 avril 2017 à cette fonction, comme Vice-président du Conseil d'administration.



**Présentation  
de Pierre-Alain Grichting**

Pierre-Alain Grichting dispose d'une connaissance poussée du milieu bancaire et de l'économie valaisanne. Membre du Conseil d'administration depuis le 26 avril 2017, il bénéficie d'une formation complète en matière de finance et d'une expérience professionnelle de six ans en qualité de directeur de l'UBS

Valais. Il a présidé durant deux ans l'Association valaisanne des banques. Il bénéficie également d'une excellente connaissance de la gestion d'entreprise, par son expérience d'entrepreneur auprès du Groupe Zwiszig et d'autres entreprises d'envergure, notamment en qualité de Président du Conseil d'administration de Provins Valais, fonction qu'il a quittée en décembre 2018.



**Présentation  
de Sandra Lathion**

Titulaire d'une licence en droit, d'un brevet d'avocat et d'un Master of Laws de l'Université de Columbia (New York), Sandra Lathion a également suivi plusieurs formations dans le domaine bancaire et du management. Elle a travaillé auprès de l'étude d'avocat Lenz & Staehelin à Zurich, ainsi que des banques Clariden Leu SA et Credit Suisse SA

à Zurich où elle a dirigé le département Produits Financiers Legal & Compliance. Elle a quitté ses fonctions de cheffe de section au sein de la division Asset Management de l'Autorité Fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), occupées depuis 2014, à la fin du mois d'août pour rejoindre le Conseil d'administration de la BCVs. A relever qu'elle a également représenté la FINMA auprès de la Swiss Fund and Asset Management Association (SFAMA) et de l'Association suisse des banquiers (ASB).

**RENCONTRE DES ACTIONNAIRES  
SIMPLONHALLE DE BRIGUE – 11 OCTOBRE  
CERM DE MARTIGNY – 8 NOVEMBRE**

Ces deux rendez-vous ont rassemblé respectivement 1'100 personnes à Brig et 1'650 à Martigny. Au programme: un repas en toute simplicité, une animation surprise et surtout un message des présidents du Conseil d'administration, Pierre-Alain Grichting, et de la Direction générale, Pascal Perruchoud. Ces traditionnels rendez-vous informels d'automne permettent aux organes dirigeants de la Banque d'informer les actionnaires sur la stratégie, les dossiers d'actualité et la marche des affaires tout en partageant un moment de convivialité.

**INTRODUCTION D'UNE ACTION CIVILE  
EN RESPONSABILITÉ À L'ENCONTRE DE L'ANCIEN  
PRÉSIDENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE,  
M. JEAN-DANIEL PAPILLOU – 10 DÉCEMBRE**

Une enquête indépendante, mandatée par la banque en toute transparence avec la FINMA, a été conduite par la Fiduciaire Ernst & Young aux fins de clarifier le contexte dans lequel un crédit avait été octroyé à la société Alkopharma, déclarée en faillite en 2013. Les faits révélés par cette enquête ont été analysés sur le plan juridique par deux experts externes, professeurs de droit à l'Université. Ces derniers ont estimé que les faits recueillis étaient suffisants pour mettre en cause la responsabilité civile d'un ancien organe de la banque, qui agissait alors en qualité de Président de la Direction générale.

Suite au dépôt de leurs rapports, la BCVs a pris la décision d'introduire une action civile en responsabilité à l'encontre de son ancien Président de la Direction générale. La Banque entend ainsi agir en réparation de la perte subie qui s'est élevée à CHF 21,6 millions, laquelle avait été entièrement provisionnée à charge des exercices 2011 et 2012.

Il ressort du rapport d'enquête que cette affaire présente un caractère exceptionnel. Le système de gouvernance de la banque et les règles internes en matière de conflits d'intérêts ont été jugés actuellement adéquats par l'expert indépendant.



## Situation économique

Sur la fin de l'année, la croissance mondiale a légèrement perdu en vigueur. Elle devrait encore quelque peu fléchir en 2019 pour s'établir à +2.3 %, selon le groupe d'experts de la Confédération.

Aux Etats-Unis et en Chine l'économie est restée robuste. Globalement l'emploi a continué sa progression tandis que le chômage reculait dans les pays industrialisés. Cette nette amélioration sur le marché du travail, couplée avec une politique monétaire en expansion dans les économies avancées annonce une croissance solide pour les prochains trimestres, avant un ralentissement graduel. Des risques importants pèsent sur cette dynamique, en particulier les incertitudes politiques – surtout dans l'UE – et les tendances protectionnistes – à l'exemple du conflit commercial sino-américain.

### CONJONCTURE EN SUISSE

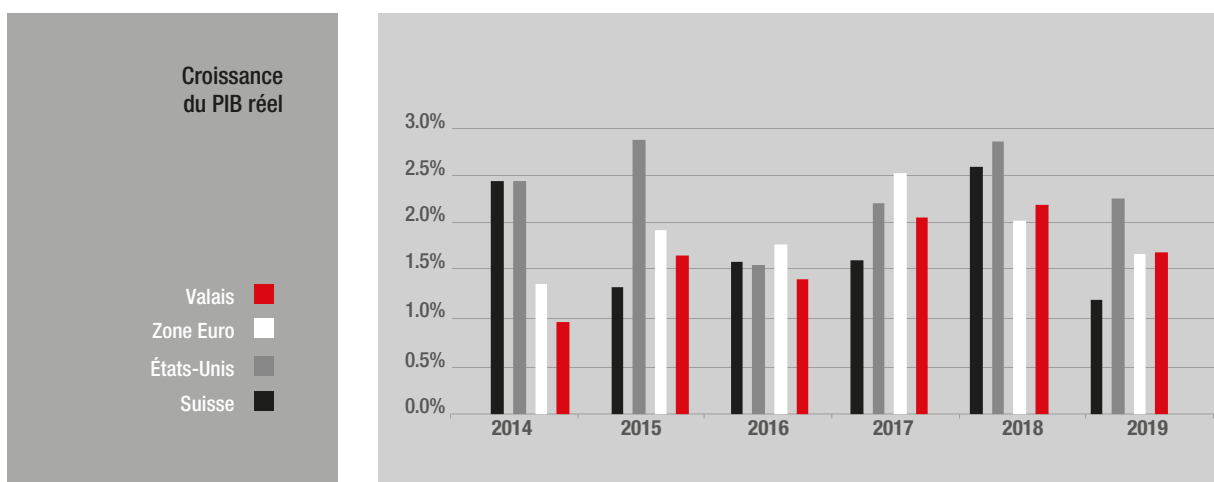
La Suisse a connu plusieurs trimestres de progression importante avant de connaître un ralentissement fin 2018. Même si la dynamique s'est atténuée, la tendance reste favorable. Le marché du travail s'est positivement consolidé, avec une hausse de l'emploi et un recul du chômage. Courant 2019, la consommation privée – jusqu'ici bridée par le renchérissement des matières premières énergétiques et la faible progression des revenus – devrait retrouver des couleurs. Elle compensera la normalisation conjoncturelle de l'économie mondiale qui pèsera sur les secteurs suisses orientés sur l'exportation.

En Suisse comme à l'étranger, la dynamique économique devrait légèrement ralentir en 2019. Selon la BNS, le PIB devrait progresser d'environ +1,5% l'année prochaine.

### CONJONCTURE EN VALAIS

En 2018, la croissance de l'économie valaisanne a été légèrement inférieure à la moyenne nationale. Après trois ans de ralentissement, la construction devrait renouer avec la croissance en 2019. L'état de l'économie mondiale contribuera au développement des industries chimiques et pharmaceutiques axées sur les exportations et de l'industrie des biens d'investissement. Du côté tertiaire, les services publics donnent à nouveau une impulsion positive.

Selon BAK Economics, la bonne situation économique se poursuivra au cours de cette année. Cependant, la normalisation attendue avec des taux de croissance plus modérés atteindra également l'économie valaisanne. Un ralentissement est prévu dans les secteurs commercial et industriel ainsi que dans celui des services. Globalement, le PIB réel du Valais devrait augmenter de 2%.



## Indices BCVs au 31.12.2018

Cours de l'action CHF 113

Valeur comptable  
de l'action CHF 86,65  
avant distribution du dividende

Price to book ratio (P/B) 1,30  
(cours/valeur comptable par action)

Earnings per share (EPS) CHF 6,46  
(résultat apuré par action)

Price earnings ratio (P/E) 17,49  
(cours/résultat apuré par action)

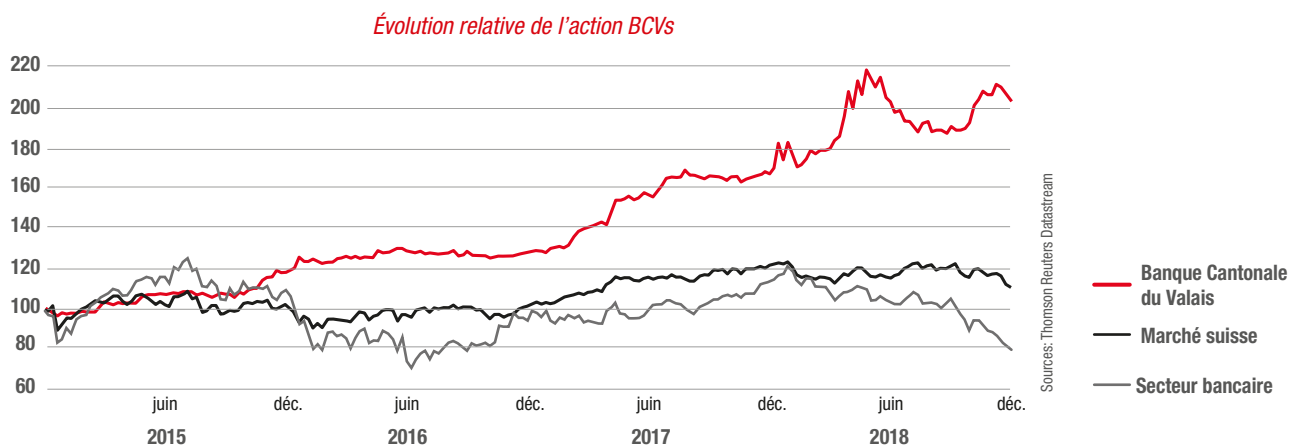
## Une solide performance en 2018

L'action BCVs réalise une solide performance durant l'exercice 2018. En passant de CHF 96,20 à CHF 113, son cours a progressé de +17,5 %. En tenant compte du dividende ordinaire de CHF 3,15 par action versé en mai, la performance totale de l'action en 2018 représente 20,7 %. Sur ces quatre dernières années, la performance de l'action BCVs est supérieure à celles de la moyenne des actions bancaires.

### 13'658 ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2018, 13'658 actionnaires étaient enregistrés dans les livres de la Banque Cantonale du Valais.

L'Etat du Valais détient 70% du capital-actions, les personnes physiques 16,6%, les personnes morales 1,4%, alors que le solde est partagé entre les caisses de pensions et institutionnels, les autres corporations de droit public, etc.



Cotation	SIX
Valeur nominale de l'action	CHF 10.-
Numéro de valeur	30595120
Numéro ISIN	CH0305951201
Symbole de cotation	Telekurs WKBN    Bloomberg WKBN    Reuters WKB.S

## La banque de détail

La banque de détail constitue la colonne vertébrale de l'activité de la BCVs. Elle gère les relations bancaires des personnes physiques. Elle les accompagne et les soutient à chaque étape de leur vie grâce à des produits performants, un réseau physique de proximité et des moyens digitaux en adéquation avec leurs besoins.

Au service des Valaisannes et des Valaisans, la Banque Cantonale du Valais constate les changements des habitudes d'utilisation des services bancaires, le recours toujours plus important aux canaux électroniques tout comme le besoin primordial de contact individuel pour certaines prestations nécessitant des conseils personnalisés. Ses clients sont ainsi nombreux à souhaiter le meilleur des deux mondes : des contacts de qualité avec leur conseiller tout en bénéficiant de prestations digitales simples et efficaces pour faciliter leur quotidien.

La BCVs concentre ainsi sa stratégie de distribution sur deux objectifs principaux et complémentaires : le renforcement des moyens numériques et l'optimisation du réseau physique (succursales et représentants). Les succursales composent, avec les représentations, la colonne vertébrale de la relation clientèle. Autour de cette présence physique, la BCVs propose un service recourant aux technologies actuelles pour mettre à disposition de sa clientèle de nombreuses fonctionnalités sécurisées couvrant tous les aspects de la gestion financière quotidienne.

### OPTIMISATION DU RÉSEAU PHYSIQUE

Le réseau de distribution de la Banque repose sur 30 succursales. Situées dans des régions à forte densité de population, en plaine ou en montagne, elles proposent toute la palette de prestations et de conseils de la BCVs.

Les représentations et bureaux-conseil, quant à eux, permettent d'assurer une présence physique dans les localités plus petites et dans les vallées. Cette offre est complétée par des prestations digitales ainsi que par de nombreux appareils automatiques tels que appareils de retraits automatiques (79), de versements automatiques (14) ou encore multifonctions (7).

Afin d'accompagner de manière optimale ses clients au quotidien et de cultiver ce lien de proximité qui lui est cher, la Banque Cantonale du Valais investit, chaque année, pour adapter ses différentes succursales en rénovant l'existant ou en créant de nouvelles agences en fonction des opportunités. Constatant qu'ils préfèrent gérer leurs opérations courantes depuis leur smartphone ou leur ordinateur et se déplacer dans ses succursales pour des entretiens offrant une véri-



table valeur ajoutée, la BCVs les adapte à leurs besoins: les guichets traditionnels laissent, de plus en plus, place à une zone accessible 24h sur 24, des espaces conviviaux et des salons-conseils adaptés. Ses succursales deviennent plus modernes, plus lumineuses, plus fonctionnelles, plus personnelles. Quatre points de vente ont ainsi été transformés cette année. Il s'agit des succursales du Bouveret, de Zermatt, de Fully et enfin de Vex.

Des modifications au niveau du réseau physique ont également été entreprises. La succursale de Grächen est devenue un bureau-conseil. La représentation de Saas-Grund a fermé alors que celles de Rarogne et de Savièse sont devenues des succursales à part entière.

### **STRATÉGIE DIGITALE : RENFORCEMENT DES MOYENS NUMÉRIQUES**

La Banque Cantonale du Valais suit attentivement les évolutions proposées dans le digital banking, devenu aujourd'hui incontournable. Compte tenu de sa taille, elle adopte un positionnement de «fast smart follower» qui lui permet une grande réactivité, une excellente capacité d'adaptation, tout en valorisant les expériences innovantes, en relevant les meilleures pratiques et en minimisant certains risques.

Si le conseil et la proximité physique restent au coeur de ses activités, elle les complète avec des prestations, des services dématérialisés et multicanaux qu'elle développe, sans cesse, afin que ses clients puissent réaliser de plus en plus d'opérations bancaires de manière autonome et ce, en tout temps et en tout lieu.

Cette année fut marquée par l'aboutissement de nombreux projets que ce soit la mise à disposition de nouveaux produits ou l'amélioration de prestations existantes :

- **E-banking et Assistant financier personnel (PFM)**

La refonte de l'interface d'e-banking a constitué l'occasion d'intégrer le PFM. Cet outil attribue automatiquement les dépenses par catégorie et permet ainsi à chacun de gérer efficacement son budget.

- **Application mobile BCVs**

Pour répondre aux habitudes actuelles et à une forte demande de la clientèle, la banque a développé une application gratuite, sûre et intuitive, *BCVs Mobile*, qui simplifie désormais l'accès à la banque online, en tout temps et en tout lieu.

De nouvelles versions sont régulièrement disponibles pour les utilisateurs et offrent des possibilités complémentaires (identification «*Touch-ID*», «*Face-ID*» p. ex.). L'application *BCVs Mobile* tend à introduire de plus en plus de fonctions présentes dans l'e-banking (ordres permanents, exécution des paiements, saisie des bulletins de versement, gestion des soldes, etc.) et à uniformiser les fonctionnalités des différentes plateformes utilisateurs.

- **BCVs Twint, le porte-monnaie digital**

*BCVs Twint* permet de régler ses achats en Suisse simplement avec son smartphone en toute sécurité dans tous les points de vente équipés. Elle offre également de nombreux autres avantages comme le paiement en ligne, l'envoi ou la réception d'argent entre particuliers. Lancée en novembre 2018, elle comptabilisait déjà 2'458 utilisateurs au 31 décembre.

- **E-hypo, le portail pour conclure son hypothèque en ligne**

Pour proposer cette prestation, la BCVs s'est associée à la Banque Cantonale de Schwyz (SZKB). Ce portail constitue l'offre idéale pour ceux qui sont familiers avec Internet, recherchent des conditions avantageuses, disposent des informations nécessaires dans le domaine hypothécaire et ne désirent pas de conseil personnalisé sur rendez-vous. *E-hypo.ch* s'adresse avant tout aux propriétaires de logements individuels (villa ou PPE en résidence propre) qui désirent conclure une nouvelle hypothèque.

- **Newhome.ch, le plus grand portail immobilier gratuit de Suisse**

Gratuit pour tous les annonceurs, *Newhome.ch* propose, chaque jour, de nombreuses offres immobilières ainsi que de précieux conseils.

### **La Banque en ligne**

La Banque Directe offre les avantages d'une succursale virtuelle pour tous les clients privilégiant une relation à distance. Ces derniers bénéficient ainsi de tous les services et du confort d'une banque à domicile. La Banque Directe BCVs leur propose une gamme complète de prestations, en lien avec son site *www.bcvs.ch*. Elle leur met à disposition un call center qui assure le suivi de leur relation bancaire ainsi que, depuis novembre 2018, un chat.



## Application *BCVs Mobile*

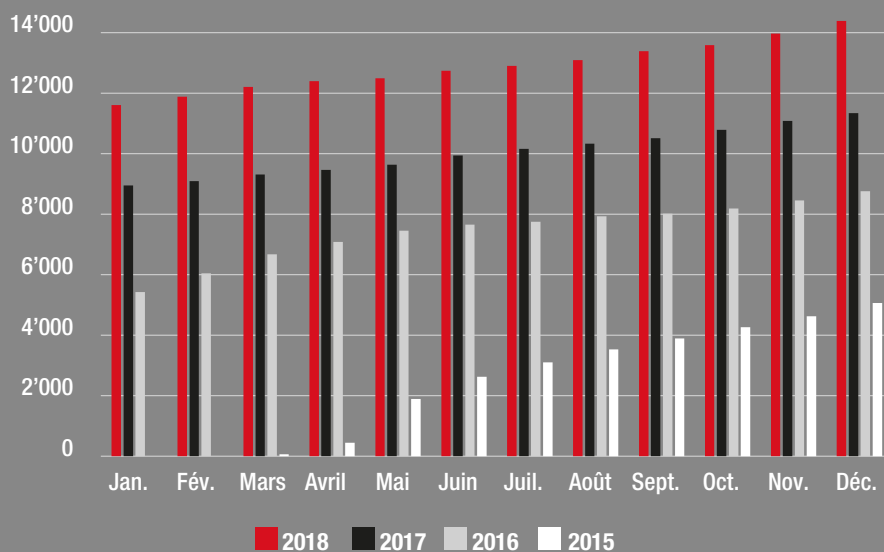
Une application gratuite, simple et efficace.

Des fonctionnalités spécialement développées pour simplifier le quotidien de ses clients.

Mise à disposition en avril 2015, elle avait été activée par 5'083 personnes en décembre de la même année.

Depuis, elle a connu une belle croissance avec plus de 14'430 utilisateurs recensés en 2018.

### EVOLUTION DU NOMBRE D'UTILISATEURS DE L'APPLICATION *BCVs MOBILE*





## RÉSEAU PHYSIQUE DE LA BCVs

### RÉGION MONTHÉY

Responsable régional :

Thierry Cornut

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :**  
Pierre-Yves Moulin
- **Clientèle des privés :**  
Frédéric Dubosson
- **Clientèle private banking et premium :**  
Damien Oberholzer
- **État-major administration :**  
Laura Tesaro

Succursale régionale : Monthey

Responsables succursales :

- **Bouveret :**  
Thierry Cornut
- **Champéry :**  
Thierry Cornut
- **Pont-du-Rhône :**  
Patrick-Alexandre Braem

### RÉGION MARTIGNY

Responsable régional :

Claude Moret

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :**  
Jérôme Python
- **Clientèle des privés :**  
Frédéric Roth
- **Clientèle private banking et premium :**  
Xavier Saudan
- **État-major administration :**  
Yves Gay-Balmaz

Succursale régionale : Martigny

Responsables succursales :

- **Ardévaz : (Saillon, Leytron, Ovronnaz, Chamoson)**  
Catherine Cheseaux
- **Le Châble/Bagnes :**  
Xavier Saudan
- **Fully :** Diego Squillaci
- **Saint-Maurice :**  
Vincent Bressoud
- **Verbier/Bagnes :** Xavier Saudan

Représentations :

- **Orsières :**  
Antoine et Jean-Paul Tornay
- **Saxon :**  
Pierre-Yves Puipe

### RÉGION SION

Responsable régional :

Jean-Yves Pannatier

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :**  
Danielle Reynard
- **Clientèle des privés :**  
Daniel Biner
- **Clientèle private banking et premium :**  
Christophe Mariéthoz
- **État-major administration :**  
Olivier Fournier

Succursale régionale : Sion

Responsables succursales :

- **Conthey-Vétroz-Ardon :**  
Dominique Fournier
- **Haute-Nendaz :**  
Jacques Pitteloud
- **Savièse :**  
Paul-Henri Broyon
- **Vex-Hérens :**  
Yannick Rudaz  
- Bureau conseil Evolène

Représentations :

- **Anzère, Ayent :**  
Grégoire Dusse
- **Basse-Nendaz :**  
Bernard Carthoblaz
- **Grimisuat :** Michel Vuignier
- **Veysonnaz :**  
Claire-Dominique Fournier

### RÉGION SIERRE

Responsable régional :

Philippe de Preux

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :**  
Pierrot Vuistiner
- **Clientèle des privés :**  
Gerhard Steiner
- **Clientèle private banking :**  
Christian Emery
- **Clientèle premium :**  
Patrice Scilipoti
- **État-major administration :**  
Jean-Charles Sartorio

Succursale régionale : Sierre

Responsables succursales :

- **Anniviers :**  
Alexandre Monnet
- **Crans :** Christian Emery
- **Montana :** Christian Emery

Représentations :

- **Chalais :**  
Alain Perruchoud
- **Grône :**  
Marie-Louise Genolet-Vuissoz

### RÉGION HAUT-VALAIS

Responsable régional :

Mario Kalbermatter

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :**  
Erwin Schnydrig
- **Clientèle des privés :**  
Damian In-Albon
- **Clientèle private banking :**  
Roger Petrig
- **Clientèle premium :**  
Didier Teysseire
- **État-major administration :**  
Marie-Christine Eberhardt

Succursales régionales :

- **Brig :** Arsène Jossen
- **Visp :** Mario Kalbermatter  
- Bureau conseil Grächen

Responsables succursales :

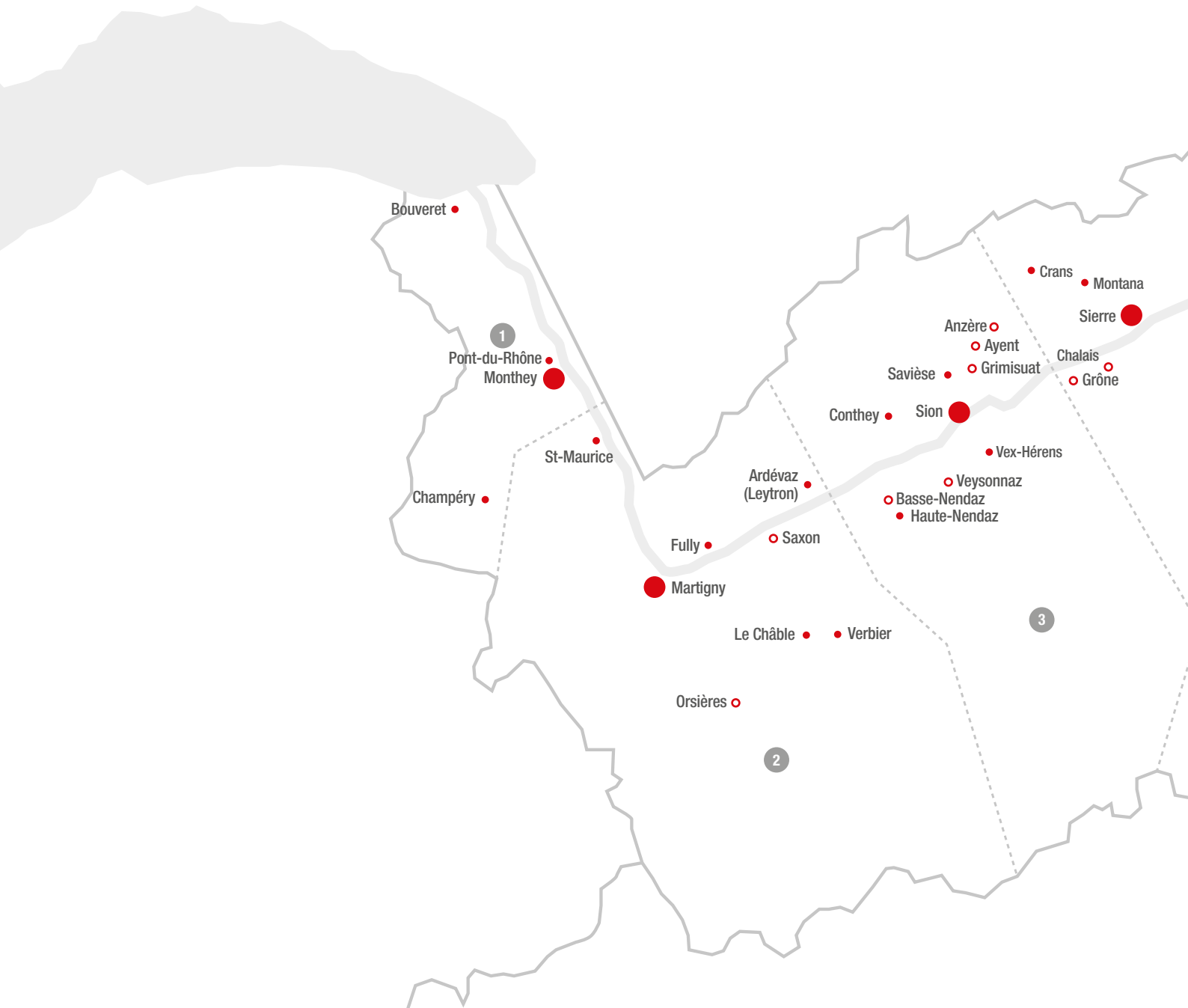
- **Fiesch :** Arlette Blatter
- **Gampel :** Ivan Borter
- **Leukerbad :** Fabio Cuna
- **Münster :** Arlette Blatter
- **Naters :** Fabian Mutter
- **Raron :** Damian In-Albon
- **Saas-Fee :** Simon Bumann

- **Susten :** Fabio Cuna
- **Zermatt :** Roger Petrig

Représentations :

- **Bürchen, Unterbäch :**  
Thomas Lehner
- **Leuk :** Olivier Grand
- **Stalden :** Rosmarie Furrer
- **St-Niklaus :** Stefan Sarbach
- **Varen :** Gilbert Loretan

## Réseau physique de la BCVs



### 1. RÉGION MONTHEY

Responsable régional :

**Thierry Cornut**

Succursale régionale :

**Monthey**

Succursales :

- Bouveret
- Champéry
- Pont-du-Rhône

### 2. RÉGION MARTIGNY

Responsable régional :

**Claude Moret**

Succursale régionale :

**Martigny**

Succursales :

- Ardévaz (Saillon, Leytron, Ovronnaz, Chamoson)
- Le Châble/Bagnes
- Fully
- Saint-Maurice
- Verbier/Bagnes

Représentations :

- Orsières
- Saxon

### 3. RÉGION SION

Responsable régional :

**Jean-Yves Pannatier**

Succursale régionale :

**Sion**

Succursales :

- Conthey-Vétroz-Ardon
- Haute-Nendaz
- Savièse
- Vex-Hérens
- Bureau-conseil : Evolène



- succursales régionales
- succursales
- représentations

**4. RÉGION SIERRE**

- Représentations :
- Anzère, Ayent
  - Basse-Nendaz
  - Grimisuat
  - Veysonnaz

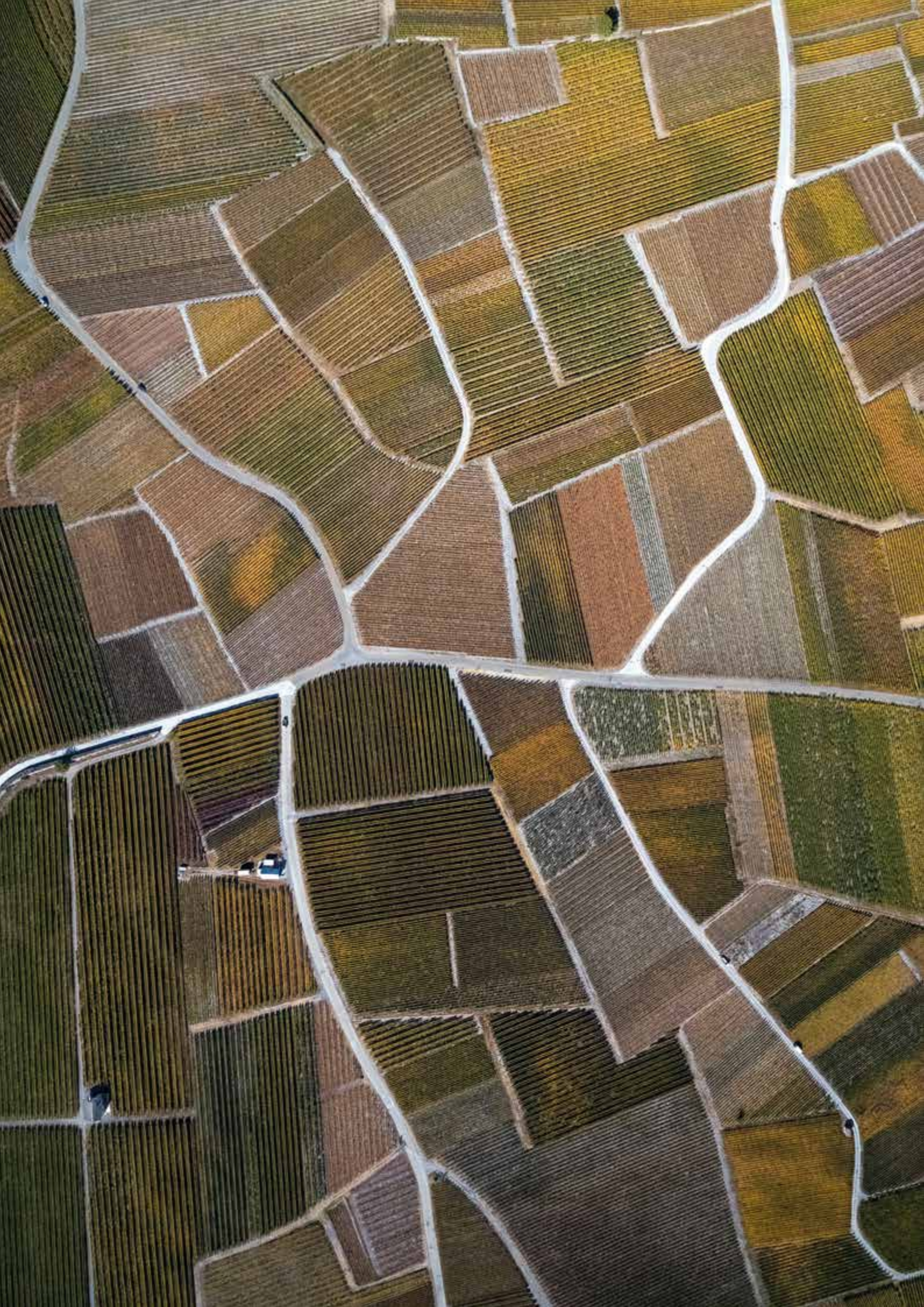
- Responsable régional :  
Philippe de Preux
- Succursale régionale :  
Sierre
- Succursales :
- Anniviers (Vissoie)
  - Crans
  - Montana

- Représentations :
- Chalais
  - Grône

**5. RÉGION HAUT-VALAIS**

- Responsable régional :  
Mario Kalbermatter
- Succursales régionales :  
Brig  
Visp  
- Bureau conseil Grächen
- Succursales :
- Fiesch
  - Gampel
  - Leukerbad
  - Münster
  - Naters
  - Raron
  - Saas-Fee
  - Susten
  - Zermatt

- Représentations :
- Bürchen, Unterbäch
  - Leuk
  - Stalden
  - Varen



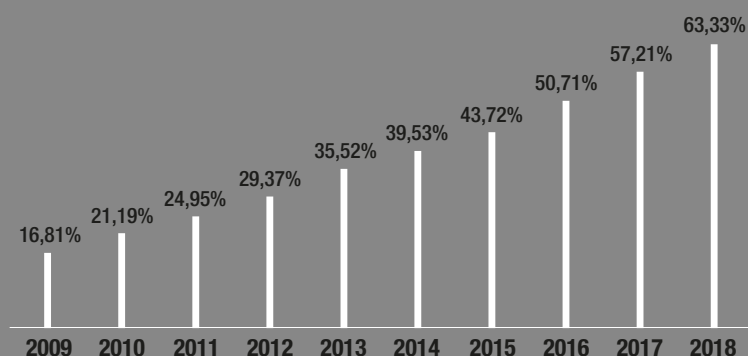


79 Bancomat  
14 Versomat  
7 appareils multifonctions  
au 31 décembre 2018

# Portefeuille clientèle entreprises

Au 31.12.2018 : 5'256 sociétés (+3.9 % par rapport à 2017)

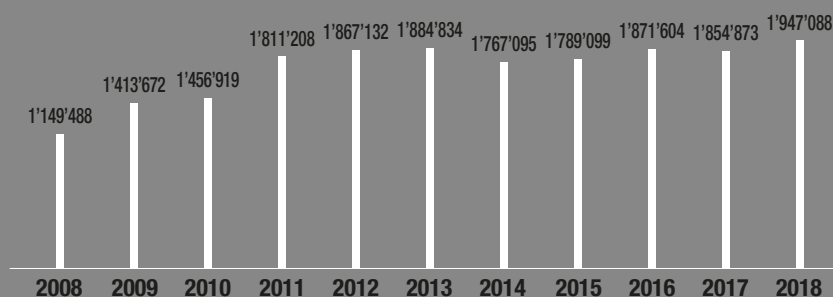
## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SOCIÉTÉS AVEC PERSONNALITÉ JURIDIQUE CLIENTES DE LA BCVs EN COMPARAISON AVEC 2008



# Evolution des prestations de crédits

Au 31.12.2018 : 1,947 milliards de francs (+5 % par rapport à 2017)

## ÉVOLUTION DU VOLUME DES PRÊTS OCTROYÉS AUX SOCIÉTÉS AVEC PERSONNALITÉ JURIDIQUE (EN MILLIERS DE FRANCS)



## La Banque des entreprises

Partenaire bancaire privilégié des entreprises du canton, la BCVs leur propose une politique de crédit adaptée, un accompagnement durable et professionnel ainsi qu'une information économique utile. Son activité dépasse ainsi le simple exercice du métier bancaire conformément à la mission que lui a confiée le législateur valaisan.

La BCVs incarne véritablement la fonction de « banque des entreprises » en Valais. Son rôle dans le développement de l'économie est ancré dans la Loi sur la Banque Cantonale du Valais qui stipule notamment que « La Banque contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans la limite des règles prudentielles de la branche ».

Fort de ce mandat, grâce à son ancrage et à sa forte implication dans le tissu économique local, elle constitue le partenaire bancaire privilégié des entreprises du canton, quels que soient leur secteur d'activité ou leur taille.

La BCVs s'engage aussi en faveur des start-up, particulièrement celles actives dans les nouvelles technologies ou dans les secteurs à forte valeur ajoutée. Par son action, elle contribue non seulement au maintien des emplois existants mais également à la création, au développement et à la croissance de nouvelles entreprises, principalement dans des secteurs propices à l'innovation.

Pour ce faire, la Banque entretient une relation personnalisée avec chacun des acteurs de l'économie cantonale: entrepreneurs, associations professionnelles, organismes de promotion économique, institutions et monde politique.

### ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

La stratégie en faveur de la clientèle des entreprises vise une croissance qualitative et ciblée, tout en prévoyant, lorsque nécessaire, un accompagnement spécifique et soutenu aux sociétés clientes souffrant particulièrement de la situation conjoncturelle.

Définir le rôle joué par la BCVs auprès des entreprises à travers sa seule capacité à octroyer des crédits revient à occulter les innombrables facettes de son partenariat avec les acteurs économiques de son canton. Le lien entre la BCVs et le chef d'entreprise ne se résume, en effet, pas à la seule interaction entre un prêteur et un emprunteur. Cette relation se construit avant tout sur un partage des risques. En conséquence, pour la BCVs, être la banque des entreprises ne signifie pas uniquement financer mais aussi conseiller, informer, susciter, échanger; en un mot, accompagner. Elle met donc également sa compétence au service de l'information économique et du conseil. L'observation conjoncturelle, la publication d'indicateurs économiques, la mise en place de conférences thématiques sont autant d'éléments concrets de ce soutien aux PME dans les mutations incessantes des conditions du marché ou du cadre législatif et réglementaire.

Au fil de l'année, elle propose ainsi aux entreprises, en partenariat avec d'autres acteurs, de nombreux rendez-vous dont notamment :

- ***BusiNETvs, la plate-forme d'échanges des PME valaisannes***

Fruit d'un partenariat entre la Banque Cantonale du Valais et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO Valais- Wallis), *BusiNETvs* favorise les rencontres et les échanges entre les milieux économiques et académiques ainsi qu'entre les acteurs de l'économie valaisanne eux-mêmes. Depuis sa création en 2006, elle a organisé 48 conférences abordant des thématiques très diverses allant des ressources humaines à la fiscalité, en passant par le management ou encore le marketing et la communication. En 2018, l'application du marketing digital au sein d'une PME ainsi que le sujet de la protection des données figuraient à l'affiche des deux rencontres agendées.

- **Rentrée de l'économie valaisanne (REV)**

Initiée en 2017 par le Groupe Mutuel et la BCVs, organisée conjointement avec le Bureau des Métiers, la Fédération des Entreprises Romandes du Valais ainsi que l'Union Valaisanne des Arts et Métiers, cette manifestation rassemble, fin août, plus de 800 acteurs économiques du canton pour une conférence thématique. Terreau propice au renforcement d'une économie de proximité, la REV se veut une véritable plateforme de rencontre pour les entrepreneurs valaisans, leur permettant ainsi, dans une atmosphère conviviale, de nouer des relations constructives et d'en faire émerger des opportunités profitables au développement économique du canton dont elle vise à mettre en exergue le potentiel. En 2018, elle a permis aux participants de découvrir l'entreprise Constellium ainsi que d'appréhender les défis qui attendent le secteur de l'industrie en Valais.

- **PME Relais VS**

La Banque Cantonale du Valais, la Fédération des Entreprises Romandes du Valais (FER-VS) et l'association Relève PME ont uni leurs compétences pour créer PME Relais VS dans le but de sensibiliser les entrepreneurs du Valais romand à la succession et mettre à leur disposition les outils pratiques pour planifier, accompagner et réussir la transmission de leur entreprise. Depuis 2014, PME Relais VS organise des conférences autour de cette thématique dans tout le Valais romand et en collaboration avec les communes de chaque région. Elles permettent de renseigner les chefs d'entreprise sur la thématique de la succession, de leur présenter des témoignages de pairs qui ont traversé cette étape et surtout d'échanger.

- **Le Rendez-Vous Economique de la Foire du Valais**

Moment fort de l'agenda annuel cantonal, le traditionnel *Rendez-Vous Economique de la Foire du Valais* propose, chaque année, une conférence-table ronde sur une thématique phare du moment et réunit un public fidèle de quelque 500 personnes: entrepreneurs, dirigeants d'entreprises, acteurs économiques ou politiques valaisans. La BCVs compte parmi les partenaires principaux de cet évé-

nement incontournable et ce, depuis sa création. Son édition 2018 a permis de revenir sur la success story de la start-up valaisanne KeyLemon, spécialisée dans les technologies de reconnaissance faciale 3D, et d'aborder la thématique de la création d'entreprises compétitives et innovantes en Valais.

- **BCVs CONTO BUSINESS, UNIQUE, À L'IMAGE DE CHAQUE ENTREPRISE**

La BCVs a choisi de simplifier l'ensemble de sa gamme de prestations destinée à sa clientèle Entreprises sous forme de pack et d'adapter sa tarification. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les entreprises peuvent ainsi choisir la formule qui leur correspond parmi 3 nouveaux comptes *BCVs Conto Business M, L* ou *XL* et la compléter avec les prestations de trafic de paiement les plus appropriées à leurs besoins parmi le pack «*Standard*», «*Confort*» et «*Premium*».

- **PRIX CRÉATEURS BCVs**

Créé en 2007 par la Banque Cantonale du Valais et Business Valais, le *Prix Créateurs BCVs* s'attache à promouvoir l'esprit d'entreprise, la créativité en Valais et à engendrer une dynamique positive autour de l'entrepreneuriat. Ce prix, d'une valeur totale de CHF 30'000.-, récompense le projet le plus novateur, quel que soit le domaine d'activité.

La participation est ouverte aux projets portés par des individus ou des sociétés du Valais ou du Chablais vaudois et dont la mise en œuvre doit être prévue dans l'année qui suit. Les entreprises existantes ont la possibilité de concourir à la condition de proposer une nouvelle idée de produit ou de service. Avant tout, les projets doivent être innovants et créatifs.

Un jury, composé de représentants du monde bancaire, institutionnel et économique, détermine trois finalistes sur la base de critères objectifs axés sur le potentiel d'innovation, la faisabilité technique ou l'apport économique pour la région. Le public est ensuite invité à voter pour le finaliste de son choix soit par SMS, soit par internet.





Pascal Perruchoud, Président de la direction générale de la BCVs, Patrick Chappatte dessinateur de presse et entrepreneur, Patrick Lathion et Christian Hagin, fondateurs de Geosat et Christophe Darbellay, Chef du Département de l'économie et de la formation. – ©lindaphoto.ch

## 9<sup>e</sup> Edition du Prix Créateurs BCVs

La 9<sup>e</sup> édition du *Prix Créateurs BCVs* a été remportée par la PME séduinoise Geosat pour son système d'information global développé à l'intention des sociétés de remontées mécaniques.

Elle a devancé, dans un vote très serré, les deux autres finalistes 2018, soit Dufour Aerospace, une jeune entreprise basée à Viège développant un aéronef à décollage et atterrissage vertical et Biosphère, une société valorisant le fumier des vallées latérales en le transformant par compostage en un fertilisant 100 % naturel et inodore.

Le prix principal d'une valeur de 30'000.- francs a été remis au lauréat au terme d'une soirée de gala organisée, pour la première fois, au CERM de Martigny, en présence de près de 600 personnes et du dessinateur de presse/entrepreneur Patrick Chappatte.

A relever que le *Prix Créateurs BCVs* a connu un grand succès en 2018 avec un nombre record de 85 dossiers de candidature soumis, soit deux fois plus que l'année précédente. Tourisme, industrie, technologies, artisanat et services : des entrepreneurs de tous les domaines d'activités ont proposé des idées, mettant ainsi en lumière le potentiel de l'économie valaisanne. Cela annonce un futur prometteur pour ce prix qui fêtera en 2019 son 10<sup>e</sup> anniversaire.

## La Banque de la gestion de fortune

La performance est un facteur clé de la promotion de ses activités. Son département *Asset Management* démontre, année après année, ses compétences pour les clients privés et institutionnels en leur permettant de suivre l'évolution de leur patrimoine en toute sérénité.

Dans son activité de gestion de fortune, la BCVS met à profit son positionnement privilégié en Valais. Sa clientèle privée traditionnelle et sa clientèle d'entreprises, ancrées dans le tissu économique local, complètent un segment de marché spécifique aux besoins particuliers et concourent au développement des activités de « private banking » de la BCVS.

La BCVS privilégie une stratégie *on shore* et par conséquent cible principalement la clientèle domiciliée en Suisse, en Valais en particulier. La Banque a également adopté une stratégie de conformité fiscale pour les relations d'affaires avec ses clients, notamment ceux domiciliés à l'étranger. Dans ce contexte, les clients européens s'acquittant des obligations fiscales dans leur pays de domicile pourront toujours entretenir des relations d'affaires avec la BCVS, pour autant que l'entrée en relation ait lieu sur le sol helvétique. Les conseillers en investissement sont présents aussi bien dans les succursales régionales que dans les points de vente des principales stations. Ils assurent le suivi de clients dont le patrimoine nécessite des conseils, respectivement des produits sur mesure.

Le département *Asset Management* assume différentes activités en relation notamment avec la gestion de fortune des portefeuilles sous mandat de gestion et fonds de placement BCVS, la sélection de produits financiers et d'idées d'investissement pour les conseillers clientèle, le traitement des opérations boursières et la gestion des dépôts titres. Il assiste et soutient également les conseillers à la clientèle dans leurs activités.

### GESTION DÉLÉGUÉE ET MANDATS DE GESTION

Après 20 années de développement à succès, la BCVS a connu en 2018 une belle croissance de ses produits de

gestion déléguée qui comptent un portefeuille de l'ordre de 1'000 mandats. Les avoirs gérés en gestions déléguées dépassent désormais les 2 milliards de francs.

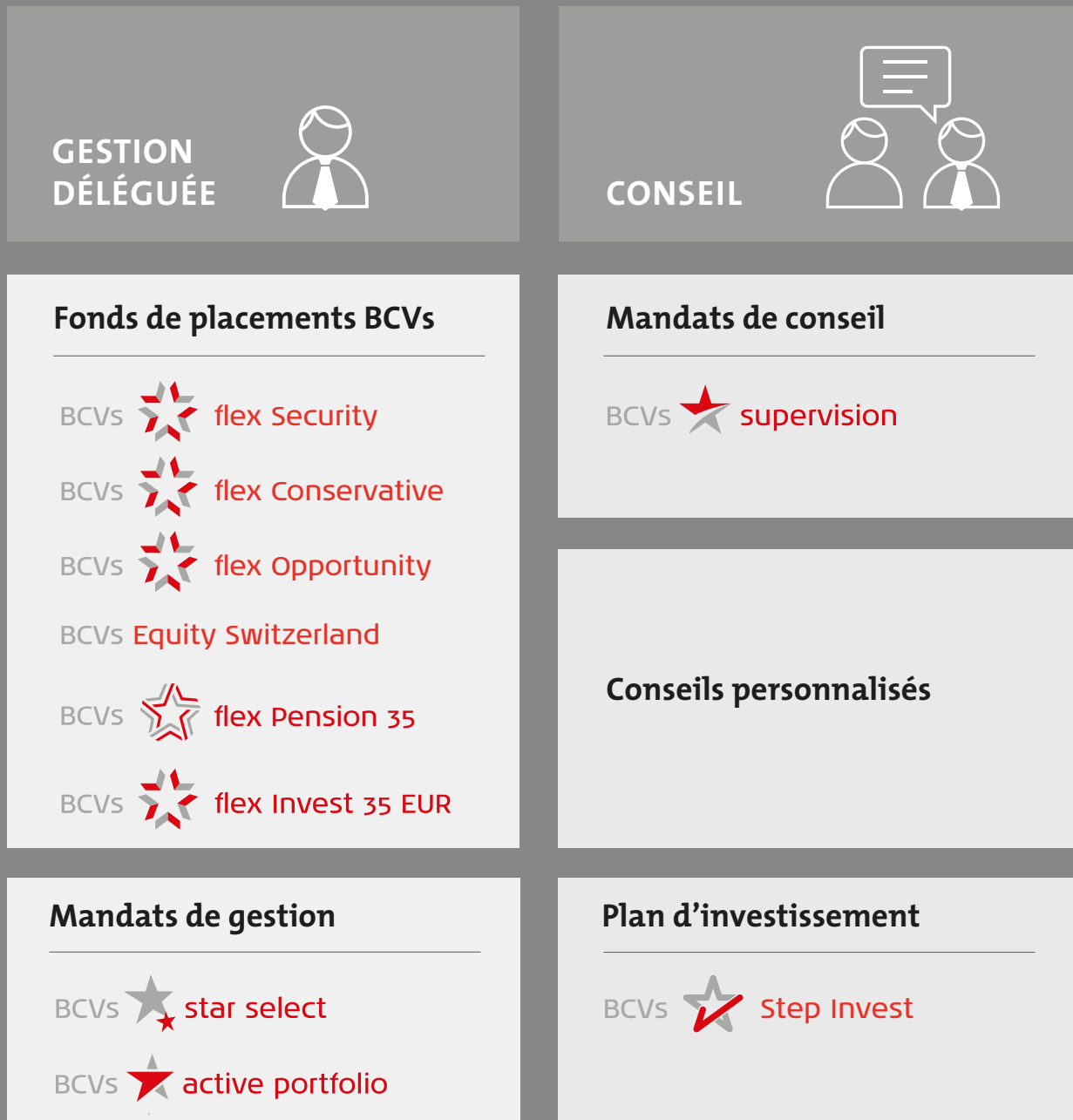
Dans le cadre de son activité de gestion de fortune, la Banque privilégie la gestion déléguée au travers de mandats de gestion développés par ses soins. Trois mandats de gestion font partie de l'offre de la Banque, chacun proposant plusieurs orientations (risque et rendements) et styles de gestion, selon le profil de l'investisseur et ses attentes. Tout d'abord deux produits de type « discrétionnaire » – *BCVS Star Select*<sup>®</sup> et *BCVS Active Portfolio*<sup>®</sup> – pour lesquels le mandat est confié à la Banque de gérer les avoirs du client conformément à la stratégie convenue. Un mandat de conseil, le *BCVS Supervision*<sup>®</sup>, « non discrétionnaire », pour lequel le client conserve les décisions d'investissement, existe également depuis quelques années déjà. Dans le contexte des évolutions réglementaires attendues, la banque travaille actuellement pour 2019 sur l'évolution complète de son offre en matière de conseil en placement, qui favorisera le dynamisme et la transparence.

En complément, la Banque propose à ses clients des solutions d'investissement adaptées à leur situation. Celles-ci peuvent prendre la forme de fonds de placement, *BCVS flex* - les propres fonds de placement de la BCVS - de plan d'investissement *BCVS Step Invest* ou d'autres produits sélectionnés en architecture ouverte. Finalement, des produits structurés sont également proposés en fonction de la situation des marchés ou sur mesure, pour répondre aux besoins particuliers du client. Ils permettent en particulier de profiter de profils de rendement asymétriques particulièrement appréciés.

## Le private banking, *Asset management BCVs* en un clin d'œil



### Une gamme complète de solutions de placements



## FONDS DE PLACEMENT BCVs

Pour offrir à l'ensemble de sa clientèle des solutions d'investissement adaptées, avec des perspectives de rendements supérieurs à l'épargne, la Banque Cantonale du Valais commercialise, depuis 2015, sa propre gamme de fonds de placement *BCVs flex*. Les fonds de placement *BCVs* permettent d'accéder aux marchés financiers et de bénéficier de l'ensemble des avantages offerts par une gestion professionnelle, en réunissant les avoirs de nombreux investisseurs afin de procéder à des placements collectifs. La caractéristique du style de gestion moderne et novateur des fonds *BCVs flex* réside dans la capacité d'adaptation rapide à l'environnement de marché toujours plus complexe et changeant.

La gamme *BCVs flex*, les fonds d'allocation d'actifs de la *BCVs*, se compose de quatre produits basés sur le franc suisse comme devise de référence.

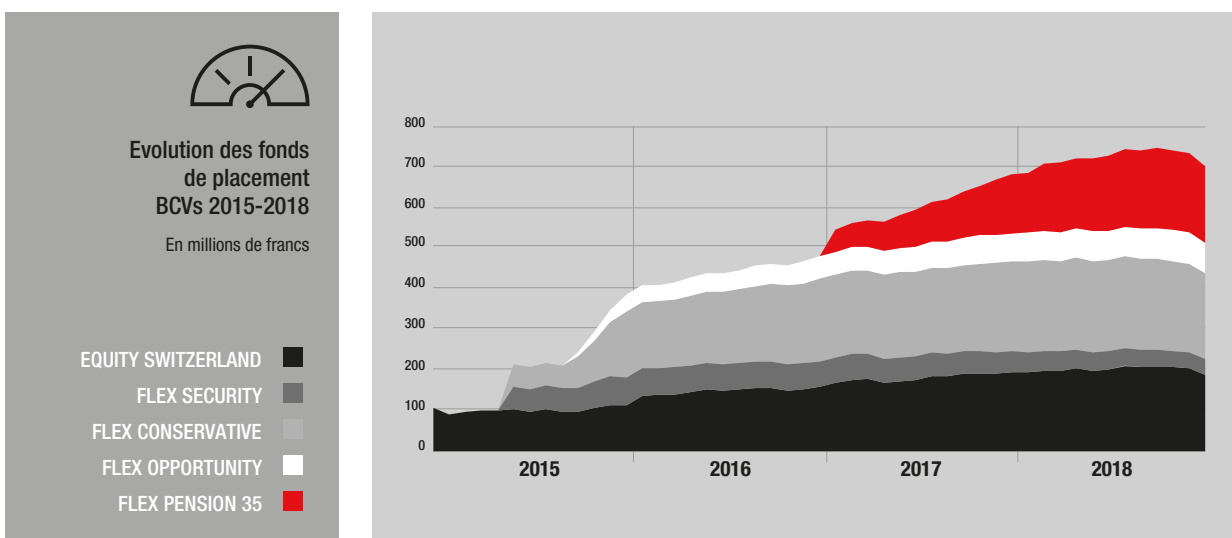
Chaque compartiment offre un rapport rendement/risque adapté aux objectifs de l'investisseur.

- Le fonds *BCVs/WKB (LU) flex Security* vise la stabilité du capital et une recherche de rendement régulier avec un niveau de risque faible.
- Le fonds *BCVs/WKB (LU) flex Conservative* se caractérise par une appréciation graduelle du capital avec un niveau de risque mesuré.

- Le fonds *BCVs/WKB (LU) flex Opportunity* poursuit une stratégie de gain en capital à moyen terme avec un niveau de risque équilibré.
- Le fonds *BCVs/WKB (CH) flex Pension 35* recherche l'appréciation du capital à terme et, accessoirement, la génération de revenus réguliers.

A la demande de sa clientèle, l'offre s'est élargie courant janvier 2019, avec le lancement d'un fonds en Euro : le «*BCVs flex Invest 35 EUR*». Ce dernier permet d'éviter les opérations de change, avec les risques et frais inhérents, aux clients possédant des comptes ou placements en Euro et travaillant régulièrement avec cette devise. Le fonds *BCVs flex Invest 35 EUR* investit principalement dans des véhicules de placement libellés en euros, en moyenne à hauteur de 70%, et dans une moindre mesure, 30%, dans d'autres devises.

La *BCVs* propose également un fonds de placement en actions suisses, le *BCVs/WKB (CH) Equity Switzerland*. Il convient particulièrement aux investisseurs souhaitant s'engager sur le marché plus volatil des actions. Le fonds investit en actions émises par des sociétés ayant leur siège ou exerçant une majeure partie de leur activité économique en Suisse et qui font partie de l'indice SPI®.



## GESTION INSTITUTIONNELLE

La BCVs occupe une place importante auprès des institutions de prévoyance valaisannes. Le positionnement de la BCVs pour la clientèle institutionnelle est clair : proximité, écoute et individualisation sont au centre des préoccupations de l'équipe dédiée à ce segment de marché.

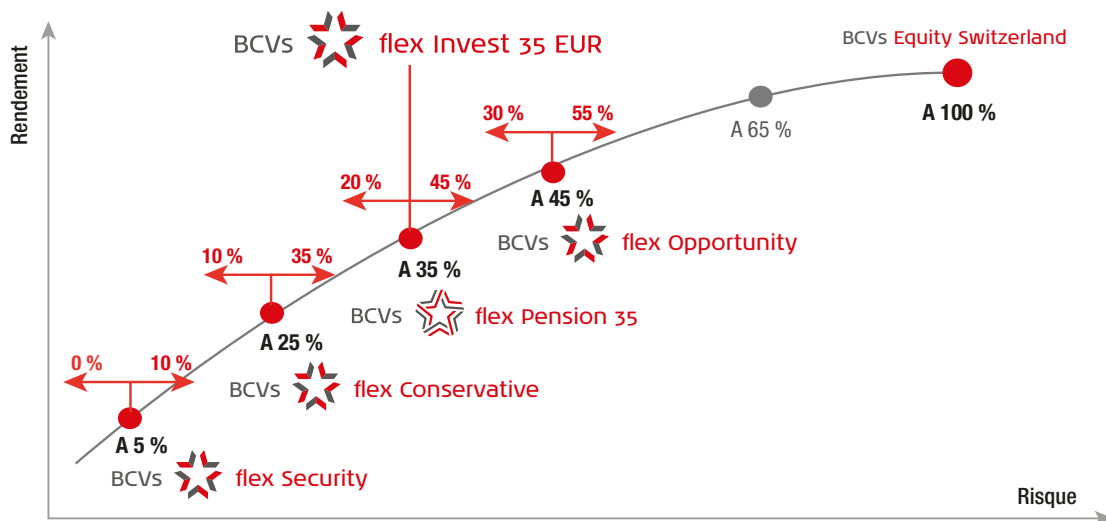
Les nouvelles tendances en termes de services à proposer ont mis en lumière la large palette offerte par la banque, de la gestion traditionnelle aux prestations de banque dépositaire. Le système de reporting notamment a fortement évolué en intégrant les informations nécessaires de façon transparente. La communication joue un rôle fondamental dans les rapports de gestion : elle permet de prendre le recul nécessaire et de disposer d'une vue d'ensemble optimisée.

## CONSEIL PATRIMONIAL

Dans un environnement bancaire en pleine mutation, la planification financière fait office de plate-forme de vraie différenciation. En effet, les prestations de conseil patrimonial touchent l'individu dans son entier et dans sa singularité : prévoyance, placements, fiscalité, financement immobilier et successions sont autant de thèmes qui requièrent une approche taillée sur mesure. C'est exactement ce positionnement qu'a pris la BCVs et ce, dans une philosophie de conseil et d'appui à la clientèle. La

première phase consiste à recueillir un maximum d'informations afin de déterminer quelle est la complexité du cas. Si celui-ci est simple à résoudre, un entretien avec le conseiller usuel est normalement suffisant. Si par contre, les éléments recueillis illustrent un cas plus singulier, le spécialiste intervient avec ses compétences et ses outils. Le but est de dégager les points essentiels sur lesquels il conviendra de prendre des mesures, comme par exemple la planification de rachat d'années de cotisations LPP ou une modification du plan de prévoyance pour les cadres. Un plan est alors établi avec le spécialiste, avec les différentes étapes à suivre et ses incidences.

## Fonds de placement BCVs



A : poids des actions dans le fonds





*Le village enneigé de Ritzingen  
dans la vallée de Conches*







# Responsabilité d'entreprise

Les ressources humaines	40
Qualité, environnement et responsabilité sociale	44
Les engagements de la Banque pour le Valais	45

## Les collaborateurs BCVs en un clin d'œil



**544**

collaborateurs

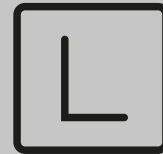
dont 250 femmes (46 %)

Ce qui représente :  
470,6 emplois à plein temps

**14,4**

ans

d'ancienneté moyenne



**33**

apprentis et stagiaires

Moyenne d'âge

**42,7**

ans



Taux de rotation

**3,9 %**

sans départ à la retraite  
et congé maternité



**1206**

jours

de formation continue  
par année

## Une des plus grandes entreprises valaisannes

Avec 544 collaboratrices et collaborateurs, dont 33 apprentis et stagiaires, la Banque Cantonale du Valais compte parmi les employeurs et formateurs les plus importants du canton. Motivation, santé et performance au travail sont au cœur de sa stratégie de ressources humaines.

En tant qu'employeur, la BCV assume sa responsabilité sociale à l'égard de ses collaborateurs. Elle les considère comme un atout essentiel pour assurer sa pérennité. Dans ce contexte, elle est une entreprise offrant des conditions de travail favorisant la motivation de ses employés et le développement continu de leurs compétences, tout en plaçant l'humain au centre.

Soucieuse de leur bien-être, elle propose, par exemple, depuis plusieurs années, des mesures de promotion de la santé et de la sécurité au travail. Soutenir les collaborateurs dans la gestion des difficultés personnelles, prévenir l'absentéisme ou encore préserver la motivation, assurer une culture d'entreprise saine et inclusive constituent autant

d'objectifs visés par cette approche. Depuis 2012, la BCV bénéficie d'un service social d'entreprise. Le mandat a été confié à la société *Proitera*, active dans le service social d'entreprise, le coaching et le conseil en organisation. Les collaborateurs de la BCV qui le souhaitent peuvent ainsi bénéficier d'un soutien professionnel et gratuit pour les aider à gérer leurs difficultés, privées ou professionnelles.

Les collaborateurs de la BCV font preuve, comparativement à d'autres entreprises, d'une fidélité particulièrement importante comme le démontre le taux de rotation de 5,9%, voire 3,9% sans tenir compte des départs à la retraite et des congés maternité.



### Les apprentis BCV diplômés en 2018

*de gauche à droite :*

Melvin Esteve Gomez, Ardon\*, Jérémy Delalay, Venthône\*, Angèle Bretz, Savièse, Jordan Ciampa, Vétroz\*, Leandro Rodrigues Bastos, Martigny, Valentin Gischig, Baltschieder, Giannina Biner, St. Niklaus

\* avec maturité professionnelle commerciale

Pour la Banque, cette constance est un atout qui influence positivement la relation avec le client, inscrite sous le signe de la confiance et de la pérennité.

### LA BCVs – UNE ENTREPRISE FORMATRICE

En 2018, 7 apprentis de la BCVs ont obtenu leur Certificat Fédéral de Capacité (CFC) d'employé de commerce «Banque». Labellisée «entreprise formatrice» par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), la BCVs se positionne comme un acteur de référence dans le domaine de la formation des jeunes.

La BCVs organise un plan de formation permettant aux apprentis de découvrir les métiers principaux de la Banque. L'emploi du temps se répartit entre l'activité sur la place de travail, les cours professionnels ainsi que des cours spécifiques à la filière bancaire, répartis sur toute la durée de l'apprentissage. Ces derniers ont lieu au *Center for Young Professionals in Banking* à Lausanne pour les apprentis francophones et à Berne pour les germanophones.

La Banque Cantonale du Valais propose également un programme de formation de 18 mois destiné spécifiquement aux porteurs d'une maturité professionnelle commerciale ou d'une maturité gymnasiale désirant débiter leur carrière professionnelle dans le secteur bancaire.

### LA FORMATION CONTINUE, UN FACTEUR CLÉ DE DÉVELOPPEMENT

Dans un secteur bancaire, fortement concurrencé et dans un cadre d'affaires en pleine mutation, la formation continue est l'une des priorités de la BCVs. En 2018, 1'206 jours cumulés ont été réservés pour ce type de perfectionnement. 65 personnes poursuivent une formation de longue durée, en lien avec leur domaine d'activité au sein de la Banque et 16 l'ont terminée durant l'année.

### CERTIFICATION DES COMPÉTENCES

Afin de répondre à l'évolution des exigences légales et réglementaires (loi sur les services financiers LSF, directive sur les marchés d'instruments financiers, etc.) ainsi que pour permettre aux conseillers de répondre aux exigences croissantes de la clientèle, les Banques Cantoniales Latines (BCL) et deux grandes banques suisses ont convenu d'utiliser un standard commun, accrédité par la Confédération, pour la certification officielle des compétences professionnelles de conseillers à la clientèle.

Elles établissent ainsi des références comparables sur la place financière suisse pour certifier la compétence et le savoir-faire de leurs collaborateurs des domaines de la ges-

tion de patrimoine, du conseil à la clientèle privée et aux entreprises. Le développement des compétences et l'employabilité des collaborateurs constituent un objectif prioritaire de la BCVs qui joue un rôle actif dans ce partenariat. La BCVs a accompagné la préparation de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité de suivre des séminaires et divers ateliers de travail BCL ainsi que des cours de préparation à l'examen oral SAQ (Swiss Association for Quality). En 2018, 37 collaboratrices et collaborateurs ont obtenu leur certificat de conseiller-ère clientèle SAQ: 12 avec un profil de conseiller-ère à la clientèle privée (CP), 15 avec un profil de conseiller-ère à la clientèle individuelle (CI), 5 avec un profil de conseiller-ère Private Banking et Premium Certified (CWMA - Wealth Management Advisor) et enfin, 5 avec un profil de conseiller-ère à la clientèle PME (PME). Ainsi, en deux ans, un quart des collaborateurs concernés de la BCVs, ont déjà réussi leur certification.

### PARTICIPATION CITOYENNE DES EMPLOYÉS

Les collaborateurs de la BCVs s'impliquent en tant que citoyens et mettent à profit leurs compétences en faveur de la vie sociale et associative valaisanne. La BCVs, en tant qu'employeur, soutient l'engagement de ses collaborateurs dans la société civile. Au 31 décembre 2018, 217 mandats sont recensés, dont 86 (40%) concernent des mandats privés. Le solde des 131 engagements se répartit entre les mandats bancaires (44), les fonctions politiques (25), des mandats accessoires (24) et des activités militaires ou de service du feu (2). Pour compléter le tableau, 36 autres mandats couvrent aussi bien les domaines culturel et sportif qu'associatif au sens large.

### « FUTUR EN TOUS GENRES »

Afin de permettre aux filles et aux garçons d'explorer des univers professionnels nouveaux et d'élargir leurs horizons dans la perspective des choix à venir, le Bureau de l'égalité et de la famille, en partenariat avec le Service de l'enseignement et le Service de la formation professionnelle, a organisé, une nouvelle fois en 2018, une journée en entreprise sous la dénomination «Futur en tous genres». La Banque Cantonale du Valais s'est associée à cette démarche en donnant la possibilité à des jeunes en classe 8H de découvrir le domaine bancaire. Ainsi en novembre, 4 filles et 9 garçons ont pu accompagner à son travail un collaborateur ou une collaboratrice (père, mère ou personne de leur entourage) dont la profession suscite leur intérêt.



Les participantes et participants de la Banque Cantonale du Valais à la Course de Noël le 8 décembre 2018 – ©lindaphoto.ch

## *Course de Noël: l'esprit d'équipe*

Soucieuse de la santé et de la performance de ses collaboratrices et collaborateurs, la Banque Cantonale du Valais leur offre, chaque année, la possibilité de s'engager activement dans la catégorie « Entreprises » de la Course de Noël de Sion. Pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de cette course historique à travers la Vieille Ville, ils étaient plus de cinquante à porter fièrement les couleurs de la BCVS.

Les collaboratrices et collaborateurs de la BCVS ont partagé, à titre de préparation préalable, des entraînements en commun, organisés spécialement pour eux durant leur temps libre. À cette occasion, ils ont pu compter sur les conseils et les encouragements de membres du *BCVS Mount Asics Team*.

Cette manifestation a permis aux collaboratrices et collaborateurs de la BCVS de se retrouver hors du cadre strictement professionnel pour partager un projet commun et des moments de convivialité. Ils ont su incarner des valeurs chères à leur entreprise, à savoir le dynamisme, l'esprit d'équipe, la solidarité dans l'effort et la compétitivité.

## Exemplaire, responsable et respectueuse de son environnement

La BCVs est titulaire de labels attestant de sa gestion adéquate de la qualité (*ISO 9001*), de la maîtrise de son impact environnemental (*ISO 14001*), de ses efforts pour le diminuer (*Swiss Climate CO<sub>2</sub>e<sup>1</sup>*) et de son caractère à la fois performant et citoyen (*Valais Excellence*).

La Banque s'emploie en permanence à conserver ces certifications exigeantes, soumises régulièrement à réévaluation.

La comparaison avec les normes éprouvées, respectivement avec d'autres entreprises, donne une mesure objective de la compétence et du savoir-faire de la société. La finalité de ces démarches de labellisation s'inscrit pour la Banque dans sa capacité à créer de la valeur ajoutée pour ses différentes parties prenantes: ses actionnaires, ses collaboratrices et collaborateurs, sa clientèle et l'économie de son canton. Enfin, le modèle d'affaires de la BCVs repose aussi sur des valeurs de pérennité et de durabilité.

### HUITIÈME CERTIFICATION SWISS CLIMATE POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'entreprise *SwissClimate SA* développe des projets climatiques et conseille les entreprises dans ce domaine. Elle propose des solutions pour lutter contre le réchauffement climatique, principalement engendré par les émissions de gaz à effet de serre résultant des activités humaines.

Le label *SwissClimate CO<sub>2</sub>e* propose une certification en trois étapes. Le label *CO<sub>2</sub>e «évalué» bronze* consiste en l'établissement d'un bilan carbone certifié de l'entreprise et en la définition de mesures de réduction d'émissions des gaz à effet de serre. La catégorie *CO<sub>2</sub>e «optimisé» argent* suppose des participations dans des projets de réduction d'émissions internes ou externes à l'entreprise. Enfin, la dernière étape, *CO<sub>2</sub>e «neutre» or*, atteste de la neutralité climatique et nécessite que toutes les émissions de l'entreprise soient compensées par l'utilisation finale de crédits carbonés, conformes aux directives de Kyoto.

La Banque Cantonale du Valais a passé avec succès les deux premières étapes et œuvre afin de conserver durablement cette certification *argent CO<sub>2</sub>e «optimisé»*. Elle l'a d'ailleurs renouvelée, une nouvelle fois, avec succès en 2018.

Cette reconnaissance témoigne de la stratégie active de la BCVs en matière de développement durable et de son engagement concret dans la protection de l'environnement.

### VALAIS EXCELLENCE

La Banque Cantonale du Valais a obtenu la certification *Valais Excellence* en 2009, en 2013 et en 2016. L'attribution de ce label, valable trois ans, repose sur les nouvelles normes *ISO 9001:2015* (Système de management de la qualité) et *ISO 14001:2015* (Système de management environnemental). Celles-ci mettent un accent particulier sur la conduite des processus (indicateurs de performance), la gestion des connaissances (savoir-faire), le renforcement de l'approche orientée risques et la prise en compte du contexte général de l'activité de l'entreprise certifiée. La BCVs est la première banque universelle à obtenir cette certification basée sur ces nouvelles normes.

### EQUAL-SALARY, UNE ÉQUITÉ SALARIALE ENTRE HOMMES ET FEMMES

La Banque Cantonale du Valais a obtenu le label *equal-salary* en février 2013. Cette reconnaissance, décernée par la Fondation *equal-salary* à Vevey, prouve qu'en matière salariale, la BCVs offre des opportunités égales aux femmes et aux hommes et s'efforce d'améliorer continuellement la situation. La BCVs est la première entreprise valaisanne, la première banque en Suisse et l'une des deux premières entreprises cotées à la Bourse suisse à avoir été certifiée *equal-salary*. Les résultats de l'audit attestent d'une politique des ressources humaines et de procédures d'application exemplaires.

La BCVs a volontairement renoncé à renouveler systématiquement son label *equal-salary*, bien qu'elle en remplit l'entier des critères, par mesure de maîtrise des coûts. Cependant, ce renouvellement sera entrepris périodiquement.

<sup>1</sup> Le «e» signifie «équivalent» et indique que tous les gaz à effet de serre sont convertis en équivalent CO<sub>2</sub>.

## La BCVs comme partenaire

L'engagement de la Banque Cantonale du Valais en faveur de son canton dépasse le seul cadre économique. En effet, elle s'implique dans la vie sociale, culturelle, sportive et académique valaisanne, par sens des responsabilités, par volonté et pour participer activement au rayonnement du canton.

### SPONSORING ET SOUTIEN

A travers sa politique de sponsoring, la BCVs témoigne de son implication en faveur de la vie associative de son canton, privilégiant les actions d'intérêt public et sans but lucratif. Elle apporte ainsi, chaque année, son soutien à de nombreux événements ou sociétés. Cette approche s'inscrit également dans une perspective de communication, avec des retombées en termes d'image, lui permettant de donner de la vitalité aux valeurs constitutives de sa marque. Elle sélectionne donc l'entité ou le projet soutenu, en premier lieu, en fonction du degré de partage de ses valeurs fondamentales, notamment la proximité.

Cet engagement se traduit sous différentes formes: de la plus visible, via des actions de sponsoring de manifestations et d'événements d'envergure, à la plus discrète, par exemple des dons, des cotisations ou d'autres soutiens financiers à l'égard de clubs et de sociétés dynamisant leur région via leur engagement. Outre l'aspect purement financier, l'appui de la BCVs peut également être de nature logistique ou se concrétiser par la mise à disposition de prestations bancaires.

### Retour sur quelques partenariats 2018

Au niveau culturel, la BCVs soutient l'organisation de plusieurs rendez-vous et événements.

Leurs points communs? Ils véhiculent des valeurs que la Banque partage: compétence, modernité, jeunesse, proximité et sont autant d'occasions de se rencontrer, d'échanger et de s'émerveiller. Parmi ces partenariats figurent notamment de nombreux rendez-vous musicaux estivaux comme le *Sierre Blues Festival*, *Sion sous les Etoiles*, *Festival International Folklorique d'Octodure (FIFO)*, *Guinness Irish Festival*, *Open Air de Gampel*, *Electroclette/ PALP Festival*, *Sion Festival*, *La Belle Hélène - Ouverture Opéra*, *Opéra Rinaldo - Brig Barock*.

La BCVs fait également partie du groupe restreint des partenaires principaux du rendez-vous incontournable du printemps: *la Fête nationale de la race d'Hérens*. Cet événement réunit chaque année, en mai, les meilleures vaches de la race d'Hérens, sélectionnées lors des combats régionaux. Elles s'affrontent afin de désigner la reine de chaque catégorie, mais surtout la «reine des reines», celle qui l'emporte lors du combat final, rassemblant les gagnantes de la journée, voire des deux journées de finales.

En automne, place à un autre événement emblématique: *la Foire du Valais*. Durant les 10 jours que dure la manifestation, la Banque est présente à différents niveaux: en qualité de partenaire du Rendez-Vous Economique, de la Journée de l'Energie ou encore de l'Espace Tribus, scène pour les jeunes artistes de la région.



Depuis de nombreuses années, la BCVs soutient la Fondation Gianadda et ses prestigieuses expositions. Elle était à ses côtés, en 2018, pour fêter les 40 ans de cette institution culturelle incontournable en Valais.

Reconnue mondialement pour ses expositions d'une qualité exceptionnelle, la *Fondation Pierre Gianadda* possède une solide réputation dans le monde des arts qui contribue au rayonnement culturel du Valais et ce, bien au-delà des frontières suisses. Par son soutien, la BCVs marque sa gratitude à cette véritable institution artistique et à son charismatique fondateur Léonard Gianadda.

La BCVs compte également parmi les partenaires de *Valaisroule*. Cette société met gratuitement des vélos de haute qualité à la disposition de la population locale et des touristes. Leurs stations de prêt sont implantées dans des lieux fréquentés le long de la plaine du Rhône, entre Brigue et Le Bouveret. Plus de 450 vélos sont à disposition. Pour la BCVs, au-delà de l'aspect pratique et convivial du vélo, ainsi que de ses bénéfices pour la santé, l'argument écologique de cette démarche, encourageant la mobilité douce, constitue l'une des raisons principales du soutien accordé à *Valaisroule*. Moyen de transport respectueux de l'environnement, peu coûteux et très peu gourmand en énergie, le vélo est une réelle alternative à la voiture pour le trafic urbain dans la plaine du Rhône.

Du côté de la jeunesse, la BCVs est fière d'être alliée à «*Top Chef au Co*», un projet novateur et dynamique né sous l'impulsion d'une enseignante en économie familiale amatrice d'émissions culinaires télévisées, voici 4 ans, pour sensibiliser les participants à la gastronomie. Ce concours facultatif fonctionne sur le même principe que ses inspirations du petit écran. Son objectif? Créer un plat sur un thème en valorisant les produits locaux, de saison et frais.

Les dix candidats qualifiés lors des épreuves régionales se sont retrouvés pour disputer la finale de l'édition 2017-2018 le mercredi après-midi 18 avril 2018 au CO Fully-Saxon. Le thème de cette finale était «Gâteau d'anniversaire au chocolat». Le vainqueur est reparti avec un bon cadeau épargne de 500 francs de la BCVs.

Enfin, le sport occupe également une place importante dans la politique de sponsoring de la Banque. Cette dernière est présente aux côtés des organisateurs de manifestations sportives populaires telles que les courses de ski-alpinisme la *Patrouille des Aiguilles Rouges* et la *Patrouille de la Maya* ou encore le marathon du vélo tout-terrain, mondialement réputé, le *Grand Raid BCVs*. Elle soutient également des clubs ou équipes emblématiques du canton comme le *FC Sion*, le *HC Viège* ou encore le *BCVs Mount Asics Team* qui regroupe des athlètes, prometteurs ou confirmés, de courses en montagne.

## LES ŒUVRES D'ART DE LA BCVS

Au fil des ans, la Banque Cantonale du Valais a acquis et réuni une collection parmi les plus complètes et les plus représentatives de l'art pictural et monumental valaisan, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui. Elle compte un grand nombre de créations d'artistes de renommée suisse et internationale, sur qui le Valais exerçait une forte attraction ainsi que des œuvres d'artistes valaisans.

A travers sa politique d'achat d'œuvres d'art, la BCVs souhaite constituer un patrimoine tout en apportant une aide aux jeunes artistes.

La collection compte aujourd'hui plus de 560 tableaux ainsi que de nombreuses sculptures, peintures, mosaïques et céramiques, généralement commandées pour orner un espace bien précis tel que les façades ou les halls de succursales.

Pour permettre au plus grand nombre d'en profiter, la BCVs a créé une galerie virtuelle [art.bcvs.ch](http://art.bcvs.ch) qui réunit, aujourd'hui, quelque 100 tableaux de 53 artistes différents. Régulièrement enrichie, elle permet ainsi de découvrir de magnifiques pièces, témoins de la richesse et de la diversité de la création artistique valaisanne.

## LA FONDATION DU 100<sup>e</sup>

En vue de parfaire sa mission auprès de la population valaisanne, la Banque Cantonale du Valais a créé une fondation, en 1991, à l'occasion de ses septante-cinq ans.

Son but est de récompenser des entreprises ou des actions remarquables dans les domaines humanitaire et social, en vouant une attention particulière à la jeunesse.

En 2017, à l'occasion des cent ans de la BCVs, la fondation a été rebaptisée «*Fondation du 100<sup>e</sup> de la Banque Cantonale du Valais*» et son capital a été porté de 750'000 francs à 1 million de francs.

Depuis sa création, la Fondation du 100<sup>e</sup> a distingué 128 personnes ou associations en distribuant des prix pour un montant total de 580'500 francs.

Elle a remis ses distinctions 2018, pour un montant total de 21'000 francs, à trois associations actives en Valais l'Association *Cerebral Valais*, la Fondation *Zuckerpuppa*, l'association *MaRaVal* ainsi qu'à trois jeunes talents du canton: Alexandre et Ludovic Zaza, Lukas Dennda.





Les représentants des lauréats 2018 en compagnie du Conseil de la Fondation du 100<sup>e</sup> de la BCVS : Pascal Perruchoud, Président, Oliver Schnyder, Vice-président, Thierry Cornut, Mario Kalbermatter et Pierre-Alain Grichting, membres et Lysiane Tissières, administratrice. – ©Jean-Claude Roh

## Fondation du 100<sup>e</sup>

Le 19 décembre, la Fondation du 100<sup>e</sup> de la BCVS a remis ses distinctions 2018 pour un montant total de 21'000 francs. .

Le prix humanitaire et social, d'une valeur de 15'000 francs, a été attribué à trois associations actives en Valais :

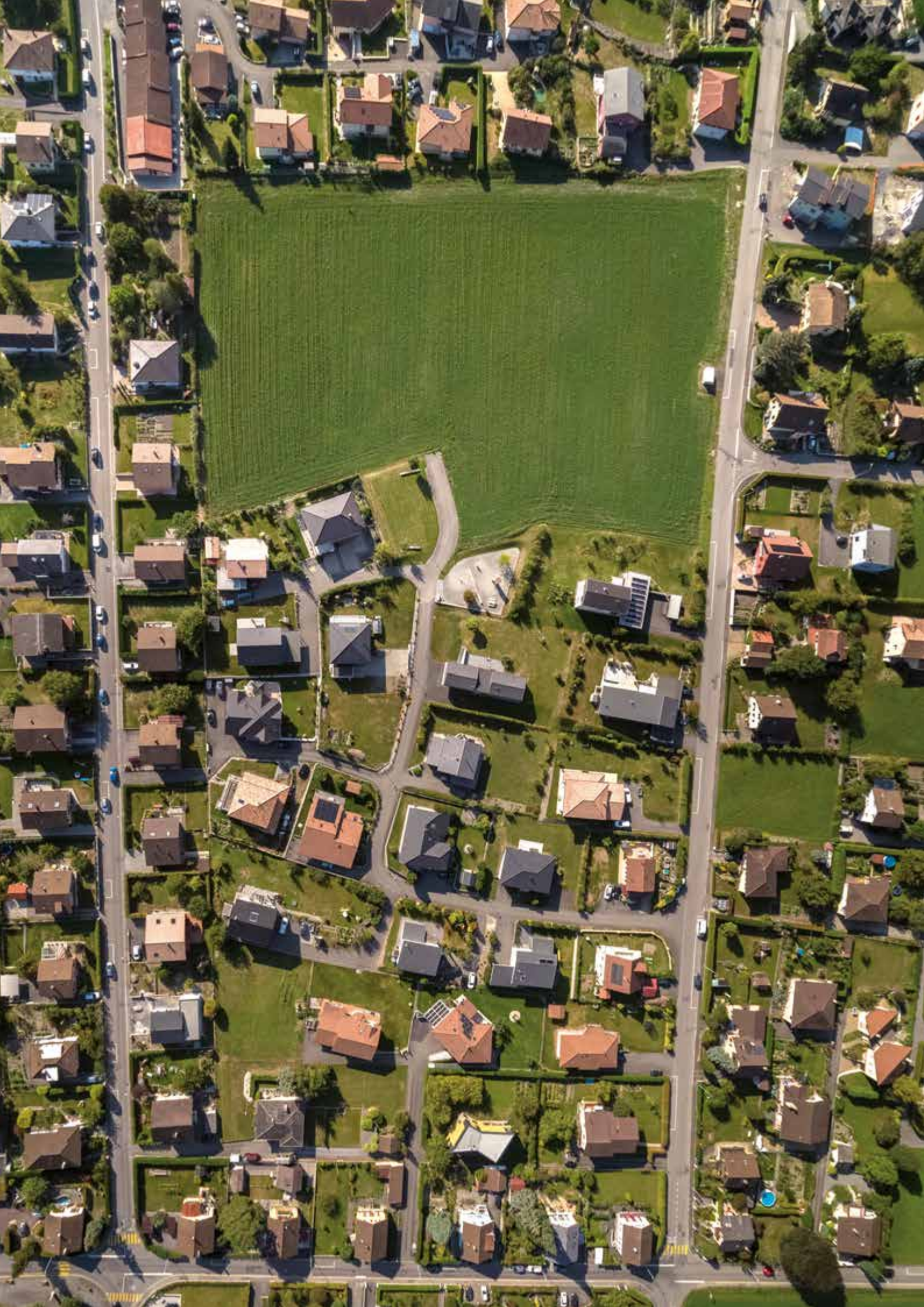
- **Association Cerebral Valais** – 5'000 francs  
Fondée en 1963, cette association soutient les familles dont un membre est atteint d'une infirmité motrice cérébrale et œuvre à la défense de leurs intérêts.
- **Fondation Zuckerpuppa**, Naters – 5'000 francs  
Active depuis 2016, cette fondation, basée à Naters, a pour objectif de concevoir et promouvoir des emplois pour les jeunes handicapés, en particulier les personnes atteintes de troubles cognitifs à travers l'exploitation d'un café baptisé « Zuckerpuppa ».
- **Association MaRaVal**, Sion – 5'000 francs  
Première association cantonale entièrement dédiée aux maladies rares, elle propose aux patients, à leurs proches et aux professionnels qui les encadrent toute forme de soutien utile.

Trois jeunes talents valaisans ont également été soutenus, par l'intermédiaire du prix jeunesse, à hauteur de 6'000 francs :

- **Alexandre (16 ans) et Ludovic (22 ans) Zaza**, échecs, Monthey – 3'000 francs
- **Lukas Dennda (18 ans)**, VTT, Ried-Brig – 3'000 francs.



*L'avenue de Vérolliez,  
Saint-Maurice*







# Gouvernance d'entreprise

Structure de la Banque et actionnariat	52
Structure du capital	53
Conseil d'administration	56
Direction générale	72
Direction élargie et audit interne	78
Rémunérations, participations et prêts	82
Droits de participation des actionnaires	84
Prises de contrôle et mesures de défense	84
Organe de révision	85
Politique d'information	85

## Gouvernance d'entreprise

La Directive concernant les Informations relatives à la Corporate Governance (Directive Corporate Governance) émise par la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange SA) s'applique à tous les émetteurs dont les droits de participation sont cotés à titre primaire, respectivement principal auprès de la SIX Swiss Exchange SA.

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes axés sur la poursuite d'intérêts durables des entreprises qui, tout en sauvegardant la capacité de décision et l'efficacité, visent à instaurer au plus haut niveau de l'entreprise la transparence et un rapport équilibré entre direction et contrôle. La Directive Corporate Governance (DCG) impose aux émetteurs de publier des indications essentielles sur la direction de leur entreprise (ou d'expliquer les motifs pour lesquels ces indications ne sont pas publiées). En sa qualité de société anonyme de droit public cotée à la Bourse suisse, la Banque Cantonale du Valais (BCVs ou la Banque) est soumise à ces exigences. Ces dispositions sont complétées par des prescriptions de publications supplémentaires découlant de lois spéciales du domaine bancaire.

La Directive Corporate Governance dans sa version révisée du 20 mars 2018, remplace la DCG du 13 décembre 2016. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2018. Conformément aux prescriptions de l'article 663b<sup>bis</sup> du Code des obligations (CO) concernant la transparence des indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction, les indications relatives aux rémunérations, participations et prêts doivent, en raison du droit fédéral, être publiées dans l'annexe aux comptes annuels. La BCVs n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) compte tenu de sa forme juridique (société anonyme de droit public selon l'article 763 al. 1 CO). Toutefois, les indications concernant le contenu et la procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation sont publiées dans le chapitre Gouvernance d'entreprise du rapport de gestion et résultent de l'application par analogie des articles 14 à 16 ORAb, en conformité avec la Directive Corporate Governance.

### STRUCTURE DE LA BANQUE ET ACTIONNARIAT

#### STRUCTURE DE LA BANQUE

L'organigramme et la structure opérationnelle présentés ci-après décrivent l'organisation de la BCVs:

- **Organigramme de la BCVs**  
voir page 53.
- **Structure opérationnelle de la BCVs**  
voir pages 54 et 55.
- **Sociétés cotées et non cotées incluses dans le périmètre de consolidation**  
La Banque ne détient pas de participations à consolider vis-à-vis des sociétés cotées et non cotées.

#### ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Les actionnaires importants sont présentés à l'annexe 9.20 des comptes annuels.

Les annonces sont consultables sur le site de la Bourse suisse ([www.six-swiss-exchange.com](http://www.six-swiss-exchange.com)).

Nous n'avons pas eu connaissance de telles annonces durant l'exercice sous revue.

#### PARTICIPATIONS CROISÉES

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

## STRUCTURE DU CAPITAL

### CAPITAL-ACTIONS, CAPITAL AUTORISÉ ET CONDITIONNEL, MODIFICATIONS DU CAPITAL

Le capital-actions de la Banque, inscrit au registre du commerce au 31 décembre 2018, se chiffre à 158 millions de francs. Il se compose de 15'800'000 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 francs chacune.

La BCVs ne dispose pas de capital autorisé ou de capital conditionnel.

### MODIFICATION DU CAPITAL

Le processus de restructuration du capital social de la BCVs a été mis en œuvre au cours des exercices 2015, 2016 et commenté dans les rapports annuels 2016 et 2017 auxquels le lecteur peut se référer. Ces rapports sont disponibles à l'adresse [www.bcvs.ch/rapportdegestion](http://www.bcvs.ch/rapportdegestion).

#### • Droit de vote

Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, chaque action donne droit à une voix.

### BONS DE JOUISSANCE ET BONS DE PARTICIPATION

La Banque n'a pas émis de bons de jouissance ou de bons de participation.

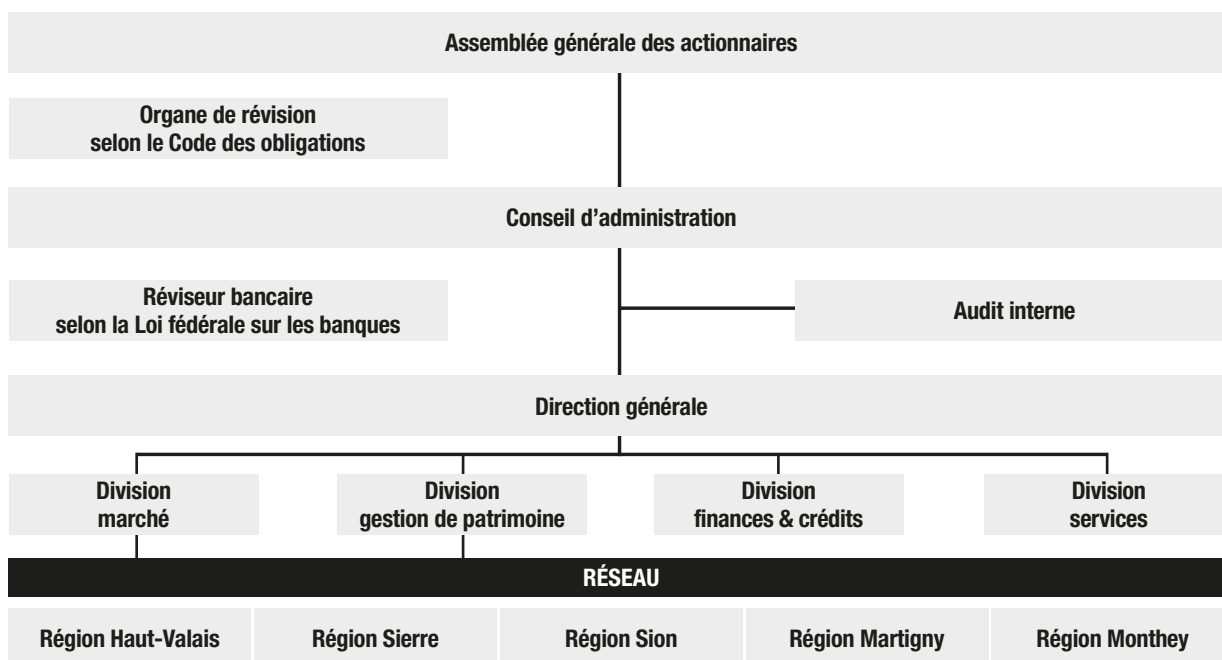
### RESTRICTIONS DE TRANSFERT ET INSCRIPTIONS DES « NOMINEES »

- **Restrictions de transfert et inscriptions des « nomines »**  
Aucune restriction n'existe, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais: «Le canton détient une participation donnant droit à au moins 51 % du nombre des actions et du droit de vote; il ne peut aliéner cette participation minimale».

### EMPRUNTS CONVERTIBLES ET OPTIONS

La Banque n'a émis ni emprunts convertibles ni options.

## Organigramme de la BCVs au 31.12.2018



## Structure opérationnelle de la BCVs au 31.12.2018

PRÉSIDENT  
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE  
**PASCAL PERRUCHOUD**



RISK MANAGEMENT  
**CLAUDE-ALAIN KARLEN**  
DIRECTEUR ADJOINT



VALORISATION  
& CONTENTIEUX

COMMUNICATION

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL

### MARCHÉ

DIVISION  
MARCHÉ  
**OLIVER SCHNYDER**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL



DIVISION  
GESTION DE PATRIMOINE  
**NICOLAS DEBONS**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL



VENTE, PRODUITS  
& DISTRIBUTION

MARKETING

PRIVATE BANKING  
**NICOLAS DEBONS**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

ASSET MANAGEMENT  
**FABRICE CONSTANTIN**  
DIRECTEUR



DIGITAL BANKING/  
BANQUE DIRECTE

ASSET MANAGEMENT,  
GÉRANTS INDÉPENDANTS  
& ADVISORY

MARCHÉS FINANCIERS  
& TRÉSORERIE

GESTION TITRES



RÉGION HAUT-VALAIS  
**MARIO KALBERMATTER**  
DIRECTEUR



RÉGION SIERRE  
**PHILIPPE DE PREUX**  
DIRECTEUR



RÉGION SION  
**JEAN-YVES PANNATIER**  
DIRECTEUR



RÉGION MARTIGNY  
**CLAUDE MORET**  
DIRECTEUR



RÉGION MONTHÉY  
**THIERRY CORNUT**  
DIRECTEUR





**RESSOURCES HUMAINES**

**ÉLIANE GASPOZ**  
DIRECTRICE ADJOINTE



**LEGAL & COMPLIANCE**

**RAPHAËL BALET**  
DIRECTEUR ADJOINT

**CENTRES DE COMPÉTENCES**



**DIVISION FINANCES & CRÉDITS**

**CHRISTIAN DONZÉ**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL



**DIVISION SERVICES**

**DANIEL ROSSI**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL



**INSTITUTIONNEL & CONSEIL PATRIMONIAL**  
**STÉPHANE JEAN**  
DIRECTEUR

**INSTITUTIONNEL**

**CRÉDITS**

**CHRISTIAN DONZÉ**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

**CREDIT OFFICE**

**CONTRÔLE CRÉDITS**

**GESTION CRÉDITS**

**CRÉDIT RISK**

**FINANCES**

**CHRISTIAN DONZÉ**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

**COMPTABILITÉ**

**CONTRÔLE DE GESTION**

**ÉVOLUTIONS & IT**

**ÉTIENNE MARIÉTHOZ**  
DIRECTEUR ADJOINT



**IMMEUBLES**

**SÉCURITÉ**

**CONTRÔLE INTERNE**

**FICHER CENTRAL**

**ADMIN. DONNÉES CLIENTS/ FISCALITÉ**

**PRESTATIONS**

**PHILIPPE MÉTRAILLER**  
DIRECTEUR ADJOINT



**PAIEMENTS**

**CAISSE CENTRALE**

**ÉCONOMAT**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION



# Membres

au 31.12.2018



**Pierre-Alain Grichting**

Président du Conseil  
d'administration



**Stephan Imboden**

Vice-président du Conseil  
d'administration



**Chantal Balet Emery**

Membre du Conseil  
d'administration



**Gabriel Décaillet**

Secrétaire du Conseil  
d'administration



<b>PRÉNOM NOM</b>	<b>Pierre-Alain GRICHTING</b> 24 septembre 1967	<b>Stephan IMBODEN</b> 27 avril 1956	<b>Chantal BALET EMERY</b> 7 juin 1952	<b>Gabriel DÉCAILLET</b> 23 mai 1962
<b>FONCTION</b>	Président	Vice-président	Membre	Secrétaire
<b>MEMBRE COMITÉ</b>	• Comité stratégique et des risques	• Comité de rémunération et de nomination	• Comité de rémunération et de nomination (présidente)	• Comité d'audit
<b>PREMIER MANDAT</b>	2017	2009	2009	2013
<b>ÉCHÉANCE DU MANDAT</b>	2021	2021	2021	2021
<b>NATIONALITÉ</b>	Suisse	Suisse	Suisse	Suisse
<b>FORMATION</b>	Formation en Gestion du personnel et Management, Mercuri Urval Nyon; formation en finance, ATAG, Lausanne; cours de direction d'entreprises CDE, Lausanne; AEP Executive Programm, Swiss Finance Institute Zurich; Swiss Board School, St-Gall	Licence en droit de l'Université de Genève; licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne; brevet d'avocat et de notaire	Licence en droit de l'Université de Lausanne; brevet d'avocate et de notaire	Licence en droit de l'Université de Lausanne
<b>PARCOURS PROFESSIONNEL</b>	Directeur Retail pour les régions Berne-Valais-Fribourg auprès de l'une des principales sociétés suisses de grande distribution; durant huit ans, directeur pour le Haut-Valais, puis pour le Valais auprès d'une grande banque suisse; président de l'Association Valaisanne des Banques	Avocat et notaire auprès d'une étude sédunoise, puis propriétaire de sa propre étude à Sierre; mandats de conseils en stratégie d'entreprise	Avocate et notaire indépendante, puis différentes fonctions au sein du pouvoir judiciaire en Valais; secrétaire d'associations économiques, puis durant huit ans membre du comité de direction et responsable romande d' <i>economiesuisse</i>	Expérience auprès d'une grande banque helvétique à Zurich et en Valais; fonctions de gestion de différentes institutions sociales professionnelles en Valais; fonctions de cadre puis direction d'un centre patronal valaisan
<b>ACTIVITÉ ACTUELLE</b>	Président du Conseil d'administration de Victor & Armand Zwissig SA, Sierre	Avocat et administrateur de sociétés	Associée du cabinet conseils FBLA associés – Genève – Lausanne – Sion Avocate conseil, Sion	Directeur du Bureau des Métiers, Sion

Aucun des membres du Conseil d'administration en activité au 31 décembre 2018 n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la BCVs, au cours des trois derniers exercices précédant la période sous revue.

Tous les membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance fixés dans la circulaire FINMA 2017/01 Gouvernance d'entreprise – banques.

<b>Jean-Albert FERREZ</b> 26 mars 1971	<b>Pascal INDERMITTE</b> 11 août 1974	<b>Sandra LATHION</b> 12 avril 1976	<b>Fernand MARIÉTAN</b> 12 février 1952	<b>Ivan ROUVINET</b> 25 juillet 1950
Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
• Comité stratégique et des risques (président)	• Comité d'audit (président)	• Comité d'audit	• Comité de rémunération et de nomination	• Comité stratégique et des risques
2017	2014	2018	2009	2009
2021	2021	2021	2021	2021
Suisse	Suisse	Suisse	Suisse	Suisse
Doctorat ès Sciences (Mathématiques – Informatique) de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL); Formation <i>High Performance Boards</i> , IMD, Lausanne; Certification Académie des Administrateurs (ACAD), Lausanne	Économiste d'entreprise HES de la Haute École de Gestion, Viège	Licence en droit de l'Université de Zurich; brevet d'avocat; Master of Laws (LL.M.), Colombia University (New York); Trader license SIX Swiss exchange; diverses formations continues (INSEAD Paris, IMD Lausanne, SGMI Management Institut St-Gallen)	Licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne; licence en droit de l'Université de Lausanne; brevet d'avocat et de notaire	Maîtrise fédérale de banque
Directeur général Energies Sion Région, Sion; Directeur adjoint de l'institut de recherche Idiap, à Martigny; assistant auprès du département de mathématiques de l'EPFL, Lausanne	Responsable de mandats auprès de sociétés fiduciaires en Valais, à Lucerne et à Berne; membre de la direction générale d'APROA AG, Viège	Avocate auprès de l'étude Lenz & Staehelin à Zurich; fonctions de cadre au sein de plusieurs grandes banques helvétiques à Zurich; cheffe de section auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) à Berne	Avocat et notaire à Monthey; président de la ville de Monthey de 1996 à 2012	Fonctions de cadre auprès de plusieurs grandes banques helvétiques en Valais
Administrateur indépendant	Président de la direction du groupe BPT, Viège	Avocate conseil auprès de l'étude Lenz & Staehelin, Genève	Avocat et notaire, Monthey	Consultant indépendant PME-privé

## AUTRES ACTIVITÉS ET GROUPEMENTS D'INTÉRÊTS

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Pierre-Alain GRICHTING	Stephan IMBODEN
<b>FONCTIONS AU SEIN D'ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE D'ENTREPRISES</b>	<p>Président du Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Victor &amp; Armand Zwissig SA, Sierre</li> <li>• Praz SA, Sierre</li> </ul> <p>Membre du Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PAG Holding SA, Sierre</li> <li>• Compagnie de Chemin de Fer et d'Autobus Sierre-Montana-Crans (SMC) SA, Crans-Montana</li> <li>• SI du Bourg SA, Sierre</li> <li>• Société Immobilière de la Consommation de Sierre SA, Sierre</li> <li>• PAG Immobilien AG, Naters</li> <li>• FVS Event Management SA, Martigny</li> <li>• Grichting Volken Immobilien AG, Naters</li> <li>• Reitzel SA, Fribourg</li> <li>• Groupe Minoteries SA, Valbroye</li> <li>• Recovis SA, Saillon</li> <li>• Recovis Immobilier SA, Saillon</li> <li>• vg invest ag, Visp</li> </ul> <p>Gérant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PAG Consulting Sàrl, Naters</li> </ul>	<p>Président du Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse valaisanne des allocations familiales de l'industrie du bâtiment (CAFIB), Sion</li> <li>• Valiminvest Holding AG, Sierre</li> <li>• Valiminvest AG, Sierre</li> <li>• Rail Services SA, Conthey</li> </ul> <p>Vice-président du Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régence Balavaud SA, Vétroz</li> </ul> <p>Membre du Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moix et Zorzi SA, Sion</li> <li>• Maison Planzer Transports SA, Dietikon</li> <li>• Gotec SA, Sion</li> <li>• Culivinum SA, Vétroz</li> <li>• Le Relais du Cervin SA, Conthey</li> <li>• Grands Espaces Sàrl, Sierre</li> <li>• Polarex Sàrl, Sierre</li> <li>• IBC Insurance Broking and Consulting holding SA, Lausanne</li> </ul>
<b>FONCTIONS PERMANENTES DE DIRECTION OU DE CONSEIL POUR LE COMPTE DE GROUPE D'INTÉRÊTS</b>	<p>Président du Conseil de Fondation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse de retraite de Provins, Sion</li> </ul> <p>Membre du Conseil de Fondation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation du Château de Villa, Sierre</li> <li>• Fondation du 100<sup>e</sup> de la Banque Cantonale du Valais, Sion</li> </ul>	<p>Vice-président</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Kids &amp; 4 legs, Sion</li> </ul> <p>Membre du Conseil et membre du comité de placement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse de pension de la Fédération Suisse des Avocats, Berne</li> </ul>
<b>MANDATS POLITIQUES</b>		

---

**Chantal BALET EMERY****Présidente du Conseil d'administration**

- Maison Gilliard SA, Sion
- Domaines Maison Gilliard SA, Sion

**Vice-présidente du Conseil d'administration**

- Vaudoise Assurances Holding SA, Lausanne
- Vaudoise générale, compagnie d'assurances SA, Lausanne
- Vaudoise Vie, compagnie d'assurances SA, Lausanne
- Mutuelle Vaudoise, Société coopérative, Lausanne

**Présidente du Conseil de fondation**

- Caisse de pension Vaudoise Assurances, Lausanne

**Membre du Conseil d'administration**

- OLF SA, Corminboeuf

**Gabriel DÉCAILLET****Membre du Conseil d'administration**

- Cautionnement romand, société coopérative, Lausanne
- Centre de Cautionnement et de Financement SA, Sion

**Directeur**

- Bureau des Métiers, Sion
- Caisse d'allocations familiales de l'artisanat du bâtiment (CAFAB), Sion
- Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (RETAVAL), Sion
- Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (CAPAV), Sion
- Meroba, Caisse de compensation AVS professionnelle, Sion

**Secrétaire général**

- Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand, (RESOR), Sion

**Membre du Conseil de fondation**

- Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion
- Caisses Patronales Sociales MEROBA, Lausanne

**Membre du Conseil de fondation**

- Fondation Louis Moret, Martigny

**Membre du Comité directeur**

- Fondation Avenir Suisse, Zürich
- 

**Membre du Conseil de fondation**

- Fondation Salle de Concerts et Congrès Sion, Sion
-

---

**MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**
**Jean-Albert FERREZ****Pascal INDERMITTE**
**FONCTIONS AU SEIN  
D'ORGANES DE DIRECTION  
ET DE SURVEILLANCE  
D'ENTREPRISES**
**Président du Conseil d'administration**

- Netplus.ch SA, Sierre
- Téléverbier SA, Bagnes

**Président du Conseil d'administration**

- BPT Beteiligungen AG, Viège
- APROA AG, Viège

**Membre du Conseil d'administration**

- Mayens de Bruson Promotion SA, Bagnes
- Téléthyon SA, Vex
- TechnoArk SA, Sierre
- IdeArk SA, Martigny
- BlueArk Entremont SA, Le Châble
- Gas & Com AG, Arlesheim

**Gérant**

- Jaferval Sàrl, Sion

**FONCTIONS PERMANENTES  
DE DIRECTION OU DE  
CONSEIL POUR LE COMPTE  
DE GROUPES D'INTÉRÊTS**
**Membre du Comité**

- Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie, Sion

**Président du Conseil de Fondation**

- Fondation The Ark, Sion

**Membre du Conseil de Fondation**

- Fondation du Verbier Festival, Bagnes

---

**MANDATS  
POLITIQUES**


---



---

**Sandra LATHION****Fernand MARIÉTAN****Ivan ROUVINET**

---

**Vice-président du Conseil d'administration**

- Société du gaz de la plaine du Rhône SA, Aigle
- Holdigaz SA, Vevey
- Holdigaz Immobilier SA, Vevey
- Holdigaz Management SA, Vevey
- Holdigaz Services SA, Vevey
- Holdigaz Trading SA, Vevey

**Membre du Conseil d'administration**

- Transports Martigny et Régions SA (TMR), Martigny
- Ecole Nouvelle Alpina SA, Champéry

**Membre du Conseil de fondation**

- Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion

**Président**

- Musée de la fausse monnaie, Maison Farinet, Saillon

**Membre du Conseil de fondation**

- Fondation Suisse pour les Cyberthèses, Monthey
- Greenbrix Fondation de placement, Genève
- Prisma Fondation Suisse d'investissement, Vevey

**Membre du Conseil de fondation**

- Fondation Madeleine Dubuis, Sion
-

## ÉLECTION ET DURÉE DU MANDAT

Le Conseil d'administration se compose statutairement de neuf membres et comprend un président, un vice-président et sept autres membres.

Selon l'article 14 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, al. 1 et 2, les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de quatre ans et sont rééligibles. La durée totale de leur mandat ne peut excéder douze ans; de plus, les administrateurs sont tenus de se démettre de leur fonction au terme de la période administrative durant laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans révolus.

Sous la rubrique «Composition du Conseil d'administration» sont mentionnées la date de la première élection de chacun des membres ainsi que l'échéance de leur mandat.

Selon l'article 21 des statuts, al. 1, 2 et 3, l'Assemblée générale prend toutes ses décisions, y compris celles prévues à l'article 704 CO, et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La majorité relative est déterminée au deuxième tour. En cas d'égalité des voix, celle du président de l'Assemblée générale est prépondérante.

En principe, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections par vote à bulletin ouvert; le scrutin secret peut toutefois être ordonné par le président de l'Assemblée ou demandé par des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs.

Le renouvellement des membres du Conseil d'administration s'effectue de façon échelonnée en fonction des critères précités de durée de mandat. Selon les circonstances, respectivement le type de candidature (représentant l'actionnaire majoritaire ou les actionnaires minoritaires), il est procédé à l'élection des administrateurs soit de manière collective, soit de manière individuelle.

## ORGANISATION INTERNE

Selon l'article 12 al. 1 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque et de la gestion des affaires. Il détermine la politique générale de la Banque et définit dans des principes directeurs la manière dont se concrétise la mission de la Banque en faveur de l'économie valaisanne.

### • Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est présidé par Pierre-Alain Grichting depuis le 16 mai 2018 date à laquelle il a succédé à Jean-Daniel Papilloud. Stephan Imboden assume la fonction de vice-président. Gabriel Décaillet assume la fonction de secrétaire. Les autres membres sont Chantal Balet Emery, Jean-Albert Ferrez, Pascal Indermitte, Fernand Mariétan, Ivan Rouvinet et Sandra Lathion, entrée en fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Le Conseil d'administration peut s'organiser en Comités, dont il fixe les compétences et l'organisation. Il a ainsi constitué en son sein trois Comités ayant pour tâche de préparer les décisions et de lui soumettre des propositions (voir détail sous la rubrique «Comités du Conseil d'administration»).

### • Méthode de travail du Conseil d'administration

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et désigne, sur proposition du Conseil d'Etat, son président et son vice-président. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des membres présents. Il délibère valablement dès que six membres sont présents. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois selon un calendrier préétabli.

Des séances supplémentaires sont possibles. Le président de la Direction générale et les membres de la Direction générale ainsi que, le cas échéant, le ou les collaborateurs qu'ils mandatent, assistent à la séance avec voix consultative.

En 2018, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière à vingt-et-une reprises.

Une rencontre a réuni le Conseiller d'Etat du Valais, chef du Département des finances et de l'énergie et les présidents du Conseil d'administration et de la Direction générale. Une rencontre a eu lieu entre le Conseiller d'Etat, les membres du Conseil d'administration représentant l'actionnaire majoritaire et le Président de la Direction générale.

### • Évaluation de la performance du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation écrite des objectifs fixés et du mode de travail et de fonctionnement. De plus, les Comités rapportent par écrit au Conseil d'administration de leurs activités.

## COMPÉTENCES

### • Conseil d'administration

Le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque. Il adopte et revoit régulièrement la stratégie d'affaires, fixe l'organisation et approuve la politique des risques. Il assume, au demeurant, les tâches que lui assigne la loi (article 716a CO).

Conformément à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration assume notamment les compétences suivantes :

- Il détermine la politique générale de la Banque (plans, budgets et bilans prévisionnels).
- Il fixe l'organisation en approuvant le Règlement d'organisation et de gestion.
- Il exerce la surveillance et est responsable de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace au sens des dispositions législatives et réglementaires applicables aux activités de la Banque.
- Il décide des prises de participation et des opérations conformément au Règlement d'organisation et de gestion.
- Il nomme le président et les membres de la Direction générale, le Réviseur bancaire ainsi que le chef et le personnel de l'Audit interne.
- Il examine et discute les rapports du Réviseur bancaire ainsi que les comptes annuels.
- Il examine et discute le rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé et soumet à l'Assemblée générale les comptes annuels, de même que ses propositions relatives à la répartition du bénéfice et, le cas échéant, ses propositions sur le mode de couverture des pertes et sur la constitution de réserves spéciales.
- Il approuve la politique des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation.

En plus des compétences intransmissibles et inaliénables qui lui sont attribuées par la loi et les statuts, notamment à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration a, entre autres, les compétences suivantes :

- Il adopte tout règlement ayant trait à la mise en place de l'organisation opérationnelle de la Banque (création et suppression de divisions, ainsi que compétences au niveau de la Direction générale).
- Il approuve les critères dans le choix des banques et des négociants correspondants.
- Il fixe la rémunération de la Direction générale.
- Il fixe la rémunération du Responsable de l'Audit interne.
- Il approuve la politique des ressources humaines, la politique de rémunération et le code de conduite.
- Il détermine le profil d'exigences du Président de la Direction générale.
- Il approuve les descriptions de fonction des autres membres de la Direction générale, du Responsable du

Contrôle des risques (CRO - Chief Risk Officer) et du Responsable de la Révision interne (ci-après l'Audit interne selon l'appellation professionnelle en vigueur).

- Il nomme le Chief Risk Officer.

### • Direction générale

Les statuts, selon les articles 24 et 30, et le Règlement d'organisation et de gestion de la Banque fixent de manière détaillée la répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale. Les compétences de la Direction générale sont formulées à l'article 30 des statuts. La Direction générale a la charge de l'ensemble de la gestion de la Banque. Sous réserve des compétences du Conseil d'administration mentionnées notamment ci-dessus, elle accomplit toutes les opérations permettant d'atteindre le but fixé par la loi, conformément au Règlement d'organisation et de gestion. La Direction générale exécute les décisions du Conseil d'administration et émet des propositions relatives aux affaires de la compétence du Conseil d'administration.

La Direction générale est chargée de la gestion et de la surveillance directe des affaires de la Banque. Ses attributions principales sont notamment les suivantes :

- Elle est responsable de l'application des dispositions légales et des ordonnances régissant l'activité bancaire et de négociant ainsi que des directives, circulaires et conventions émises par la FINMA et les organisations professionnelles, de même qu'elle veille au respect des statuts et règlements de la Banque.
- Elle est responsable de l'élaboration du concept-cadre pour la gestion des risques approuvé par le Conseil d'administration et d'émettre les directives nécessaires.
- Elle surveille l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques et en informe le Conseil d'administration.
- Elle définit la politique commerciale et promotionnelle de la Banque et s'assure de sa mise en application dans l'ensemble du réseau.
- Elle émet les instructions et directives nécessaires à la conduite des affaires ainsi qu'à leur surveillance et veille notamment au bon fonctionnement du système de contrôle interne.
- Elle élabore les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement et surveille leur utilisation.
- Elle décide de la création et du remplacement des postes de travail ; engage les employés et fixe le cadre de leur rémunération ; nomme et révoque les cadres.
- Elle assure la coordination de l'activité des divisions.

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, TÂCHES ET DÉLIMITATION

L'organisation du Conseil d'administration est régie par le Règlement d'organisation et de gestion (ROG). En plus des séances plénières, le Conseil d'administration s'organise en Comités. Les Comités permanents s'intitulent Comité d'audit, Comité de rémunération et de nomination et Comité stratégique et des risques. Ces Comités n'ont pas de compétence propre. Dans le cadre des attributions qui leur sont conférées, ils ne font que formuler des propositions et recommandations au Conseil d'administration, qui demeure la seule instance de décision. Pour les travaux administratifs, les Comités peuvent utiliser l'infrastructure de la Banque.

Les Présidents des Comités informent régulièrement le Conseil d'administration et lui signalent tout événement particulier en rapport avec leur mission. Les Comités peuvent, sur demande du Conseil d'administration procéder à tout contrôle complémentaire. Ils peuvent également attribuer des mandats dans le cadre de leurs fonctions.

Les réunions des Comités font l'objet de procès-verbaux. Les Comités établissent des recommandations à l'intention du Conseil d'administration.

### Comité d'audit

Le Comité d'audit se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité d'audit remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

#### Surveillance et évaluation du rapport financier et de l'intégrité des boucllements financiers

- Il procède à une analyse critique des comptes annuels et intermédiaires (publiés) et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan.
- Il s'assure de la permanence des méthodes comptables adoptées et du provisionnement adéquat des risques.
- Il discute les boucllements comptables et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction générale responsable de l'établissement des états financiers ainsi qu'avec le réviseur responsable et le responsable de l'Audit interne.
- Il préavise au Conseil d'administration la validation des comptes annuels et semestriels et du rapport financier publié dans le rapport de gestion.

#### Surveillance et évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de l'Audit interne

- Il élabore le règlement de l'Audit interne et ses annexes pour approbation par le Conseil d'administration.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Responsable de l'Audit interne.
- Il préavise la nomination du Responsable de l'Audit interne.
- Il propose au Conseil d'administration le programme annuel de l'Audit interne.
- Il s'assure de la qualité, de l'indépendance et de l'adéquation des ressources de l'Audit interne.
- Il est informé, par le biais des rapports, des résultats des contrôles effectués par l'Audit interne.
- Il prend les dispositions pour entretenir des contacts réguliers avec le Responsable de l'Audit interne.
- Il évalue la collaboration entre l'Audit interne et la Société d'audit dont il est le partenaire privilégié.

#### Surveillance et évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de la Société d'audit

- Il évalue les prestations et les rémunérations de la Société d'audit et s'assure de son indépendance.
- Il examine une fois par an le plan d'audit de la Société d'audit.
- Il procède à une analyse critique des rapports de la Société d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable.
- Il s'assure que les insuffisances constatées sont corrigées par la Banque et que les recommandations de la Société d'audit sont mises en œuvre.

#### Surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne

- Il surveille et évalue l'efficacité des contrôles internes.
- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction de compliance.
- Il s'assure qu'en cas de modifications significatives du profil des risques de la Banque, le contrôle interne est adapté de manière appropriée.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, le Comité d'audit est composé de Pascal Indermitte (président), Sandra Lathion et Gabriel Décaillet ; il s'est réuni à six reprises. En principe, le Responsable de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité. Pour sa part, la révision externe y a accès en tout temps. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

## Comité de rémunération et de nomination

Le Comité de rémunération et de nomination se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité de rémunération et de nomination remplit des missions notamment dans les domaines suivants :

### Ressources

- Il propose au Conseil d'administration le profil d'exigences pour le Président du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration, les membres de ses comités et le Président de la Direction générale.
- Il examine périodiquement la description de fonction des membres de la Direction générale.
- Il planifie la relève de la Direction générale et préavise les nominations des membres de la Direction générale.

### Gouvernance

- Il vérifie périodiquement l'adéquation de la politique des ressources humaines et la politique de rémunération en vigueur au sein de la Banque.
- Il préavise le système de rémunération, respectivement les rémunérations des organes dirigeants de la Banque.
- Il examine les informations relatives à la Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion.

Chantal Balet Emery (présidente), Fernand Mariétan et Stephan Imboden forment le Comité de rémunération et de nomination depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Ce Comité a tenu huit séances durant l'année sous revue. En principe, le Président de la Direction générale y participe.

## Comité stratégique et des risques

Le Comité stratégique et des risques se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité stratégique et des risques remplit des missions notamment dans les domaines suivants :

### Stratégie

- Il préavise le budget et le business-plan.
- Il apprécie la stratégie commerciale.
- Il suit les projets stratégiques.

### Risques

- Il discute et évalue annuellement le concept-cadre pour la gestion des risques et ses annexes.
- Il examine la planification et la publication des fonds propres et des liquidités.
- Il surveille la mise en œuvre des stratégies de risque.
- Il examine les rapports « Risk Management » transmis par le Chief Risk Officer.
- Il préavise l'octroi de compétences crédit (Manuel crédit).
- Il apprécie l'appétence pour les différents risques.
- Il apprécie les critères dans le choix des banques et des négociants correspondants.

### Ressources

- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction Contrôle des risques.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Chief Risk Officer.
- Il préavise la nomination du Chief Risk Officer.

Le Comité stratégique et des risques est constitué depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 de Jean-Albert Ferrez (président), Pierre-Alain Grichting et Ivan Rouvinet. Neuf séances ont eu lieu. En principe, le Président de la Direction générale y participe. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres membres de Direction sont conviés à y prendre part également.

## Flux et fréquence d'information au Conseil d'administration

Périodicité	HAUTE SURVEILLANCE (information)	HAUTE DIRECTION (décision)
<b>Mensuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport Financial Management</li> </ul>	
<b>Trimestrielle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procès-verbaux du Comité ALCO et perspectives des taux d'intérêt</li> <li>• Rapport détaillé Risk Management</li> <li>• Rapport sur les risques opérationnels</li> <li>• Stratégie d'investissement</li> <li>• Annonces des gros risques</li> <li>• Tableau de bord</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portefeuille Nostro</li> </ul>
<b>Semestrielle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des dépassements</li> <li>• Crédits importants</li> <li>• Inventaire des suspens suite aux missions de l'Audit interne</li> <li>• Inventaire des Notes émises par l'Audit interne</li> <li>• Procédures juridiques en cours</li> <li>• Situation des créances en souffrance ou compromises et décisions d'amortissement / inventaire des corrections de valeurs pour risque de défaillance</li> <li>• Suivi des projets stratégiques</li> <li>• Évolution des participations</li> </ul>	
<b>Annuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du contrôle des risques</li> <li>• Rapport sur l'évaluation du risque de Compliance</li> <li>• Rapport du Responsable de l'Audit interne</li> <li>• Rapport sur l'audit de base établi par la révision externe</li> <li>• Rapport sur l'audit des comptes annuels établi par la révision externe</li> <li>• Rapport d'activités des divisions / marchés</li> <li>• Évaluation des risques et des objectifs d'audit établis par l'Audit interne</li> <li>• Analyses des risques et de la stratégie d'audit établies par la révision externe</li> <li>• Reporting BCM</li> <li>• Risque de liquidité - test de résistance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget / stratégie des divisions</li> <li>• Politique salariale</li> <li>• Plan d'audit annuel</li> <li>• Rémunération</li> <li>• Règle compétences (manuel crédit)</li> <li>• Critères pour le choix des banques et négociants correspondants</li> <li>• Auto-évaluation annuelle du Conseil d'administration</li> <li>• Politique de bouclement / Établissement des comptes intermédiaires et annuels et du rapport de gestion</li> <li>• Gestion des risques</li> <li>• Publication des fonds propres et des liquidités</li> <li>• Planification des fonds propres</li> </ul>
<b>Quadriennale</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de risques</li> <li>• Politique de crédits</li> <li>• Politique de rémunération</li> <li>• Business Plan</li> <li>• Plan d'audit à moyen terme</li> <li>• Politique de sécurité du système d'information</li> </ul>
<b>Selon le besoin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diverses tâches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charte d'entreprise</li> <li>• Code de conduite</li> <li>• Charte du Conseil d'administration</li> <li>• Diverses tâches</li> </ul>

### DEVOIR D'INFORMATION ET DE RÉCUSATION

Les membres du Conseil d'administration informent le Conseil d'administration de tout mandat d'administrateur, de dirigeant ou de cadre qu'ils assument ou envisagent d'assumer dans une autre société.

De même, ils informent le Conseil d'administration, aussitôt que le cas se présente, des relations d'affaires qu'ils entretiennent avec des personnes physiques ou morales en rapport avec la Banque, lorsque celles-ci sont étroitement liées avec des dossiers traités. Au surplus, les membres du Conseil d'administration ne peuvent pas exercer d'activité opérationnelle dans des entreprises fournissant des prestations de service importantes pour la Banque. Les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et les collaborateurs s'abstiennent de participer aux délibérations et aux décisions qui directement ou indirectement les concernent personnellement ou un de leurs proches (personne morale comprise).

### INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE À L'ÉGARD DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant notamment sur le Comité d'audit, sur la révision externe et sur l'Audit interne qui est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque.

Le suivi et le contrôle des opérations de la Direction générale se font par le biais d'informations régulières. La Direction générale informe le Conseil d'administration des affaires courantes importantes ou d'intérêt général. Toutes les opérations traitées par la Direction générale sont transmises au Conseil d'administration sous forme de procès-verbal des séances de Direction générale.

#### • Flux et fréquence d'information au Conseil d'administration

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui reviennent, la Direction générale lui présente et lui commente de manière appropriée les informations pertinentes et requises selon le tableau de la page 68.

Plus précisément, la Direction générale informe adéquatement le Conseil d'administration de la situation générale dans les domaines d'activité de la Banque, de l'évolution des résultats et des litiges ainsi que des créances compromises ou douteuses et des décisions d'amortissements.

Les objets et la fréquence des informations soumises pour information et/ou pour décision au Conseil d'administra-

tion sont planifiés dans le détail, selon un rythme spécifique pour chaque type d'information et de décision.

S'agissant des activités de crédit (*core business*) de la Banque, la Direction générale remet en plus, semestriellement, au Conseil d'administration la liste des dépassements de comptes importants ainsi que, trimestriellement, le relevé de tous les gros risques constatés (position risque atteignant ou dépassant les 10% des fonds propres pris en compte) selon le formulaire d'annonce établi par la FINMA.

Dans le cadre de la gestion de l'image de la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration prend connaissance régulièrement de la politique de communication d'entreprise de la BCVs, des actions menées et des résultats obtenus. Une analyse tant qualitative que quantitative est portée trimestriellement à sa connaissance. Cette approche s'inscrit également dans le processus global de la gestion des risques de réputation.

#### • Audit interne

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire. Le Responsable ainsi que les collaborateurs de l'Audit interne sont nommés par le Conseil d'administration. Annuellement, ce dernier approuve, sur préavis du Comité d'audit, le programme d'audit annuel établi par le Responsable de l'Audit interne. Il reçoit les rapports de l'Audit interne accompagnés des prises de position de la Direction générale et les discute dans le cadre de ses séances. L'Audit interne, qui remplit les critères de qualité professionnelle de l'ASAI (Association suisse d'audit interne), collabore avec le Réviseur bancaire dans le cadre de sa mission.

#### • Organisation interne de la Direction générale

La Direction générale peut, dans le respect des prescriptions la concernant, déléguer ses tâches et compétences. Dans ce contexte, le fonctionnement de base de la Direction générale est renforcé par des comités chargés, au nom de la Direction générale, de préparer et d'exécuter certaines décisions, d'exercer des compétences ou des contrôles importants (voir page 73).

### CONDUITE, GESTION ET CONTRÔLE DES RISQUES

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites à l'annexe 3 «Gestion des risques» des comptes annuels (voir pages 102 et suivantes).







*Le plus gros fleuve de glace  
d'Europe: le glacier d'Aletsch*

## DIRECTION GÉNÉRALE



# Membres

au 31.12.2018

**Pascal Perruchoud**

Président de la Direction générale



**Christian Donzé**

Directeur général,  
responsable de la division  
finances & crédits



**Daniel Rossi**

Directeur général,  
responsable de la division  
services



**Oliver Schnyder**

Directeur général,  
responsable de  
la division marché



**Nicolas Debons**

Directeur général,  
responsable de la  
division gestion de  
patrimoine



## COMITÉS PERMANENTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

### REPRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU SEIN DES COMITÉS

### MISSIONS PRINCIPALES

#### Comité crédits\*

Pascal Perruchoud (Président)  
Nicolas Debons  
Christian Donzé  
Daniel Rossi  
Oliver Schnyder

- Décisions liées aux affaires de crédits importantes dans le cadre des compétences.

#### Comité de placement Nostro\*

Nicolas Debons (Président)

- Définition des directives de gestion du portefeuille de titres Nostro (négoce et immobilisations financières) dans le cadre de la stratégie d'investissement et des limites déterminées par la Direction générale et décidées par le Conseil d'administration.
- Surveillance de la gestion des différents portefeuilles de titres « Nostro ».

#### Comité Alco (Asset and Liability Committee)

Christian Donzé (Président)  
Nicolas Debons  
Oliver Schnyder

- Elabore notamment les propositions de décision à l'intention de la Direction générale concernant la gestion/couverture des risques de taux, de structure du bilan/compte de résultat et des liquidités.

#### Comité risques

Daniel Rossi (Président)  
Pascal Perruchoud  
Christian Donzé

- Cohérence avec les objectifs au niveau de la gestion des risques
- Examen du concept-cadre de gestion des risques

#### Comité marché

Oliver Schnyder (Président)  
Nicolas Debons

- Suivi de la performance de l'activité clientèle dans le contexte concurrentiel et mesure des actions marketing.

\*Avec compétences déléguées

<b>PRÉNOM NOM</b>	<b>Pascal PERRUCHOUD</b> 11 mars 1958	<b>Nicolas DEBONS</b> 22 août 1964
<b>FONCTION</b>	Président de la Direction générale	Directeur général
<b>NATIONALITÉ</b>	Suisse	Suisse
<b>FORMATION</b>	Licence HEC de l'Université de Lausanne ; licence en droit de l'Université de Genève et brevet d'avocat ; International Banking Course, New York	Licence ès sciences commerciales et industrielles de l'Université de Genève, mention : gestion d'entreprise, option finance
<b>PARCOURS PROFESSIONNEL</b>	Différentes fonctions de cadre dans le domaine juridique et des crédits auprès d'une banque valaisanne ; responsable successivement du service juridique, des départements crédits administration et crédits clientèle de la BCVs, ensuite membre de la Direction générale de la BCVs, responsable de la division valorisation puis de la division clientèle	Formation financière auprès d'une grande banque helvétique à Londres et Genève ; différentes fonctions de cadre et directoriales dans les domaines de la Bourse, des marchés financiers, de la gestion de fortune, des institutionnels et du conseil à la clientèle
<b>ACTIVITÉ ACTUELLE</b>	Président de la Direction générale	Directeur général, responsable de la division gestion de patrimoine
<b>ENTRÉE EN FONCTION</b>	1 <sup>er</sup> janvier 1998 en tant que membre de la Direction générale ; 23 mai 2012 en tant que Président de la Direction générale	1 <sup>er</sup> septembre 2010

<b>Christian DONZÉ</b> 25 septembre 1963	<b>Daniel ROSSI</b> 4 juin 1964	<b>Oliver SCHNYDER</b> 13 juin 1975
Directeur général	Directeur général	Directeur général
Suisse	Suisse	Suisse
Licence en sciences économiques de l'Université de St-Gall ; U.S. CPA, expert-comptable américain	Master of Science de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) en Informatique ; Bachelor of Science, HES-SO, en génie électrique	Docteur en droit de l'Université de Berne ; brevet d'avocat
Différentes fonctions dans les domaines de l'audit, de la gestion des risques, des finances, de la gestion de fortune et de la banque d'investissement, en Suisse et à l'étranger ; conduite de réseaux bancaires à l'échelle internationale ; différentes fonctions de cadre et directoriales auprès d'une grande banque suisse, d'une banque privée ainsi que d'une grande banque étrangère	Différentes fonctions de cadre et de direction dans les domaines bancaires (banquiers privés), informatiques et des services ; Directeur et responsable département IT de la BCVs	Collaborateur d'une étude d'avocat-notaire à Brigue ; fonction de cadre auprès d'une grande banque helvétique pour la région Bern-Mittelland ; direction d'associations économiques et politiques et partenaire d'une étude d'avocats à Berne
Directeur général, responsable de la division finances & crédits	Directeur général, responsable de la division services	Directeur général, responsable de la division marché
1 <sup>er</sup> juin 2014	1 <sup>er</sup> avril 2014	1 <sup>er</sup> août 2014

## AUTRES ACTIVITÉS ET GROUPEMENTS D'INTÉRÊTS

<b>MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>Pascal PERRUCHOUD</b>	<b>Nicolas DEBONS</b>
<b>FONCTIONS AU SEIN D'ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE D'ENTREPRISES</b>	<p><b>Président du Conseil de fondation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion</li> </ul> <p><b>Vice-président du Conseil d'administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements Fonciers SA, Lausanne</li> </ul> <p><b>Membre du Conseil d'administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Union des Banques Cantoniales Suisses</li> </ul>	
<b>FONCTIONS PERMANENTES DE DIRECTION OU DE CONSEIL AU SEIN DE GROUPE D'INTÉRÊTS</b>	<p><b>Président du Conseil de fondation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation du 100<sup>e</sup> de la Banque Cantonale du Valais, Sion</li> <li>• Fonds valaisan de cautionnement, Sion</li> </ul> <p><b>Président du comité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Valaisanne des Banques, Sion</li> </ul> <p><b>Membre du comité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Union Commerciale Valaisanne (UCOVA), Sion</li> <li>• Espace Création, Sion</li> <li>• Chambre Immobilière du Valais (CIV), Sion</li> </ul> <p><b>Représentant hors conseil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, Sion</li> </ul> <p><b>Membre du Conseil de fondation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation Groupe Mutuel, Martigny</li> </ul>	<p><b>Vice-président du Conseil de fondation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation Epargne 3 de la Banque Cantonale du Valais, Sion</li> <li>• Fondation Libre passage de la Banque Cantonale du Valais, Sion</li> </ul> <p><b>Membre du Comité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Valaisanne des Banques, Sion</li> <li>• AEMO-Valais, service d'action éducative en milieu ouvert du Valais romand</li> </ul> <p><b>Représentant hors conseil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, Sion</li> </ul>
<b>MANDATS POLITIQUES</b>		

---

**Christian DONZÉ**

**Daniel ROSSI**

**Oliver SCHNYDER**

**Membre du Conseil  
d'administration**

- Madon SA, Sion
- Immobilien Rathaus AG, Sion

**Membre du Conseil d'administration**

- Centre de Cautionnement et de Financement SA, Sion

**Vice-président du Conseil de fondation**

- Fondation du 100<sup>e</sup> de la Banque Cantonale du Valais, Sion

**Membre du Conseil de fondation**

- Fonds valaisan de cautionnement, Sion
  - Fondation «Freude herrscht», Berne
  - Musikdorf, Ernen
- 
-

## DIRECTION ÉLARGIE ET AUDIT INTERNE



# Directeurs

au 31.12.2018



**Jean-Yves Pannatier**  
Directeur,  
responsable région Sion



**Thierry Cornut**  
Directeur,  
responsable région  
Monthey



**Mario Kalbermatter**  
Directeur, responsable  
région Haut-Valais







**Claude Moret**  
Directeur,  
responsable région  
Martigny



**Philippe de Preux**  
Directeur, responsable  
région Sierre



**Stéphane Jean**  
Directeur, responsable  
département institutionnel  
& conseil patrimonial



**Fabrice Constantin**  
Directeur, responsable  
département  
asset management





# Directeurs adjoints

au 31.12.2018



**Philippe Métrailler**  
Directeur adjoint,  
responsable département  
prestations

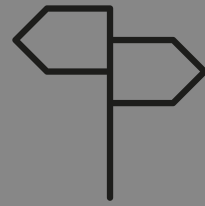


**Eliane Gaspoz**  
Directrice adjointe,  
responsable département  
ressources humaines



**Raphaël Balet**  
Directeur adjoint,  
responsable département  
legal & compliance





# Audit interne

au 31.12.2018



## **Claude-Alain Karlen**

Directeur adjoint,  
responsable département  
risk management



## **Yves Roh**

Responsable  
de l'audit interne



## **Etienne Mariéthoz**

Directeur adjoint,  
responsable IT  
& Evolutions



## RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

De manière générale, le système de rémunération en vigueur au sein de la BCVs vise à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaboratrices et des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

### PRINCIPES

#### • Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration tient compte du temps consacré (séances plénières, comités et commissions) et se réfère à un benchmark annuel de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables, cotées en bourse.

Une rémunération variable est versée au Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs globaux de la Banque.

#### • Direction générale

La politique salariale réservée aux membres de la Direction générale doit assurer que les compétences et expériences nécessaires sont réunies et que les membres sont motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La BCVs entend offrir des rémunérations concurrentielles, comparables à celles des Banques Cantonales; un groupe de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables est utilisé comme benchmark.

La rémunération individuelle du Président de la Direction générale et de chacun des membres de la Direction générale est alignée sur la rémunération moyenne des Présidents de la Direction générale, respectivement des membres de la Direction générale des banques faisant partie du groupe de référence (benchmark) choisi par le Conseil d'administration de la Banque. La rémunération est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte des objectifs.

Ainsi, la détermination de la rémunération variable est réalisée sur la base de la performance individuelle des membres de la Direction générale et en fonction de la marche des affaires de la Banque.

La rémunération variable se détermine par un modèle basé sur l'atteinte d'objectifs globaux comprenant : la composante « performance » mesurée par l'évolution des revenus et du résultat opérationnel, la composante « efficacité » évaluée par l'évolution du ratio « Cost/Income », et la composante « risques » appréciée par l'évolution du ratio relatif aux fonds propres de base (Tier 1) et des variations des corrections de valeur et provisions.

#### • Cadres et collaborateurs

Le salaire de base fixe est déterminé pour chaque collaboratrice et collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. L'évolution du salaire de base fixe, dans le cadre du niveau du poste, dépend de l'appréciation annuelle des prestations et de l'expérience.

La prime à la performance individuelle se fonde sur le système de management par objectifs. En début d'année, les objectifs individuels (quantitatifs, qualitatifs, comportementaux et formation) sont définis pour chaque collaboratrice et collaborateur et formalisés sur le formulaire d'appréciation annuelle des prestations.

L'année suivante, les objectifs annuels, d'une part, et les activités courantes, les tâches de conduite et les critères requis pour la fonction, d'autre part, sont évalués.

L'ensemble de ces critères, pondérés différemment selon les fonctions, sont pris en compte dans le calcul des propositions de performance individuelle.

## ÉLÉMENTS

### • Conseil d'administration

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est détaillée à l'annexe 9.22 des comptes annuels. Elle se compose d'honoraires fixes et variables ainsi que de prestations de départ.

Une rémunération variable est également versée sous forme d'actions BCVs bloquées au minimum pour une période de deux ans. La rémunération variable des membres du Conseil d'administration a représenté 14,7% de la rémunération totale (sans les contributions de l'employeur aux charges sociales et sans les prestations de départ).

### • Direction générale, cadres et collaborateurs

Les rémunérations sont constituées d'un salaire de base fixe et d'une rémunération variable individuelle.

La rémunération versée aux membres de la Direction générale figure à l'annexe 9.22 des comptes annuels. Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant 40,8% de la rémunération nette totale (sans les contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance). La part variable est payée au maximum pour 80% en espèces immédiatement et entre 20 et 40% sous forme d'actions bloquées pour une période minimale de trois ans. Le cours de bourse déterminant correspond au cours de clôture de l'année sous revue moins le dividende.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 120 et 60 actions à un cours préférentiel fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

S'agissant des frais de représentation, les membres de la Direction générale, ainsi que les cadres en contact avec la clientèle sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres de la Direction générale, les directeurs, les directeurs adjoints et le Responsable de l'audit interne sont au bénéfice d'un plan de prévoyance sur-obligatoire financé par la Banque selon l'annexe 9.13 des comptes annuels.

### • Indemnités de départ

Il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. Une prestation de départ (fin de mandat des membres du Conseil d'administration et départ à la retraite pour les membres de la Direction générale) pour services rendus sous forme de 30 actions par année d'activité en qualité d'organe est accordée.

## COMPÉTENCES ET PROCESSUS DE FIXATION

### • Conseil d'administration

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque, le Conseil d'administration fixe la rémunération (fixe et variable) due à ses membres.

### • Direction générale

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque, le Conseil d'administration fixe la rémunération de la Direction générale. Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global des rémunérations versées à la Direction générale.

La Commission de rémunération et de nomination fixe et évalue les objectifs et définit les rémunérations individuelles et en informe le Conseil d'administration pour décision.

### • Cadres et collaborateurs

Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global dévolu à la rémunération du personnel. La Direction générale définit les critères généraux de répartition. Sur la base des propositions calculées de manière centralisée selon des critères préalablement définis, les responsables de conduite, en collaboration avec leurs supérieurs hiérarchiques, valident les rémunérations.

## DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

### LIMITATION ET REPRÉSENTATION DES DROITS DE VOTE

- **Limitation des droits de vote**

Aucune disposition n'existe en la matière.

- **Règles statutaires concernant la participation à l'Assemblée générale**

Selon l'article 19 des statuts, les personnes qui entendent assister à l'Assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaires ou de leurs pouvoirs de représentation.

### QUORUMS STATUTAIRES

Selon l'article 20 des statuts, l'Assemblée générale délibère valablement lorsqu'au moins la moitié de toutes les actions est représentée. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle Assemblée doit être réunie dans les trente jours; celle-ci peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées.

Selon l'article 21 al. 1 des statuts, toutes les décisions se prennent à la majorité absolue au premier tour, puis à la majorité relative au deuxième tour, y compris les décisions prévues à l'article 704 du Code des obligations.

### CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La convocation à l'Assemblée générale est régie, conformément à la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, par les règles statutaires suivantes :

- **Article 15 des statuts – Convocation ordinaire**

<sup>1</sup> L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration.

<sup>2</sup> L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social de la Banque ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

- **Article 16 des statuts – Convocation extraordinaire**

<sup>1</sup> Une Assemblée générale extraordinaire a lieu lorsque le Conseil d'administration le décide ou lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble dix pour-cent au moins du capital-actions en font la demande, par écrit, en indiquant le but visé.

<sup>2</sup> Le réviseur selon le Code des obligations peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, si les circonstances l'exigent.

### INSCRIPTIONS À L'ORDRE DU JOUR

- **Article 17 des statuts – Ordre du jour**

<sup>3</sup> Au moins quinze jours avant l'Assemblée générale, des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs, peuvent requérir, par écrit, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant les objets de discussion et les propositions; ces derniers seront communiqués aux actionnaires en début de séance.

### INSCRIPTIONS AU REGISTRE DES ACTIONS

- **Article 12 des statuts – Registre des actions**

La Banque tient un registre des actions nominatives.

### PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

#### OBLIGATION DE PRÉSENTER UNE OFFRE

Il n'existe aucune clause statutaire «*d'opting out*» ou «*d'opting up*» fondée sur les articles 125 al. 3 et 4 et 135 al. 1 LIMF.

#### CLAUSE RELATIVE AUX PRISES DE CONTRÔLE

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans les accords et les programmes élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale.

## ORGANE DE RÉVISION

### **DURÉE DU MANDAT DE RÉVISION ET DURÉE DE LA FONCTION DU RÉVISEUR RESPONSABLE**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 16 mai 2018 a nommé comme Organe de révision selon le Code des obligations PricewaterhouseCoopers SA.

Le Conseil d'administration a également désigné PricewaterhouseCoopers SA comme société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB pour l'exercice 2018.

Omar Grossi, expert-réviseur agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2016.

En conformité avec l'article 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

### **HONORAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT POUR LES PRESTATIONS EN MATIÈRE D'AUDIT FINANCIER ET D'AUDIT PRUDENTIEL**

Les honoraires de la révision externe pour l'exercice 2018 s'élèvent à CHF 370'790,74.

### **HONORAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT POUR D'AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE**

Les honoraires additionnels à charge de l'exercice 2018 s'élèvent à CHF 5'336,30.

### **INSTRUMENTS D'INFORMATION SUR LA RÉVISION EXTERNE**

La révision externe établit à l'intention du Conseil d'administration, pour chaque exercice, un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle. Le Conseil d'administration évalue chaque année les qualifications, l'indépendance ainsi que les prestations de la révision externe. Il approuve les honoraires relatifs aux mandats de la révision externe. Le Comité d'audit qui rapporte au Conseil d'administration assure la surveillance et l'évaluation de l'efficacité de la révision externe. Ce Comité s'entretient avec le réviseur responsable sur l'état du système de contrôle interne et son adéquation avec le profil de risque de la Banque. La révision externe a accès en tout temps au Comité d'audit. Durant l'exercice 2018, la révision externe a pris part aux six Comités d'Audit qui ont eu lieu. Elle a participé à trois séances du Conseil d'administration.

## POLITIQUE D'INFORMATION

La Banque Cantonale du Valais applique une politique d'information transparente à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public. Le rapport de gestion, la conférence de presse des résultats annuels ainsi que le communiqué de presse des résultats semestriels constituent les canaux d'information centraux.

Les faits d'actualité font l'objet de communiqués de presse. De plus, la Banque Cantonale du Valais utilise différents autres moyens pour informer de manière adéquate et spécifique ses différents partenaires : actionnaires, public, personnel, communauté financière, clients, etc.

En sa qualité de société anonyme cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCVs est également soumise à la Directive concernant la publicité événementielle. Cette directive définit le devoir d'information des sociétés cotées dans le cadre des faits susceptibles d'influencer les cours ; elle a pour but de garantir que le public sera informé de manière véridique, claire et complète sur les événements importants survenus dans la sphère d'activité de ces sociétés.

En conformité avec ces prescriptions, la BCVs fonde sa politique d'information sur le principe de l'égalité de traitement des destinataires de l'information. Elle s'attache ainsi scrupuleusement à diffuser l'information selon ce principe afin de garantir à tous les participants au marché la prise de connaissance des faits susceptibles d'influencer le cours de son action dans les mêmes conditions.

Dans ce contexte, la Banque offre, sur son site internet ([www.bcvs.ch](http://www.bcvs.ch)/[www.wkb.ch](http://www.wkb.ch)), à toute personne intéressée, la possibilité de s'inscrire sur une liste « mailing » pour recevoir gratuitement et à temps des informations sur les faits susceptibles d'influencer les cours. Cette *Newsletter* électronique donne également la possibilité à la Banque de diffuser des informations générales sur son activité et la marche de ses affaires.

## PUBLICATIONS

### • Rapport de gestion

Dans son rapport de gestion, la Banque donne aussi le compte rendu de la concrétisation de la mission que le législateur lui a assignée. Le rapport de gestion est mis à disposition des actionnaires dans tous les points de vente de la Banque ainsi que lors de l'Assemblée générale. Sur demande, ce document est adressé par courrier. Il peut également être consulté sur le site internet [www.bcvs.ch/www.wkb.ch](http://www.bcvs.ch/www.wkb.ch).

### • Lettres aux actionnaires

Au minimum deux lettres aux actionnaires sont publiées par exercice : au mois de mars/avril, à l'occasion de la publication des comptes annuels et au mois de juillet/août, en relation avec les résultats semestriels. En fonction des circonstances, des éditions supplémentaires sont publiées. En plus d'une mise à disposition dans ses points de vente, la Banque adresse de manière personnalisée cette lettre à tous les actionnaires dont les actions sont déposées dans un dossier-titres BCVs.

## MANIFESTATIONS

### • Assemblée générale

Selon l'article 17 des statuts, la convocation et l'ordre du jour à l'Assemblée générale sont publiés vingt jours au moins avant le jour de la réunion, dans le Bulletin officiel du Canton du Valais et dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Cette convocation est également diffusée dans quelques quotidiens et journaux locaux du Valais. En outre, tous les actionnaires enregistrés y sont convoqués par courrier personnel.

### • Rendez-vous des actionnaires

Annuellement, en automne, deux rencontres régionales d'actionnaires sont organisées dans le Haut-Valais et le Valais romand. C'est l'occasion pour les membres des organes de la Banque d'évoquer les aspects stratégiques, de commenter les résultats semestriels et d'aborder les perspectives annuelles.

## SITE INTERNET

([www.bcvs.ch/www.wkb.ch](http://www.bcvs.ch/www.wkb.ch))

La rubrique «gouvernance d'entreprise» du site de la Banque met à disposition des actionnaires différentes informations : communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, manifestations ou encore Loi et statuts. En outre, les actionnaires ont également la possibilité de commander les publications de la Banque et de s'y abonner, de même qu'à la *Newsletter*.



---

## **ADRESSE DE CONTACT**

### **Relations avec les investisseurs et la presse :**

**Lysiane Tissières**

Responsable Communication

Téléphone +41 (58) 324 60 31

Courriel *presse@bcvs.ch*

## **AGENDA**

### **24 juillet 2019**

Publication des résultats semestriels 2019

### **11 mars 2020**

Publication des résultats annuels 2019

### **1<sup>er</sup> avril 2020**

Publication du rapport de gestion 2019

### **22 avril 2020**

Assemblée générale ordinaire  
à la salle polyvalente de Conthey





# Rapport financier

Bilan	92
Compte de résultat	93
Tableau des flux de trésorerie	94
Etat des capitaux propres	95
Annexe aux comptes annuels 2018	96
Propositions du Conseil d'administration	125
Rapport de l'organe de révision	126
Indications liées aux fonds propres et à la liquidité	131

## ÉVOLUTION DU BILAN

L'économie valaisanne génère un produit intérieur brut dont l'évolution demeure inférieure à celle de la Suisse, en raison notamment du poids des activités pénalisées par la cherté du franc suisse (industries exportatrices, tourisme et notamment hébergement et restauration). En 2018, la croissance valaisanne a cependant crû de 2.2% contre +2,6% pour celle de la Suisse. En dépit de ce climat économique mitigé, la Banque Cantonale du Valais réalise un très bon exercice 2018.

La somme au bilan progresse de 3,6% durant l'exercice 2018, soit CHF 555,3 millions, pour atteindre CHF 16,122 milliards.

### ACTIF

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités et du respect de l'ordonnance sur les liquidités des banques (*OLiQ*), la BCV a continué de privilégier les placements auprès de la Banque Nationale Suisse (BNS). Le poste *liquidités* atteint CHF 2,371 milliards.

Les *avances à la clientèle* en hausse de 5,4% à CHF 12,281 milliards démontrent la volonté de la Banque de remplir sa mission de soutien à l'économie et aux entreprises valaisannes. Cette évolution est principalement due aux *créances hypothécaires* qui enregistrent une croissance de CHF 480,8 millions (+5,1%) à CHF 9,923 milliards. Les *créances sur la clientèle* sont en augmentation de CHF 153,7 millions (+7%), pour atteindre CHF 2,358 milliards.

Les *immobilisations financières* comprennent les titres acquis à des fins de placement ainsi que les immeubles destinés à la vente. Ce poste augmente de CHF 61,3 millions de francs (+21,1%), pour atteindre CHF 351,4 millions. Cette croissance s'explique notamment par l'achat de titres HQLA dans le cadre de gestion du risque de liquidité (ratio LCR). La position des *immeubles à vendre* diminue de CHF 4,4 millions (-31,3%) en 2018, pour atteindre CHF 9,6 millions de francs.

Les *immobilisations corporelles*, essentiellement constituées des immeubles à usage de la Banque, immeubles en location et mobilier, se chiffrent à CHF 108,3 millions,

en augmentation de 4%. Des investissements nets de CHF 13,9 millions et des amortissements pour CHF 9,8 millions ont été comptabilisés dans cette rubrique.

### PASSIF

Les fonds de la clientèle s'établissent à CHF 9,858 milliards, en augmentation de CHF 314,4 millions (+3,3%). Ils témoignent de la confiance des déposants envers leur Banque.

Dans le cadre de la gestion du bilan, la BCV a continué sa politique de refinancement long terme par le biais d'émission d'un emprunt obligataire à des conditions favorables. Les *emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage* ont progressé de CHF 122 millions (+4,2%) pour se fixer à CHF 3,007 milliards.

Les *provisions* se montent désormais à CHF 12,8 millions contre 8,3 millions en 2017. Les capitaux propres se composent, notamment, du *capital social* de CHF 158 millions, des *réserves pour risques bancaires généraux*, en progression de CHF 35 millions (+7,1%) à CHF 529,4 millions, de la *réserve légale issue du capital* de CHF 145,3 millions et de la *réserve légale issue du bénéfice* pour CHF 476,7 millions. Ces capitaux propres de base s'élèvent à CHF 1,316 milliard fin 2018, en augmentation de CHF 42,6 millions.

## COMPTE DE RÉSULTAT

Le total des revenus augmente de 2,1% pour atteindre CHF 242,2 millions.

La Banque Cantonale du Valais réalise des résultats opérationnels conformes à ses prévisions.

Principale source de revenus de la Banque, *le résultat brut des opérations d'intérêts* se contracte de 1,1% par rapport à l'année 2017, à CHF 160,8 millions. Cette baisse résulte de la persistance d'un contexte de taux d'intérêt négatifs et de la contraction des marges.

Dans le cadre de la gestion des risques de crédit, la variation de CHF 5 millions des corrections de valeur pour risques de défaillance permet au résultat net des opérations d'intérêts de progresser de 3,4% à CHF 165,8 millions.

L'activité de gestion des fonds de placement de la BCVs contribue à la croissance de 1,4% à CHF 40 millions *du résultat des opérations de commissions et des prestations de service*.

*Le résultat des opérations de négoce*, composé principalement des produits d'opérations sur devises, demeure à un niveau élevé à CHF 26,9 millions.

Les *autres résultats ordinaires* progressent de CHF 0,8 million à CHF 9,6 millions, essentiellement en raison de la variation des adaptations de valeurs.

Les charges d'exploitation se montent à CHF 111,5 millions, en baisse de CHF 2,8 millions.

Le renforcement de la présence de proximité influe sur les *charges de personnel* qui atteignent CHF 75 millions, soit une hausse de 2,5%.

Les *autres charges d'exploitation* (incluant la rémunération de la garantie de l'État à hauteur de CHF 4 millions) se montent à CHF 36,5 millions, en diminution de CHF 4,6 millions. Cette baisse s'explique par une bonne maîtrise des coûts, en dépit des pressions réglementaires toujours très fortes. L'exercice précédent a également été impacté par diverses activités liées au 100<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement.

Les *corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles*

se montent à CHF 9,8 millions, en diminution de CHF 1,2 million (-11,1%).

Le résultat opérationnel se monte à CHF 116 millions, en hausse de 3,1%.

Avec un ratio coûts/revenus avant amortissements de 46%, la BCVs figure parmi les banques les plus efficaces de Suisse.

Le bénéfice net, en hausse de CHF 3 millions (+4,7%) atteint CHF 67,1 millions. Le résultat d'entreprise apuré, qui correspond au bénéfice net augmenté de l'attribution aux réserves pour risques bancaires généraux, se monte ainsi à 102,1 millions (99 millions en 2017), soit une augmentation de 3%.

La BCVs entend poursuivre sa stratégie de renforcement des fonds propres. Les bons résultats de l'exercice 2018 lui permettent d'augmenter ses fonds propres de base à hauteur de CHF 42,6 millions, à CHF 1,316 milliard, après répartition du bénéfice. Le ratio CET1 (*Common Equity Tier 1* ou fonds propres de base durs) s'élève à 17,5% au 31 décembre 2018, dépassant largement l'objectif de fonds propres réglementaires fixé par le régulateur.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 17 avril 2019 le paiement d'un dividende de CHF 3,35 par action, soit une augmentation de 6,3% par rapport à l'exercice précédent.

La Banque Cantonale du Valais relève les nombreux défis qui se présentent à elle en investissant dans les compétences, dans l'amélioration continue des systèmes informatiques, de ses outils de gestion et dans la digitalisation de ses prestations. Grâce à sa très bonne assise financière et sa grande capacité d'adaptation, la BCVs peut poursuivre le développement de son modèle d'affaires et sa mission de soutien à l'économie et aux entreprises valaisannes.

Pour 2019, elle prévoit des résultats dans la continuité des années précédentes, dans un contexte économique toujours incertain, malgré des signes d'embellie conjoncturelle. La Banque devrait atteindre un bénéfice d'exercice proche du bon résultat 2018.

**BILAN** en francs

<b>ACTIFS</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
• Liquidités		2'371'338'430,85	2'499'751'246,03
• Créances sur les banques		897'198'199,80	869'313'924,94
• Créances sur la clientèle	9.2	2'358'043'308,00	2'204'320'188,79
• Créances hypothécaires	9.2	9'922'894'752,26	9'442'071'739,20
• Opérations de négoce	9.3	127'132,90	75'194,45
• Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	9.4	15'867'693,81	39'772'912,58
• Immobilisations financières	9.5	351'396'023,90	290'051'278,75
• Comptes de régularisation		18'478'271,55	22'594'846,51
• Participations	9.6, 9.7	14'975'186,90	14'975'186,10
• Immobilisations corporelles	9.8	108'305'437,19	104'183'028,24
• Autres actifs	9.10	63'104'889,95	79'305'247,11
<b>Total des actifs</b>		<b>16'121'729'327,11</b>	<b>15'566'414'792,70</b>

Total des créances subordonnées	0,00	0,00
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance	0,00	0,00

<b>PASSIFS</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
• Engagements envers les banques		1'726'309'284,23	1'630'054'539,75
• Engagements résultant d'opérations de financement de titres	9.1	0,00	20'000'000,00
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle		9'824'186'011,47	9'502'779'098,49
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	9.4	91'191'107,24	97'130'589,05
• Obligations de caisse		34'103'000,00	41'126'000,00
• Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	9.15	3'007'000'000,00	2'885'000'000,00
• Comptes de régularisation		50'385'896,00	47'909'650,49
• Autres passifs	9.10	6'771'597,05	10'794'824,17
• Provisions	9.16	12'764'494,33	8'313'896,13
• Réserves pour risques bancaires généraux	9.16	529'400'287,15	494'400'287,15
• Capital social	9.17, 9.20	158'000'000,00	158'000'000,00
• Réserve légale issue du capital		145'319'000,00	145'319'000,00
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		3'167'881,32	3'167'881,32
• Réserve légale issue du bénéfice		476'666'493,41	462'431'000,58
• Propres parts du capital (poste négatif)	9.21	-7'518'608,86	-988'125,18
• Bénéfice reporté		74'032,07	94'856,48
• Bénéfice (résultat de la période)		67'076'733,02	64'049'175,59
<b>Total des passifs</b>		<b>16'121'729'327,11</b>	<b>15'566'414'792,70</b>

Total des engagements subordonnés	0,00	75'000'000,00
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance	0,00	0,00

<b>OPÉRATIONS HORS BILAN</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Engagements conditionnels	9.2, 10.1	43'254'616,96	49'147'101,31
Engagements irrévocables	9.2	492'610'106,05	432'375'006,77
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	9.2	37'821'400,00	37'821'400,00

## COMPTE DE RÉSULTAT en francs

	ANNEXES	2018	2017
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>			
• Produits des intérêts et des escomptes	11.2	184'602'558,62	189'939'483,72
• Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		1'549'907,46	1'907'988,96
• Charges d'intérêts	11.2	-25'332'093,16	-29'250'810,83
Résultat brut des opérations d'intérêts		160'820'372,92	162'596'661,85
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	9.16	4'961'677,45	-2'289'271,01
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		<b>165'782'050,37</b>	<b>160'307'390,84</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>			
• Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		29'416'431,51	29'167'021,02
• Produit des commissions sur les opérations de crédit		1'606'733,38	1'718'339,83
• Produit des commissions sur les autres prestations de service		13'785'369,70	13'221'051,56
• Charges de commissions		-4'809'568,11	-4'672'997,11
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		39'998'966,48	39'433'415,30
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	<b>11.1</b>	<b>26'875'540,25</b>	<b>28'706'373,10</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>			
• Résultat des aliénations d'immobilisations financières		6'261'500,90	9'900'962,70
• Produits des participations		3'750'224,80	2'039'651,70
• Résultat des immeubles		874'061,84	754'714,71
• Autres produits ordinaires		0,00	0,00
• Autres charges ordinaires		-1'303'704,35	-3'938'623,70
Sous-total Autres résultats ordinaires		9'582'083,19	8'756'705,41
<b>Charges d'exploitation</b>			
• Charges de personnel	11.3	-74'933'339,05	-73'119'809,73
• Autres charges d'exploitation	11.4	-36'524'754,55	-41'167'883,01
- dont rémunération de la garantie de l'Etat		-4'014'500,00	-4'040'498,00
Sous-total Charges d'exploitation		-111'458'093,60	-114'287'692,74
• Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	9.6, 9.8, 9.9	-9'784'685,45	-11'003'216,32
• Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	9.16	-4'984'810,55	639'020,49
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>116'011'050,69</b>	<b>112'551'996,08</b>
• Produits extraordinaires	11.5	2'318'773,28	1'811'531,01
• Charges extraordinaires	11.5	-10'264,00	-31'284,15
• Variations des réserves pour risques bancaires généraux	9.16, 11.5	-35'000'000,00	-35'000'000,00
• Impôts	11.8	-16'242'826,95	-15'283'067,35
<b>Bénéfice (résultat de la période)</b>		<b>67'076'733,02</b>	<b>64'049'175,59</b>
<b>Répartition du bénéfice</b>			
• Bénéfice de l'exercice	12.1	67'076'733,02	64'049'175,59
• Bénéfice reporté		74'032,07	94'856,48
<b>Bénéfice résultant du bilan</b>		<b>67'150'765,09</b>	<b>64'144'032,07</b>
• Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		14'200'000,00	14'300'000,00
• Distribution au moyen du bénéfice au bilan			
- sur les actions nominatives		52'930'000,00	49'770'000,00
<b>Report à nouveau</b>		<b>20'765,09</b>	<b>74'032,07</b>

## PRÉSENTATION DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE en milliers de francs

### FLUX DE FONDS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (FINANCEMENT INTERNE)

	2018			2017		
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Solde	Sources de fonds	Emplois de fonds	Solde
• Résultat de la période	67'077			64'049		
• Variation des réserves pour risques bancaires généraux	35'000			35'000		
• Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	9'783			11'003		
• Provisions et autres corrections de valeur*	6'140	1'690		1'007	13'124	
• Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes*	16'200	19'236		23'660	22'366	
• Délimitations actives	4'116			2'232		
• Délimitations passives	2'476			9'644		
• Dividende de l'exercice précédent		49'770				
<b>Solde</b>	<b>140'792</b>	<b>70'696</b>	<b>70'096</b>	<b>146'595</b>	<b>35'490</b>	<b>111'105</b>
<b>FLUX DE FONDS DES TRANSACTIONS RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES</b>						
• Capital-social						
• Ecritures par les réserves	99	164		1'683		
• Prélèvement sur la réserve légale issue du capital					47'400	
• Modification des propres titres de participation	10'797	17'328		14'824	6'678	
<b>Solde</b>	<b>10'896</b>	<b>17'492</b>	<b>-6'596</b>	<b>16'507</b>	<b>54'078</b>	<b>-37'571</b>
<b>FLUX DE FONDS DES MUTATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES</b>						
• Participations						
• Immeubles	348	7'269			4'627	
• Autres immobilisations corporelles		6'985			11'695	
• Valeurs immatérielles					345	
<b>Solde</b>	<b>348</b>	<b>14'254</b>	<b>-13'906</b>	<b>0</b>	<b>16'667</b>	<b>-16'667</b>
<b>FLUX DE FONDS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE</b>						
<b>Opérations à moyen et long terme (&gt; 1 an)</b>						
• Engagements envers les banques	3'000			155'000		
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	5'000			73'000		
• Obligations de caisse		5'483			4'959	
• Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	122'000			406'000		
• Autres engagements		4'023		4'282		
• Créances sur les banques	30'000				60'000	
• Créances sur la clientèle	84'774				71'946	
• Créances hypothécaires		480'429			493'009	
• Immobilisations financières		76'312			22'082	
• Autres créances	16'200			20'613		
<b>Opérations à court terme</b>						
• Engagements envers les banques	93'255			279'810		
• Engagements résultant d'opérations de financement de titres		20'000			133'745	
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	316'407			132'792		
• Obligations de caisse		1'540			5'429	
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		5'939			32'514	
• Créances sur les banques		57'884			348'298	
• Créances sur la clientèle		235'854		236'366		
• Opérations de négoce		52		3'769		
• Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	23'905				16'360	
• Immobilisations financières	14'968			69'515		
<b>Etat de liquidités</b>						
• Liquidités	128'413				249'672	
<b>Solde</b>	<b>837'922</b>	<b>887'516</b>	<b>-49'594</b>	<b>1'381'147</b>	<b>1'438'014</b>	<b>-56'867</b>

\*Pour assurer la comparabilité de l'information, les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés.



## PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES en milliers de francs

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice / perte reporté	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	TOTAL
<b>Capitaux propres au début de la période de référence</b>	<b>158'000</b>	<b>145'319</b>	<b>462'431</b>	<b>494'400</b>	<b>95</b>	<b>-988</b>	<b>64'049</b>	<b>1'323'306</b>
• Plan de participation des collaborateurs / inscription dans les réserves								0
• Augmentation / réduction du capital								0
• Autres apports / injections								0
• Acquisitions de propres parts au capital						-17'328		-17'328
• Aliénation de propres parts au capital						10'797		10'797
• Bénéfice (perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital			-164					-164
• Dividendes et autres distributions			99				-49'770	-49'671
• Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				35'000				35'000
• Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves			14'300		-21		-14'279	0
• Bénéfice / Perte (résultant de la période)							67'077	67'077
<b>Capitaux propres à la fin de la période de référence</b>	<b>158'000</b>	<b>145'319</b>	<b>476'666</b>	<b>529'400</b>	<b>74</b>	<b>-7'519</b>	<b>67'077</b>	<b>1'369'017</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2018

### 1. RAISON SOCIALE, FORME JURIDIQUE ET SIÈGE DE LA BANQUE

La Banque Cantonale du Valais est une société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la Loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1<sup>er</sup> octobre 1991. L'Etat du Valais garantit l'ensemble des engagements non subordonnés de la Banque.

Sa raison sociale exacte est « Banque Cantonale du Valais », respectivement en allemand « Walliser Kantonalbank ».

Elle a son siège social à Sion et dispose également de six succursales régionales sises dans le Canton du Valais et inscrites au registre du commerce, soit à Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

### 2. PRINCIPES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION

#### 2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au code des obligations, à la loi sur les Banques et à son ordonnance ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la circulaire 15/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA et du règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange.

Le bouclage individuel statutaire donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Banque.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes, au sens de l'art. 35 al. 1 OB.

Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

#### Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie.
- Compensation de propres titres de dette et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes.
- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.

#### Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

#### Opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres se réfèrent aux opérations de mise/prise en pension (« REPO »/« reverse REPO »).

Les opérations « REPO » sont inscrites au bilan comme dépôt en espèces avec mise en gage de titres. Les opérations « reverse REPO » sont traitées comme une créance couverte par des titres. Les échanges de liquidités sont inscrits au bilan à la valeur nominale. Les titres reçus et fournis ne sont inscrits au bilan ou décomptabilisés qu'après cession du pouvoir de disposition sur les titres transférés.

### **Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires**

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché, efficient au niveau du prix et liquide.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur vraisemblablement réalisable de celle-ci. Le montant vraisemblablement réalisable de la couverture est la valeur de liquidation (valeur d'aliénation estimative, dont sont retranchés les coûts de détention et les charges de liquidation). Dans ces cas, la Banque examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter.

La Banque ne procède pas à la constitution de corrections de valeurs forfaitaires ni à des corrections de valeurs pour risques latents de défaillance existant à la date d'évaluation.

Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

La Banque évalue les crédits selon des ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Pour les créances appartenant aux classes 1 à 6, le service de la dette est assuré et les sûretés fournies par les clients sont adéquates. Les créances des classes 7 et 8 présentent un profil de risque supérieur. Aucune correction de valeur n'est constituée par la Banque sur ces créances. Dans la classe 9 figurent des créances en souffrance dont les paiements des intérêts sont en retard de plus de 90 jours et font l'objet de corrections de valeur pour les intérêts impayés. Les crédits de la classe 10 sont compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles en capital et intérêts.

S'agissant des crédits pour lesquels la Banque a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la méthode de comptabilisation des corrections de valeur et provisions nécessaires suivante est appliquée. Lors de la première constitution de la correc-

tion de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». Les dissolutions de corrections de valeur ou de provisions devenues libres sont également enregistrées dans la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Les corrections de valeur individuelles sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

### **Engagements envers les Banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle**

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

### **Opérations de négoce**

Les positions de négoce sont des positions gérées activement dans le but de tirer profit des fluctuations de prix des marchés ou de réaliser des gains d'arbitrage.

Les positions des opérations de négoce sont évaluées et inscrites au bilan à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

Lorsque, exceptionnellement, il n'est pas possible d'établir la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan sont effectuées selon le principe de la valeur la plus basse. Les gains et pertes de cours résultant de l'évaluation des positions de négoce sont enregistrés dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

### **Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

#### *Opérations de négoce*

Tous les instruments financiers dérivés des opérations de négoce sont évalués à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont publiées dans les rubriques correspondantes du bilan. La juste valeur a pour base les prix de marché, les notations de cours de contreparties ainsi que des modèles d'évaluation.

Le résultat réalisé des opérations de négoce et celui non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce sont enregistrés à la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

#### *Opérations de couverture*

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'opération couverte. Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ».

Les actifs et les passifs ainsi que les charges et les produits découlant des transactions internes sont éliminés.

La Banque documente les relations de couverture ainsi que les buts et les stratégies des opérations de couverture lors de la conclusion de ces opérations. La Banque vérifie périodiquement l'effectivité de la relation de couverture. Lorsque cette relation est partiellement ou entièrement ineffective, la fraction ineffective de l'opération est assimilée à une opération de négoce.

#### *Netting*

La Banque compense les valeurs de remplacement positives et négatives dans la mesure où il existe avec la contrepartie des conventions de netting reconnues et juridiquement valables.

### **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles

repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

#### *Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance*

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont portés au bilan sur la base du coût amorti (« amortized cost »). Les délimitations de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle sont enregistrées dans la rubrique « Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières ». Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

#### *Titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance*

L'évaluation est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur résultant de l'évaluation subséquente sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ». Les modifications de valeur relatives au risque de défaillance sont enregistrées dans la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

#### *Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente*

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant qui, du coût d'achat et de la valeur de liquidation, est le moins élevé des deux. Les stocks

physiques de métaux précieux servant à la couverture des engagements en comptes métaux sont, comme ces derniers, évalués à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires».

### Participations

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires.

La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles». Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

L'impact d'une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence («equity method»), si la Banque peut exercer une influence importante (droit de vote égal ou supérieur à 20%), est publié au tableau «9.6 Présentation des participations».

### Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite minimale d'activation sont activés.

La limite d'activation est fixée à CHF 50'000.- pour les immeubles à usage de la Banque et les autres immeubles et à CHF 1.- pour les autres immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée. Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire, sauf indication spécifique, par la position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles»,

en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. Les immobilisations corporelles s'amortissent selon les durées maximales suivantes :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Durée d'utilisation
Immeubles à l'usage de la Banque, autres immeubles	Amortissements dégressifs de 3 %
Autres immobilisations corporelles	
- Infrastructures et projets informatiques	5 ans
- Espaces bancomats et Guichets représentants	
- Installations à long terme	
-----	
- Mobilier, machines et véhicules	3 ans
- Matériel informatique – téléphonique	
- Investissements divers	

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

### Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer à la banque des avantages économiques s'étendant sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles sont portées au bilan et évaluées selon le principe des coûts d'acquisition.

Les valeurs immatérielles sont amorties de façon linéaire par la position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles», selon la durée d'utilisation estimée avec prudence. La durée d'utilisation des valeurs immatérielles n'est pas supérieure à trois ans.

La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des valeurs immatérielles est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine individuellement la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

Si l'examen de la préservation de la valeur des valeurs immatérielles fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de valeurs immatérielles sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

### **Provisions**

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées au minimum semestriellement. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes par le compte de résultat. Elles sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique «Charges de personnel»,
- les autres provisions par la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

Les «Provisions pour risques de défaillance» appliquées aux crédits pour lesquels la Banque a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant sont décrites au chapitre «Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires».

### **Réserves pour risques bancaires généraux**

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont consti-

tuées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat «Variations des réserves pour risques bancaires généraux». Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées. Conformément à l'OFR, elles ont considérées comme des fonds propres de base dur (CET1).

### **Impôts**

#### *Impôts courants*

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. L'impôt sur les transactions n'en fait pas partie.

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «Comptes de régularisation» (passif).

Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

### **Propres titres de participation**

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction dans la rubrique «Propres parts du capital» déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente. Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique «Réserve légale issue du bénéfice» et la Banque réduit la position «Propres parts du capital» de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la «Réserve légale issue du bénéfice».

### **Engagements de prévoyance**

L'ensemble des collaborateurs qui sont au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée sont assurés auprès de la fondation de prévoyance de la Banque. Les collaborateurs au bénéfice d'un contrat de durée déterminée sont assurés dans le cadre d'un plan de prévoyance «minimum LPP». Il existe en outre un plan de prévoyance complémentaire pour les membres de direction, (directeurs et directeurs adjoints) et de la Direction générale.

Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique «Charges de personnel».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans les institutions de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels des institutions de prévoyance établis en Suisse selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière ainsi que l'excédent de couverture ou le découvert existant par institution de prévoyance conformément aux circonstances réelles.

Les engagements économiques sont portés au bilan sous le poste « Provisions ». Les adaptations de valeur relatives aux avantages/engagements économiques par rapport à la période précédente sont inscrites dans la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat.

La Banque n'a pas l'intention d'utiliser l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour la Banque aucun avantage économique à inscrire à l'actif du bilan.

### **Plans de participation des collaborateurs**

Un plan de participation au capital-actions de la Banque est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 120 et 60 actions à un cours préférentiel fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de cinq ans.

La rémunération étant fondée sur des instruments de capitaux propres authentiques, il n'y a pas d'évaluation subséquente. Les écarts éventuels au moment du règlement entre le cours boursier et le cours préférentiel sont comptabilisés dans la rubrique « Charges de personnel ».

D'autres informations sur les plans de participation des collaborateurs sont disponibles dans les tableaux « 9.18 Nombre et valeur des droits de participations ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, de même que des indications au sujet des éventuels plans de participation des collaborateurs » et « 9.22 Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art 663c al.3 CO par les banques dont les titres de participation sont cotés ».

### **Opérations hors bilan**

Les opérations hors bilan sont présentées, à la valeur nominale, dans les tableaux « 10.1 Répartitions et commentaires des créances éventuelles et engagements conditionnels » et « 10.3 Répartition des opérations fiduciaires ». Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées. La participation au capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA est libérée à hauteur de 20%. L'engagement de libérer le montant restant est présenté hors bilan, sous la rubrique engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires. Afin de permettre une mise à disposition rapide de liquidités en cas de crise, les banques actionnaires ont accordé une

limite de crédit à hauteur de l'engagement de libérer le montant restant. Cette limite de crédit est également présentée sous la rubrique engagements irrévocables afin de refléter cet état de fait.

### **2.2. Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation**

La politique d'amortissement des immobilisations corporelles a été modifiée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin de s'adapter aux évolutions économiques et technologiques.

Les catégories des autres immobilisations corporelles ont été revues afin d'uniformiser les durées d'utilisation au sein d'une même catégorie. Elles s'amortissent dorénavant selon les durées mentionnées en 2.1.

Cette modification n'a pas d'effet significatif sur les états financiers.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi d'autres modifications par rapport à l'exercice précédent.

### **2.3. Saisie des opérations**

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion (trade date accounting) et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus. Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement.

### **2.4. Traitement des intérêts en souffrance**

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts. Sont considérés comme tels les intérêts, et les commissions, échus depuis plus de 90 jours et impayés. Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions de l'exercice en cours sont neutralisés par le débit de la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les créances accumulées jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours, résultant des intérêts en souffrance de l'exercice précédent, sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

## 2.5. Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. A chaque arrêté, les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour de la date de clôture. Les participations, les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles sont converties au cours historique. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les cours du jour de la date de clôture des principales monnaies sont les suivantes :

	31.12.2018	31.12.2017
USD	0.9843	0.9769
EUR	1.1262	1.1718

## 2.6. Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce sont portés au débit de la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

## 3. GESTION DES RISQUES

La gestion optimale des risques est un facteur de succès pour la Banque. La limitation et la gestion des risques font partie des priorités des organes de la Banque. Ils ont mis en place une organisation afin d'identifier, mesurer, gérer, contrôler et surveiller les risques.

De plus, un système d'information du management (MIS) adapté aux différents échelons de Direction permet aux membres de la Direction générale et aux membres du Conseil d'administration d'être informés régulièrement de la situation patrimoniale et financière de la Banque, de l'état de ses liquidités, de ses résultats ainsi que des risques y relatifs. Les principaux éléments de la gestion des risques sont :

- un concept cadre pour la gestion des risques et des contrôles (concept cadre),
- l'application des principes reconnus pour la mesure et gestion des risques,
- la définition des différentes limites de risques accompagnées d'une surveillance et d'un reporting correspondants,
- l'assurance d'un reporting ponctuel et global sur tous les risques,
- la promotion de la connaissance des risques à tous les niveaux de direction.

Le concept cadre est défini par la Direction générale et approuvé par le Conseil d'administration. Il permet une gestion et un pilotage complets et systématiques des risques et constitue un document fondamental qui englobe la poli-

tique de risque, la tolérance au risque ainsi que les limites correspondantes en matière de risques. Il décrit les systèmes et structures organisationnelles mis en place pour permettre l'identification, l'évaluation, la surveillance et le reporting pour chaque catégorie de risque définie.

Le Conseil d'administration approuve les limites de risques stratégiques basées sur la capacité à assumer des risques et surveille le respect de celles-ci ainsi que l'application des principes énoncés dans le concept cadre.

Pour l'exécution de sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport détaillé sur les risques. La Direction générale en est informée chaque mois. Le système d'information interne assure un reporting approprié à tous les niveaux.

La surveillance des risques de la Banque se subdivise en 6 domaines principaux :

- Risques de crédit
- Risques de taux
- Risques de marché (sur devises et titres)
- Risques de liquidités
- Risques opérationnels
- Risques de compliance

Au sein de la Direction générale, la responsabilité des opérations de négoce et celle du contrôle des risques sont attribuées à des personnes distinctes.

Le Conseil d'administration s'est prononcé sur les limites de risques en décembre 2018, en regard de la situation des risques encourus par la Banque.

### 3.1. Risques de crédit

#### *Avances à la clientèle*

Le risque de défaillance inhérent aux opérations de crédit est minimisé par les mesures organisationnelles suivantes :

- Fixation de conditions qualitatives, quantitatives et de limites de compétence pour l'octroi de crédits,
- Mise en place du système de ratings,
- Révision périodique des dossiers sur la base de critères de risques,
- Garantie d'une séparation des fonctions entre l'octroi du crédit et la libération des fonds,
- Mise en place d'une analyse indépendante pour les crédits « non standards » et pour les réexamens des crédits.

La politique de crédit traite la totalité des avances à la clientèle qui pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements. La Banque limite les risques de crédit en les répartissant, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et par le biais de marges de couverture.

La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière



d'octroi de crédits est centrée sur les risques. L'octroi des crédits aux organes est de la seule responsabilité du Conseil d'administration.

Son système de ratings donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque. Les amortissements des créances hypothécaires sur les objets commerciaux et industriels sont fixés en conformité avec la durée de vie économique de l'objet remis en garantie.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe. La gestion des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les corrections de valeurs sont réévaluées au minimum semestriellement.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les crédits selon un système de ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

#### *Risques de contreparties dans les affaires interbancaires*

Dans les activités interbancaires, un système de limite à plusieurs niveaux est appliqué pour la gestion des risques de contreparties et de défaillance.

La Banque ne travaille qu'avec des contreparties au bénéfice d'une notation minimale de qualité moyenne supérieure selon l'échelle de notation financière des principales agences de notation. Le montant de la limite dépend essentiellement du rating et du pays.

### **3.2. Risques de taux**

Etant donné que la marge d'intérêt constitue la source principale de revenus de la Banque, et en conformité avec les exigences légales, cette dernière attache une grande importance à la gestion des risques de taux.

Des limites stratégiques et opérationnelles sont définies et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de taux inhérents aux opérations au bilan et hors bilan sont pilotés et surveillés de manière centralisée par le comité Alco de la Banque. Basée sur la méthode des taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres.

Un outil informatique permet au comité Alco d'effectuer des calculs de durée ainsi que des tests de résistance au stress. Au besoin, ce dernier peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

### **3.3. Risques de marché**

#### *Risques de change*

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères, y compris avec des opérations de swaps de devises dans le cadre de limites notionnelles globales. L'exposition aux risques de change est mesurée journalièrement.

#### *Opérations de négoce- titre*

Les limites de position autorisées par le Conseil d'administration pour l'activité de négoce sont exprimées en notionnel et en terme de «VaR» (Value-at-Risk). Les opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur, sur la base du prix du marché. La Value-at-Risk est calculée journalièrement sur une durée de dix jours et avec un niveau de confiance de 99%. Un rapport sur l'exposition aux risques et sur le résultat est adressé quotidiennement aux membres du Comité Nostro par le département «Risk Management». Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle, pour la gestion de la structure du bilan et dans le cadre des opérations de négoce. Les instruments utilisés par la Banque sont aussi bien des instruments standardisés que ceux négociés de gré à gré.

La Banque n'a aucune activité de market maker autre que celle sur ses propres titres de participation.

### **3.4. Risques de liquidités**

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement.

Le risque de refinancement est en outre piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de gestion de crise. Il comprend une évaluation des sources de financement, lorsque des tensions sur le marché se manifestent, et définit des procédures d'urgence. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement.

Des limites stratégiques sont définies par le comité Alco, validées par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de liquidités sont suivis de manière centralisée par le service en charge de la Trésorerie de la Banque et font l'objet d'une surveillance par le Comité Alco.

Un outil informatique fournit au comité Alco des mesures de l'exposition aux risques de liquidités, lui permet d'effectuer des tests de résistance au stress et calcule les ratios légaux issus de l'Ordonnance sur les liquidités. Au besoin, le comité Alco peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

### 3.5. Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La gestion des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif décrit dans le concept cadre et des principes de gouvernance induits par ce concept. Il établit le lien entre les structures organisationnelles, les méthodes, les processus et les outils composant le dispositif. Sa méthodologie permet de catégoriser, de cartographier, de mesurer les risques opérationnels afin d'en arrêter le niveau d'acceptation.

L'évaluation des risques opérationnels et de compliance porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients. L'objectif premier de la gestion des risques opérationnels est de conforter la réputation de l'établissement vis-à-vis des clients, des actionnaires et du régulateur.

Des règlements et des directives internes portant sur l'organisation et les contrôles permettent de limiter ces risques. Les processus de la Banque et les risques qui leur sont liés sont documentés à l'aide d'un outil de modélisation.

Les risques opérationnels sont mesurés selon des principes uniformes sur la base des dommages résultant de situations normales et extrêmes. Le département « Risk management » gère une base de données des incidents ayant conduit à des pertes. Pour le pilotage du risque, il répartit les cas de perte en différents groupes de risques et, le cas échéant, définit avec le service « Contrôle interne », des mesures pour diminuer le potentiel de pertes.

Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

Les contrôles clés sont documentés selon des principes uniformes. Tous les départements de la banque effectuent des évaluations périodiques des processus de contrôle interne afin de mesurer leur efficacité opérationnelle.

La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés trimestriellement par un rapport sur les risques opérationnels du résultat des contrôles effectués au sein de la Banque dans le cadre de ses processus. Le système de

contrôle interne est régulièrement vérifié par l'Audit interne, qui rend directement compte de ses travaux au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

#### *Externalisation d'activités (Outsourcing)*

Les prestations informatiques, considérées comme essentielles à l'activité de la Banque, sont outsourcées auprès de Dialogue Logique SA à Lausanne (Gestion d'infrastructures), de Swisscom SA à Fribourg (Application Management et Hébergeur) et de Bottomline Technologies SA à Genève (Messagerie interbancaire). Ces externalisations remplissent les exigences de la FINMA (circulaire 2018/03) et font l'objet de contrats de services détaillés (Contrat de base, Contrat de projet, Contrat de maintenance ou Services Level Agreement). Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires de services concernés sont tous soumis au secret bancaire.

#### *Business Continuity Management (BCM)*

La Banque a élaboré une stratégie de Business Continuity Management (BCM) afin qu'elle puisse poursuivre l'exercice de son activité même en cas de survenance de situations exceptionnelles. Les processus critiques de la Banque sont soumis à cette stratégie et sont régulièrement revus sous l'angle d'analyses d'impact (Business Impact Analysis) et de la détermination d'options en matière de maintien ou de redémarrage des activités (Business Recovery).

### 3.6. Risque de compliance

Le Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes. Le Compliance Officer veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires. Une attention particulière est donnée à la mise en œuvre des exigences concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des dispositions en matière d'activité transfrontière (crossborder).

## 4. MÉTHODES APPLIQUÉES POUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES DE DÉFAILLANCE ET POUR LA DÉTERMINATION DU BESOIN DE CORRECTIONS DE VALEUR

### 4.1. Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits ou lorsqu'un cas d'affaire impliquant une augmentation du risque, telle qu'adaptation de la limite de crédit, rééchelonnement d'amortissements ou

intérêts impayés, survient. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables estimés. Ce modèle tient compte des données de marché. La durée de validité d'une estimation en valeur de rendement pour immeubles de rapport est de cinq ans. S'il y a des indices de changements de l'état locatif, la Banque procède à une réévaluation anticipée de l'immeuble.

#### 4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

#### 4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits accordés à des Corporations de droit public (CDP), des crédits commerciaux, des prêts personnels ou des dépassements en compte de la clientèle de détail d'une durée maximale de 3 mois.

La solvabilité des Corporations de droit public est examinée annuellement sur la base d'indicateurs financiers et d'une appréciation qualitative.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels ainsi que, le cas échéant, des boucliers intermédiaires.

L'examen de ces informations peut conduire à l'identification d'une augmentation des risques. Si tel est le cas, une évaluation approfondie est effectuée permettant au conseiller à la clientèle de définir les mesures qui s'imposent. Cas échéant, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexes. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

#### 4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur pour risque de défaillance

Les nouveaux besoins de corrections de valeur pour risque de défaillance sont identifiés selon la procédure décrite aux chapitres 4.1 à 4.3. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire sur base semestrielle.

## 5. ÉVALUATION DES SÛRETÉS DE CRÉDIT

### 5.1. Créances couvertes par des gages immobiliers

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet.

La «valeur de nantissement», sur laquelle est basé le montant de l'avance, est en principe déterminée de la façon suivante:

- Maison familiale, appartement en PPE: valeur réelle pour les objets en usage propre et valeur de rendement pour les objets en location,
- Immeuble locatif, commercial (dont hôtel et restaurant), artisanal ou industriel: valeur de rendement,
- Immeuble agricole: valeur de rendement (LDFR),
- Terrain: valeur réelle.

Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

Les estimateurs internes utilisent pour les biens destinés à l'habitation des modèles d'évaluation pour lesquels la Banque a édicté des procédures.

Les experts immobiliers de la Banque apportent leur concours aux instances de crédit ainsi qu'aux clients pour toutes questions techniques et d'évaluation relatives à des biens immobiliers.

Pour les immeubles locatifs, les immeubles commerciaux et les objets spéciaux, l'évaluation est confiée à des experts immobiliers internes ou externes reconnus, qui déterminent notamment la valeur de rendement.

La Banque prend comme base d'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

### 5.2. Crédits couverts par des gages mobiliers

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions, produits structurés) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des taux d'avance sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Pour les autres garanties mobilières, la Banque applique une décote sur les valeurs nominales ou sur les valeurs de rachat.

## 6. POLITIQUE D'AFFAIRES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET DE L'UTILISATION DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

### 6.1. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce et de couverture.

Le négoce d'instruments financiers dérivés est assuré par des collaborateurs spécialement formés à cet effet. La Banque n'a pas d'activité de market maker sur les instruments financiers dérivés. Elle pratique le négoce d'instruments de gré à gré qu'à la demande de clients. Elle n'exerce pas d'activité de négoce de dérivés de crédit.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés dans le cadre de la gestion des risques et servent notamment à couvrir les risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont toujours conclues avec des contreparties externes.

### 6.2. Utilisation de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est surtout utilisée en rapport avec les types d'opérations suivants :

Opération de base	Couverture par
Créances, immobilisations financières et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt	Swap de taux d'intérêt Option sur taux

#### Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances et engagements envers la clientèle, ainsi que des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro-hedge. Ponctuellement, des opérations de micro-hedge sont effectuées.

#### Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base à la conclusion de la couverture. Elle documente l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

#### Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace quand les critères suivants sont remplis :

- la couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée ;
- il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture ;
- les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert ;
- le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture, au regard du risque couvert, est compris dans une fourchette allant de 80 à 125 %.

Un test d'effectivité est établi à chaque clôture. La relation de couverture est évaluée de manière prospective en mesurant la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de  $\pm 100$  bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80 % et 125 %.

#### Ineffectivité

Une opération de couverture jugée inefficace est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la fraction inefficace comptabilisé dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

## 7. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS APRES LA DATE DU BILAN

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2018, date du bilan de la Banque.

## 8. RÉVISION EXTERNE

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 16 mai 2018 a nommé comme organe de révision selon le Code des obligations PricewaterhouseCoopers SA. Omar Grossi, expert-réviseur agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2016.

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

<b>9.1 RÉPARTITION DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES (ACTIVES ET PASSIVES) en milliers de francs</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	20'000
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	0	20'267
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	20'267
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0
- dont titres remis à un tiers en garantie	0	0
- dont titres aliénés	0	0

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.2 PRÉSENTATION DES COUVERTURES DES CRÉANCES ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN AINSI QUE DES CRÉANCES COMPROMISES en milliers de francs

	NATURE DES COUVERTURES			
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
• Créances sur la clientèle	345'416	370'752	1'680'600	2'396'768
- dont collectivités de droit public	169	124'046	845'854	970'069
• Créances hypothécaires	9'989'583			9'989'583
- immeubles d'habitations	8'589'964			8'589'964
- immeubles commerciaux	745'327			745'327
- immeubles artisanaux et industriels	532'264			532'264
- autres	122'028			122'028
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
<b>31.12.2018</b>	<b>10'334'999</b>	<b>370'752</b>	<b>1'680'600</b>	<b>12'386'351</b>
31.12.2017	9'841'888	322'992	1'589'961	11'754'841
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>				
<b>31.12.2018</b>	<b>10'260'824</b>	<b>370'393</b>	<b>1'649'721</b>	<b>12'280'938</b>
31.12.2017	9'760'608	322'536	1'563'248	11'646'392
<b>Hors bilan</b>				
• Engagements conditionnels	5'171	4'995	33'089	43'255
• Engagements irrévocables	278'131	19'261	195'218	492'610
• Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			37'821	37'821
<b>Total du hors bilan</b>				
<b>31.12.2018</b>	<b>283'302</b>	<b>24'256</b>	<b>266'128</b>	<b>573'686</b>
31.12.2017	260'475	44'549	214'319	519'343
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
<b>Créances compromises</b>				
<b>31.12.2018</b>	<b>330'240</b>	<b>218'141</b>	<b>112'099</b>	<b>105'413</b>
31.12.2017	311'321	204'269	107'052	108'449

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.3 RÉPARTITION DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (ACTIFS ET PASSIFS) en milliers de francs

ACTIFS	31.12.2018	31.12.2017
<b>Opérations de négoce</b>		
• Titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire	0	0
- dont cotés	0	0
• Titres de participation	0	0
• Métaux précieux	127	75
• Autres actifs du négoce	0	0
<b>Total des Opérations de négoce</b>	<b>127</b>	<b>75</b>
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
• Titres de dette	0	0
• Produits structurés	0	0
• Autres	0	0
<b>Total des Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>127</b>	<b>75</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.4 PRÉSENTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ACTIFS ET PASSIFS) en milliers de francs

	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
<b>Instruments de taux</b>						
• Swaps				1'144	73'519	1'362'220
<b>Devises / métaux précieux</b>						
• Contrats à terme	14'699	17'647	2'251'976			
• Options (OTC)	25	25	4'277			
<b>Titres de participation / Indices</b>						
• Futures						
• Options (exchange traded)						
<b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b>						
<b>31.12.2018</b>	<b>14'724</b>	<b>17'672</b>	<b>2'256'253</b>	<b>1'144</b>	<b>73'519</b>	<b>1'362'220</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	14'724	17'672	2'256'253	1'144	73'519	1'362'220
31.12.2017	38'351	8'344	2'407'200	1'422	88'787	1'307'920
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation *	38'351	8'344	2'407'200	1'422	88'787	1'307'920
<b>Total après prise en compte des contrats de netting</b>	Valeurs de remplacement positives (cumulées)			Valeurs de remplacement négatives (cumulées)		
<b>31.12.2018</b>	<b>15'868</b>			<b>91'191</b>		
31.12.2017	39'773			97'131		
<b>Répartition selon les contreparties</b>	Instances centrales de clearing		Banques et négociants en valeurs mobilières		Autres clients	
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)			15'394		473	

\*Pour assurer la comparabilité de l'information, les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés.



## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.5 RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES en milliers de francs

Répartition des Immobilisations financières	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
• Titres de créance	296'535	231'204	296'903	230'540
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	294'118	229'204	294'486	228'471
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)	2'417	2'000	2'417	2'069
• Titres de participation	45'298	44'928	57'247	59'718
- dont participations qualifiées (au moins 10 % du capital ou des voix)	0	0	0	0
• Métaux précieux	0	0	0	0
• Immeubles	9'563	13'919	9'563	13'919
<b>Total</b>	<b>351'396</b>	<b>290'051</b>	<b>363'713</b>	<b>304'177</b>
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	290'118	222'202	290'485	221'378

Répartition des contreparties selon la notation	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
	Valeurs comptables des titres de créance	272'663	1'535	0	0	0
Valeurs comptables des titres de participation	1'140	3'008	0	0	0	41'150

La Banque se réfère aux classes de notation des agences reconnues par la Finma.

Les positions sans notation sont essentiellement des positions de premier ordre, sur des cantons et des villes suisses, non notées par une des trois agences de notation.

### 9.6 PRÉSENTATION DES PARTICIPATIONS en milliers de francs

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable au 31.12.2017	2018					Valeur comptable au 31.12.2018	Valeur de marché
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Reprises d'amortissements		
Avec valeur boursière										
Sans valeur boursière	19'337	-4'362	14'975						14'975	
<b>Total des Participations</b>	<b>19'337</b>	<b>-4'362</b>	<b>14'975</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14'975</b>	<b>0</b>

Les participations minoritaires détenues par la Banque étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque renonce à les évaluer selon la méthode de mise en équivalence.

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.7 INDICATION DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DÉTIENT UNE PARTICIPATION PERMANENTE SIGNIFICATIVE, DIRECTE OU INDIRECTE

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de francs	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
<b>Sous « Participations » au bilan</b>						
Investissements Fonciers S.A., Lausanne	Direction de Fonds de placement	1'000	28 %	28 %	28 %	-
Madon SA, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100	100 %	100 %	100 %	-
Immobilier Rathaus AG, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100	100 %	100 %	100 %	-

La Banque ne détient pas d'autres participations significatives dans les immobilisations financières.

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

### 9.8 PRÉSENTATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES en milliers de francs

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable au 31.12.2017	2018					
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	Valeur comptable au 31.12.2018
<b>Immobilisations corporelles</b>									
• Immeubles à l'usage de la banque	167'890	-91'926	75'964	-474	4'853		-2'410		77'933
• Autres immeubles	31'367	-18'250	13'117	474	2'416	-348	-516		15'143
• Software acquis séparément ou développés à l'interne			0						0
• Autres immobilisations corporelles	26'460	-11'358	15'102		6'985		-6'858		15'229
• Objets en « leasing » financier			0						0
<b>Total des Immobilisations corporelles</b>	<b>225'717</b>	<b>-121'534</b>	<b>104'183</b>	<b>0</b>	<b>14'254</b>	<b>-348</b>	<b>-9'784</b>	<b>0</b>	<b>108'305</b>

#### Leasing opérationnel

	31.12.2018	31.12.2017
<b>Engagements de leasing non portés au bilan</b>		
• Échéance d'ici 1 an	31	50
• Échéance entre 1 an et 5 ans	497	212
• Échéance au-delà de 5 ans	0	0
<b>Total des Engagements de leasing non portés au bilan</b>	<b>528</b>	<b>262</b>
- dont dénonçable à moins d'un an	0	0

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.9 PRÉSENTATION DES VALEURS IMMATÉRIELLES en milliers de francs

Les autres valeurs immatérielles sont entièrement amorties.

### 9.10 RÉPARTITION DES AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS en milliers de francs

	31.12.2018	31.12.2017
<b>Autres actifs</b>		
• Compte de compensation	61'781	76'319
• Impôts indirects	854	834
• Comptes d'ordre	469	2'151
• Opérations bancaires internes	1	2
<b>Total des Autres actifs</b>	<b>63'105</b>	<b>79'306</b>
<b>Autres passifs</b>		
• Impôts indirects	1'912	2'536
• Comptes d'ordre	4'851	8'255
• Opérations bancaires internes	9	3
<b>Total des Autres passifs</b>	<b>6'772</b>	<b>10'794</b>

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.11 INDICATIONS DES ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DE PROPRES ENGAGEMENTS AINSI QUE DES ACTIFS QUI FONT L'OBJET D'UNE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ en milliers de francs

	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
<b>Actifs nantis / cédés</b>				
• Créances sur les banques*	80'641	80'329	73'451	75'724
• Immobilisations financières*	17'089	-	14'725	-
• Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	1'881'067	1'348'896	1'744'813	1'302'369
<b>Total des Actifs nantis / cédés</b>	<b>1'978'797</b>	<b>1'429'225</b>	<b>1'832'989</b>	<b>1'378'093</b>
<b>Actifs sous réserve de propriété</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les actifs mis en gage des rubriques «Créances sur les banques» et des «Immobilisations financières» représentent les dépôts de marge auprès de contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA) et des valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS et de dépositaires centraux (Six).

Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés en annexe 9.1.

\*Pour assurer la comparabilité de l'information, les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés.

### 9.12 INDICATIONS DES ENGAGEMENTS ENVERS LES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE en milliers de francs AINSI QUE DU NOMBRE ET DU TYPE DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DE LA BANQUE DÉTENUS PAR CES INSTITUTIONS

Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	31.12.2018	31.12.2017
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	34'356	25'704
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	1	9
• Obligations BCVs	0	2'500
• Comptes de régularisation passifs	0	2
<b>Total des Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle</b>	<b>34'357</b>	<b>28'215</b>

#### Instruments de capitaux propres

Au 31 décembre 2018, la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs détient 48'600 actions nominatives de la BCVs.

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.13 INDICATIONS RELATIVES À LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE en milliers de francs

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent / insuffisance de couverture au 31.12.2018	Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour 2018	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		2018	2017			2018	2017
Caisse de retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs <sup>1)</sup>	23'528	0	0	0	9'248 <sup>3)</sup>	9'248 <sup>3)</sup>	8'881 <sup>3)</sup>
Plan complémentaire MVP <sup>2)</sup>	0	0	0	0	660	637	643
<b>Total</b>	<b>23'528</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9'908</b>	<b>9'885</b>	<b>9'524</b>

La Banque possède deux plans de prévoyance dont les supports juridiques sont différents, visant à prémunir ses collaborateurs et anciens collaborateurs contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

<sup>1)</sup> La «Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs» est une institution de prévoyance indépendante, inscrite auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale au sens de l'art. 48 LPP, assurant l'ensemble du personnel de la Banque. Le plan de prévoyance est dit en primauté de cotisations. L'institution de prévoyance assure elle-même la gestion de la caisse et de sa fortune. Depuis 2016, elle a signé un contrat de réassurance pour la couverture des risques décès et invalidité.

<sup>2)</sup> Un plan de prévoyance complémentaire en primauté des cotisations est géré par l'institution de prévoyance «Mutuelle Valaisanne de Prévoyance» hors cadre de la LPP en faveur des membres de direction et de la direction générale de la Banque.

<sup>3)</sup> Dans ce montant sont compris quelques collaborateurs au bénéfice d'un contrat de durée déterminée et assurés dans le cadre d'un plan de prévoyance «minimum LPP» géré par la «Mutuelle Valaisanne de Prévoyance».

Au 31 décembre 2018, il n'existe aucune réserve de contribution de l'employeur.

Sur la base des comptes annuels non audités, le degré de couverture s'élève au 31 décembre 2018 à 106,92 % (31.12.2017 : 112,52 % audité) pour la «Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs». Les comptes annuels de l'institution de prévoyance sont établis conformément au référentiel comptable Swiss GAAP RPC 26.

Les organes considèrent que les éventuels excédents de couverture au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés au profit des assurés et qu'il n'en résulterait dès lors aucun avantage économique pour la Banque. Au 31 décembre 2018, il n'y a ni avantage ni engagement économique à porter au bilan et au compte de résultat de la Banque.

### 9.14 PRÉSENTATION DES PRODUITS STRUCTURÉS ÉMIS

La Banque n'a pas émis de produits structurés au 31 décembre 2018.

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.15 PRÉSENTATION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES EMPRUNTS À CONVERSION OBLIGATOIRE EN COURS en milliers de francs

Nature de l'emprunt	TAUX D'INTÉRÊT	ANNÉE D'ÉMISSION	ÉCHÉANCE	POSSIBILITÉS DE DÉNONCIATION ANTICIPÉE	MONTANT EN COURS AU 31.12.2018
<b>Emprunts obligataires</b>					
Emprunt obligataire	2,375%	2011	2021	-	180'000
Emprunt obligataire	1,500%	2013	2022	-	150'000
Emprunt obligataire	0,375%	2014/2016	2021	-	200'000
Emprunt obligataire	0,625%	2014	2023	-	120'000
Emprunt privé	FRN <sup>1</sup>	2014	2019	-	50'000
Emprunt obligataire	0,080%	2015	2021	-	125'000
Emprunt obligataire	0,400%	2015	2025	-	125'000
Emprunt obligataire	0,250%	2015	2023	-	200'000
Emprunt obligataire	0,200%	2016	2024	-	125'000
Emprunt obligataire	0,200%	2017	2026	-	235'000
Emprunt obligataire	0,350%	2018	2027	-	150'000
<b>Total Emprunts obligataires</b>					<b>1'660'000</b>
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA					1'347'000
<b>Total</b>					<b>3'007'000</b>

<sup>1</sup> FRN : Floating-Rate Note

### 9.16 PRÉSENTATION DES CORRECTIONS DE VALEUR, DES PROVISIONS ET DES RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX AINSI QUE DE LEURS VARIATIONS DURANT L'EXERCICE DE RÉFÉRENCE en milliers de francs

	Etat au 31.12.2017	2018							Etat au 31.12.2018
		Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Constitutions sans impact sur le compte de résultat	Intérêts en souffrance, à la charge du recouvrement du compte de résultat	Nouvelles constitutions à la charge du résultat	Dissolutions par le compte de résultat	
Provision pour engagements de prévoyance	0								0
Provisions pour risques de défaillance	3'444		1'402				326	-1'237	3'935
Provisions pour autres risques d'exploitation	3'744	-290					566	-137	3'883
Autres provisions	1'126	-26					3'846		4'946
<b>Total des provisions</b>	<b>8'314</b>	<b>-316</b>	<b>1'402</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4'738</b>	<b>-1'374</b>	<b>12'764</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux</b>	<b>494'400</b>						<b>35'000</b>		<b>529'400</b>
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	108'449	-3'253	-1'402	-30	494	4'525	11'181	-14'551	105'413
Corrections de valeur pour les risques latents	0								0
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>108'449</b>	<b>-3'253</b>	<b>-1'402</b>	<b>-30</b>	<b>494</b>	<b>4'525</b>	<b>11'181</b>	<b>-14'551</b>	<b>105'413</b>

La colonne «Constitutions sans impact sur le compte de résultat» correspond aux corrections de valeur identifiées dans le cadre de la reprise de la clientèle de la Spar- und Leihkasse Leuk.

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.17 PRÉSENTATION DU CAPITAL SOCIAL en milliers de francs

	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
• Actions nominatives	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
- dont libéré	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
<b>Total</b>	<b>158'000</b>	<b>15'800'000</b>	<b>158'000</b>	<b>158'000</b>	<b>15'800'000</b>	<b>158'000</b>
Capital autorisé	0	0	0	0	0	0
Capital conditionnel	0	0	0	0	0	0

#### Restrictions liées aux parts de capital

##### Droit de vote

Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. Chaque action donne droit à une voix.

##### Restrictions de transfert

Aucune restriction, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le Canton détient une participation donnant droit à au moins 51 pour-cent du nombre des actions et du droit de vote; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

### 9.18 NOMBRE ET VALEUR DES DROITS DE PARTICIPATIONS OU DES OPTIONS SUR DE TELS DROITS ACCORDÉS À TOUS LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION AINSI QU'AUX COLLABORATEURS, DE MÊME QUE DES INDICATIONS AU SUJET DES ÉVENTUELS PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS en milliers de francs

	NOMBRE		VALEUR	
	Droits de participation		Droits de participation	
	2018	2017	2018	2017
Actions nominatives				
Membres du Conseil d'administration	1'840	2'461	157 <sup>1</sup>	208 <sup>1</sup>
Membres de la Direction générale	3'573	5'652	236	349
Collaborateurs	24'513	27'661	953	1'119
<b>Total</b>	<b>29'926</b>	<b>35'774</b>	<b>1'346</b>	<b>1'676</b>

<sup>1</sup> dont 22'000 CHF (dont 64'000 CHF en 2017) sous forme d'actions, indemnité de départ prévue

Aucune option sur des droits de participation BCVs n'a été émise.

La rémunération variable du Conseil d'administration est versée sous forme d'actions nominatives BCVs bloquées au minimum pour une période de deux ans. Pour la Direction générale, le responsable de l'Audit interne, les Directeurs et Directeurs adjoints, la rémunération est versée en cash (maximum 80 %) et entre 20 et 40 % sous forme d'actions nominatives BCVs bloquées au minimum pour une période de trois ans. En 2018, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de CHF 109.65 (sans blocage) correspondant au cours boursier du 31 décembre 2018 ex-dividende (CHF 93.05 ex-dividende en 2017) voir annexe 9.22.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquies respectivement 120 et 60 actions nominatives BCVs à un cours préférentiel (CHF 77 en 2018) fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.19 INDICATION DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTIES LIÉES en milliers de francs

	Créances		Engagements	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Participants qualifiés	60'000	-	33'731	42'676
Sociétés du groupe	-	-	-	-
Sociétés liées	194'413	177'129	270'852	287'984
Affaires d'organes	23'954	22'923	12'865	11'403
Autres parties liées	-	-	-	-

Les créances et engagements envers l'Etat du Valais figurent dans la ligne « Participants qualifiés ».

Aucun membre d'un organe n'a le statut de participant qualifié.

Sont considérées comme sociétés liées, les établissements de droit public du canton ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Sont considérés comme affaires d'organes, les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes.

Il n'y a pas de transactions hors bilan significatives avec des parties liées.

Les opérations du bilan et du hors bilan envers les parties liées ont été octroyées à des conditions conformes au marché.

Les membres de la Direction générale, en fonction ou à la retraite, bénéficient des conditions particulières accordées au personnel présentées au tableau 9.22.

### 9.20 INDICATION DES PARTICIPANTS SIGNIFICATIFS en milliers de francs

	31.12.2018		31.12.2017	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
<b>Participants ayant une participation conférant plus de 5 % des droits de vote :</b>				
Avec droit de vote				
Etat du Valais	110'640	70,03	110'640	70,03
Sans droit de vote				
Aucun	-	-	-	-



## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.21 INDICATIONS RELATIVES AUX PROPRES PARTS AU CAPITAL ET À LA COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

<b>Propres parts du capital</b>	Prix de transaction moyen en francs	Nombre de titres
Propres parts du capital détenues au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		10'953
+ Achats	112,03	154'680
- Ventes	107,43	-98'988
Propres parts du capital détenues au 31 décembre 2018		66'645

Les parts de capital ont été échangées au cours de la période considérée à la juste valeur.

Ces échanges ont généré une perte de 0,2 million de francs, qui a été débitée de la Réserve légale issue du bénéfice.

Ils sont issus de l'activité de négoce de propres titres de participation.

Il n'existe aucun engagement conditionnel en relation avec des propres titres de participation aliénés ou acquis.

Au 31 décembre 2018, 10'603 parts de capital sont réservées pour les programmes d'intéressement des collaborateurs (233 au 31 décembre 2017), la caisse de retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs détient 48'600 actions (58'600 au 31 décembre 2017) et la Fondation du 100° 7'244 actions (7'244 au 31 décembre 2017).

La composition du capital actions avec les droits et restrictions attachés aux actions et les restrictions sont énoncées au tableau «9.17 Capital social».

<b>Réserves non distribuables en milliers de francs</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Réserve légale issue du capital non distribuable	79'000	79'000
Réserve légale issue du bénéfice non distribuable	0	0
<b>Total des Réserves légales non distribuables</b>	<b>79'000</b>	<b>79'000</b>

Les Réserves non distribuables correspondent à la moitié du capital nominal, en vertu de l'art. 671 al. 3 du Code des obligations.

Toutes les transactions avec des participants ont été effectuées au moyen de liquidités et n'ont pas été compensées avec d'autres transactions.

Aucune restriction statutaire ne limite la part distribuable de la Réserve légale issue du bénéfice et de la Réserve légale issue du capital.

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.22 INDICATIONS SELON L'ORDONNANCE CONTRE LES RÉMUNÉRATIONS ABUSIVES DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES COTÉES EN BOURSE ET L'ART 663C AL. 3 CO PAR LES BANQUES DONT LES TITRES DE PARTICIPATION SONT COTÉS en milliers de francs

Conseil d'administration	Pierre-Alain Grichting Président (dès le 16.05.18)		Stephan Imboden Vice-président (dès le 26.04.17)		Gabriel Décaillet Secrétaire		Chantal Balet Emery		Fernand Mariétan		Ivan Rouvinet		Pascal Indermitte	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<b>Rémunérations</b>														
• En espèces														
- Honoraires fixes	139	46	105	95	78	73	72	72	67	67	71	74	73	68
- Honoraires variables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Actions														
- Actions (variable)	27	8	15	18	14	14	16	14	16	12	16	13	14	13
• Rémunérations additionnelles														
- Consulting/Mandats	0	0	0	0	5	5	0	0	5	5	0	0	0	0
• Charges de prévoyance														
- Contributions de l'employeur aux charges sociales	16	5	11	10	8	8	6	6	5	5	6	6	8	7
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>182</b>	<b>59</b>	<b>131</b>	<b>123</b>	<b>105</b>	<b>100</b>	<b>94</b>	<b>92</b>	<b>93</b>	<b>89</b>	<b>93</b>	<b>93</b>	<b>95</b>	<b>88</b>
<b>Détention d'actions</b>	<b>1'304</b>	<b>1'200</b>	<b>7'494</b>	<b>7'290</b>	<b>2'175</b>	<b>1'850</b>	<b>2'063</b>	<b>1'901</b>	<b>1'779</b>	<b>1'632</b>	<b>590</b>	<b>426</b>	<b>597</b>	<b>924</b>
<b>Prêts</b>														
• Couvertures hypothécaires	1'470	1'470	3'521	4'591	68	72	490	500	0	0	0	0	1'077	1'107
• Autres couvertures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Sans couverture	0	0	167	100	0	0	40	40	128	140	0	0	0	0
<b>Total des limites des prêts</b>	<b>1'470</b>	<b>1'470</b>	<b>3'688</b>	<b>4'691</b>	<b>68</b>	<b>72</b>	<b>530</b>	<b>540</b>	<b>128</b>	<b>140</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'077</b>	<b>1'107</b>
<b>Total des soldes des prêts</b>	<b>1'473</b>	<b>826</b>	<b>3'471</b>	<b>4'564</b>	<b>68</b>	<b>72</b>	<b>511</b>	<b>531</b>	<b>48</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'077</b>	<b>1'121</b>

Conseil d'administration	Jean-Albert Ferrez (dès le 26.04.17)		Sandra Lathion (dès le 01.09.18)		Jean-Daniel Papilloud Président (jusqu'au 16.05.18)		Jean-Pierre Bringham Vice-président (jusqu'au 26.04.17)		Olivier Dumas Secrétaire (jusqu'au 26.04.17)		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<b>Rémunérations</b>												
• En espèces												
- Honoraires fixes	69	45	23		69	178		34		26	766	778
- Honoraires variables	0	0	0		0	0		0		0	0	0
• Actions												
- Actions (variable)	11	8	5		22	34		38		36	156	208
• Rémunérations additionnelles												
- Consulting/Mandats	0	0	0		0	0		0		0	10	10
• Charges de prévoyance												
- Contributions de l'employeur aux charges sociales	7	5	2		7	16		7		5	76	80
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>87</b>	<b>58</b>	<b>30</b>		<b>98</b>	<b>228</b>		<b>79</b>		<b>67</b>	<b>1'008</b>	<b>1'076</b>
<b>Détention d'actions</b>	<b>202</b>	<b>100</b>	<b>0</b>			<b>27'398</b>					<b>16'204</b>	<b>42'721</b>
<b>Prêts</b>												
• Couvertures hypothécaires	400	0	1'584			0					8'610	7'740
• Autres couvertures	0	0	0			50					0	50
• Sans couverture	0	0	0			0					335	280
<b>Total des limites des prêts</b>	<b>400</b>	<b>0</b>	<b>1'584</b>			<b>50</b>					<b>8'945</b>	<b>8'070</b>
<b>Total des soldes des prêts</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>1'584</b>			<b>0</b>					<b>8'532</b>	<b>7'174</b>

En 2018, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de CHF 109,65 correspondant au cours boursier du 31 décembre 2018 ex-dividende déduite de l'escompte fiscal calculé sur une période de blocage de 2 ans à 10 ans, selon le choix de chaque bénéficiaire.

En 2017, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de CHF 82,80 correspondant au cours boursier du 31 décembre 2017 ex-dividende déduite de l'escompte fiscal calculé sur une période de blocage de 2 ans.

La Banque n'attribue aucune option et aucune prestation en nature aux membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun cautionnement.

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.22 INDICATIONS SELON L'ORDONNANCE CONTRE LES RÉMUNÉRATIONS ABUSIVES DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES COTÉES EN BOURSE ET L'ART 663C AL. 3 CO PAR LES BANQUES DONT LES TITRES DE PARTICIPATION SONT COTÉS en milliers de francs

Direction générale	Pascal Perruchoud Président		Total Direction générale	
	2018	2017	2018	2017
<b>Rémunérations</b>				
• En espèces				
- Rémunérations fixes (nettes)	383	366	1'425	1'313
- Rémunérations variables (nettes)	164	158	747	671
• Actions				
- Rémunérations variables en actions (nettes)	64	62	236	349
<b>Total des rémunérations nettes</b>	<b>611</b>	<b>586</b>	<b>2'408</b>	<b>2'333</b>
• Charges de prévoyance				
- Contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance	432	412	1'533	1'470
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>1'043</b>	<b>998</b>	<b>3'941</b>	<b>3'803</b>
<b>Rémunérations liées aux mandats d'administrateurs et versées en faveur de la Banque</b>	<b>208*</b>	<b>92</b>	<b>238*</b>	<b>128</b>
<b>Prêts</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
• Couvertures hypothécaires	1'276	1'280	5'233	5'452
• Autres couvertures	1'322	1'322	2'092	1'722
• Sans couverture	1'330	1'330	2'830	3'200
<b>Total des limites des prêts</b>	<b>3'928</b>	<b>3'932</b>	<b>10'155</b>	<b>10'374</b>
<b>Total des soldes des prêts</b>	<b>3'898</b>	<b>3'932</b>	<b>9'595</b>	<b>9'649</b>

\*Ce chiffre inclut une rémunération de KCHF 90 perçue par le Président de la Direction générale liée à un mandat de succession.

En 2018, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours moyen par action de CHF 78,35 correspondant au cours boursier du 31 décembre 2018 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans).

En 2017, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours moyen par action de CHF 69 correspondant au cours boursier du 31 décembre 2017 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (2 à 10 ans).

La Banque n'attribue aucune option aux membres de la Direction générale.

Les membres de la Direction générale n'ont aucun cautionnement.

Détection d'actions	Pascal Perruchoud		Nicolas Debons		Christian Donzé		Daniel Rossi		Oliver Schnyder		Total Direction générale	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	18'805	17'503	5'014	4'620	4'017	2'974	5'896	4'830	3'720	3'010	37'452	32'937

#### Conditions particulières

Les membres du Conseil d'administration n'ayant pas exercé de fonctions opérationnelles au sein de la BCVs n'ont pas droit à des conditions particulières.

Le personnel et les retraités bénéficient, pour un montant maximal de 1 million de francs, d'un taux de faveur de 1,25 % par rapport au taux de base sur les avances à taux variable et d'une marge de 0,5% sur les prêts à taux fixe.

La BCVs octroie en plus à son personnel, pour un montant maximal de 1 million de francs des avances avec une marge de 0,2% par rapport au taux de l'épargne ordinaire, en blanc remboursables dans un délai de 5 ans ou garanties, lui permettant de racheter des années de prévoyance. Pour les montants supérieurs à 1 million, cette marge est de 0,4%.

La BCVs compte des prêts consentis à 6 anciens membres de la Direction générale pour un montant total de 1,62 million de francs aux conditions fixées pour le personnel.

La BCVs n'a pas de crédits ou des prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.23 PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS en milliers de francs

	À vue	Dénonçable	Échéance d'ici 3 mois	Échéance entre 3 et 12 mois	Échéance entre 12 mois et 5 ans	Échéance après 5 ans	Immobilisé	Total
<b>Actifs / instruments financiers</b>								
• Liquidités	2'371'338							2'371'338
• Créances sur les banques	155'305		215'000	441'893	85'000			897'198
• Créances sur la clientèle	19'375	435'826	221'867	225'110	652'918	802'947		2'358'043
• Créances hypothécaires	34'655	490'783	454'906	811'231	4'601'592	3'529'728		9'922'895
• Opérations de négoce	127							127
• Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	15'868							15'868
• Immobilisations financières	45'297		2'000	11'678	94'329	188'529	9'563	351'396
<b>Total 31.12.2018</b>	<b>2'641'965</b>	<b>926'609</b>	<b>893'773</b>	<b>1'489'912</b>	<b>5'433'839</b>	<b>4'521'204</b>	<b>9'563</b>	<b>15'916'865</b>
Total 31.12.2017	2'776'620	898'259	871'380	1'256'166	5'319'783	4'209'229	13'919	15'345'356
<b>Fonds étrangers / instruments financiers</b>								
• Engagements envers les banques	22'092		832'841	543'376	65'000	263'000		1'726'309
• Engagements résultant d'opérations de financement de titres								0
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	3'557'556	5'493'123	376'975	189'032	51'500	156'000		9'824'186
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	91'191							91'191
• Obligations de caisse			3'424	4'527	22'908	3'244		34'103
• Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage			50'000	48'000	1'300'000	1'609'000		3'007'000
<b>Total 31.12.2018</b>	<b>3'670'839</b>	<b>5'493'123</b>	<b>1'263'240</b>	<b>784'935</b>	<b>1'439'408</b>	<b>2'031'244</b>	<b>0</b>	<b>14'682'789</b>
Total 31.12.2017	3'506'816	5'416'638	1'386'395	647'107	1'013'481	2'205'654	0	14'176'091

### 9.24 PRÉSENTATION DES ACTIFS ET PASSIFS RÉPARTIS ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER, SELON LE PRINCIPE DU DOMICILE

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger. La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

### 9.25 RÉPARTITION DU TOTAL DES ACTIFS PAR PAYS OU PAR GROUPES DE PAYS (PRINCIPE DU DOMICILE)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs par pays ou par groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger. La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

### 9.26 RÉPARTITION DU TOTAL DES ACTIFS SELON LA SOLVABILITÉ DES GROUPES DE PAYS (DOMICILE DU RISQUE)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs selon la solvabilité des groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger, selon le principe du domicile du risque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

### 9.27 PRÉSENTATION DES ACTIFS ET PASSIFS RÉPARTIS SELON LES MONNAIES LES PLUS IMPORTANTES POUR LA BANQUE

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes car la position nette globale en monnaies étrangères n'excède pas 5% des actifs de la Banque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

## 10 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS HORS BILAN

### 10.1 RÉPARTITIONS ET COMMENTAIRES DES CRÉANCES ÉVENTUELLES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS en milliers de francs

	2018	2017
• Engagements de couverture de crédit et similaires	0	0
• Garanties de prestation de garantie et similaires	43'255	49'147
• Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	0	0
• Autres engagements conditionnels	0	0
<b>Total des Engagements conditionnels</b>	<b>43'255</b>	<b>49'147</b>

### 10.2 RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR ENGAGEMENT

La Banque n'a pas de crédits par engagement au 31 décembre 2018.

### 10.3 RÉPARTITION DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES en milliers de francs

	2018	2017
• Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	53'692	11'803
• Placements fiduciaires auprès de sociétés liées	0	0
• Crédits fiduciaires	0	0
• Opérations fiduciaires relatives au prêt / emprunt de titres, lorsque la banque agit sous son nom pour le compte de clients	0	0
• Autres opérations fiduciaires	0	0
<b>Total Opérations fiduciaires</b>	<b>53'692</b>	<b>11'803</b>

### 10.4 RÉPARTITION DES AVOIRS ADMINISTRÉS ET PRÉSENTATION DE LEUR ÉVOLUTION

La Banque n'est pas soumise à la publication des informations relatives aux avoirs administrés, la somme du Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement et des Charges de commissions n'atteignant pas le tiers de la somme du Résultat brut des opérations d'intérêts, du Résultat des opérations de commissions et des prestations de service et du Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

## 11 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 11.1 RÉPARTITION DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

La Banque n'est pas soumise à la publication de la répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur car elle applique l'approche « de minimis » pour le calcul des fonds propres nécessaires aux risques de marché.

### 11.2 INDICATION DE PRODUITS DE REFINANCEMENT SIGNIFICATIFS DANS LA RUBRIQUE «PRODUIT DES INTÉRÊTS ET DES ESCOMPTE» AINSI QUE DES INTÉRÊTS NÉGATIFS SIGNIFICATIFS en milliers de francs

Intérêts négatifs	2018	2017
Intérêts négatifs sur opérations actives (réduction des produits d'intérêts)	-7'909	-5'460
Intérêts négatifs sur opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	7'065	6'310

## 11 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

<b>11.3 RÉPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL</b> en milliers de francs	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la Banque, appointements et allocations supplémentaires)	55'762	55'431
- dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	1'324	1'676
Prestations sociales	15'228	14'852
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance	0	0
Autres charges de personnel	3'943	2'837
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>74'933</b>	<b>73'120</b>

<b>11.4 RÉPARTITION DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b> en milliers de francs	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Coût des locaux	4'081	4'495
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	5'696	9'233
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	14'997	15'510
Honoraires de la société d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	474	614
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	418	567
- dont pour d'autres prestations de service	56	47
Autres charges d'exploitation	11'277	11'316
- dont rémunération de la garantie de l'Etat (art. 5 al.2 Loi sur la Banque Cantonale du Valais)	4'015	4'040
- dont frais de prestation	1'858	1'917
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>36'525</b>	<b>41'168</b>

### 11.5 COMMENTAIRES DES PERTES SIGNIFICATIVES AINSI QUE DES PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES DE MÊME QUE DES DISSOLUTIONS SIGNIFICATIVES DE RÉSERVES LATENTES, DE RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX ET DE CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS DEVENUS LIBRES

La part de 1,695 million de francs encaissée en 2018 (1,692 million de francs en 2017) de la vente de la participation Swisscanto intervenue en 2015 est enregistrée comme *Produits extraordinaires*.

### 11.6 INDICATIONS ET MOTIVATION DES RÉÉVALUATIONS DE PARTICIPATIONS ET D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU PLUS À HAUTEUR DE LA VALEUR D'ACQUISITION

Aucune participation ou immobilisation corporelle n'a été réévaluée jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition.

### 11.7 PRÉSENTATION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL RÉPARTI ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER SELON LE PRINCIPE DU DOMICILE DE L'EXPLOITATION

Le résultat opérationnel est entièrement réalisé en Suisse, la Banque Cantonale du Valais n'ayant pas de présence hors des frontières nationales.

<b>11.8 PRÉSENTATION DES IMPÔTS COURANTS ET LATENTS, AVEC INDICATION DU TAUX D'IMPÔTATION</b> en milliers de francs	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Charges relatives aux impôts courants	16'243	15'283
Charges relatives aux impôts latents	0	0
<b>Total Impôts</b>	<b>16'243</b>	<b>15'283</b>
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	14,00%	13,58%
Aucun report de perte n'influence les impôts sur le revenu.		

En vertu de l'art. 28 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, la Banque est soumise à tous les impôts cantonaux et communaux selon les règles valables pour les sociétés de capitaux. Elle est exonérée des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital proportionnellement à la part du capital de la Banque détenue par le canton.

## 11 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 11.9 INDICATIONS ET COMMENTAIRES SUR LE RÉSULTAT PAR DROIT DE PARTICIPATION, PAR LES BANQUES COTÉES (TITRES DE PARTICIPATION)

	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
	Actions nominatives	Actions nominatives
Bénéfice de l'exercice (en francs)	67'076'733	64'049'176
Variations des réserves pour risques bancaires généraux (en francs)	35'000'000	35'000'000
<b>Résultat d'entreprise apuré (en francs)</b>	<b>102'076'733</b>	<b>99'049'176</b>
<b>Titres de participation en circulation</b>		
Nombre moyen pondéré	15'800'000	15'800'000
<b>Bénéfice par titre de participation</b>	<b>6,46</b>	<b>6,27</b>

Le bénéfice non dilué par action nominative est calculé en divisant le résultat d'entreprise apuré par le nombre moyen pondéré d'actions nominatives. La banque n'ayant ni capital autorisé ni capital conditionnel selon les art. 651 et 653 CO, le bénéfice dilué est similaire au bénéfice non dilué.

## PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉPARTITION DU BÉNÉFICE RÉSULTANT DU BILAN en milliers de francs

Bénéfice	67'077
Bénéfice reporté	74
<b>Bénéfice résultant du bilan</b>	<b>67'151</b>
<b>Répartition du bénéfice résultant du bilan</b>	
Attribution à la Réserve légale issue du bénéfice	14'200
Distribution au moyen du bénéfice au bilan	
- sur les actions nominatives	52'930
<b>Report à nouveau</b>	<b>21</b>

Le Président du Conseil d'administration  
Pierre-Alain Grichting

Le Président de la Direction générale  
Pascal Perruchoud

# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



## **Rapport de l'organe de révision** **à l'Assemblée générale de Banque Cantonale du Valais** **Sion**

### **Rapport sur les comptes annuels**

#### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cantonale du Valais, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 92 à 125) donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (Circ.-FINMA 15/1) et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### **Bases de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la Banque Cantonale du Valais, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Notre approche d'audit**

<p><b>Vue d'ensemble</b></p> <p>Caractère significatif</p> <p>Étendue de l'audit</p> <p>Éléments clés de l'audit</p>	<p>Caractère significatif global: CHF 5'800'553</p> <p>Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux afin d'émettre une opinion d'audit portant sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, compte tenu de la structure de la Banque, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et du secteur d'activité de la Banque.</p> <p>L'évaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires a été identifiée comme élément clé de l'audit.</p>
--	--

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion  
Téléphone: +41 58 792 60 00, Téléfax: +41 58 792 60 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



## **Caractère significatif**

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

<i>Caractère significatif global</i>	CHF 5'800'553
<i>Comment l'avons-nous déterminé ?</i>	5 % du résultat opérationnel (étant le résultat de la période avant impôts, avant variations des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires)
<i>Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global</i>	Nous avons choisi le résultat opérationnel comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance de la Banque, et d'une grandeur de référence généralement reconnue dans le secteur financier.

## **Étendue de l'audit**

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte quand des jugements ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

## **Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)**

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes annuels pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit ; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



## Evaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires

<i>Éléments clés de l'audit</i>	<i>Manière dont les éléments clés ont été examinés</i>
<p>Comme décrit à l'annexe 9.2, la Banque octroie des crédits hypothécaires et créances sur la clientèle (76.2% du total des actifs ou CHF 12'280.9 millions).</p> <p>Nous considérons le processus d'identification des créances présentant des signes de défaillance comme un élément clé de l'audit, compte tenu de l'importance du portefeuille de crédits. En outre, la détermination du montant des corrections de valeur s'appuie sur la capacité de remboursement du débiteur et/ou la valeur de liquidation des gages qui peuvent être influencés par des facteurs subjectifs.</p> <p>La Banque dispose d'un système d'alerte qui permet au Conseil d'administration et à la Direction d'identifier et d'analyser le risque de défaut, de prendre les mesures conservatoires et de déterminer les corrections de valeur nécessaires.</p> <p>Les principes de comptabilisation et d'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, ainsi que les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin en corrections de valeur sont décrits dans l'annexe aux comptes annuels (pages 97, 104 et 105).</p>	<p>Nous avons vérifié et testé les contrôles clés encadrant l'activité de crédits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôles relatifs à l'identification des signes de défaillance afin de déterminer le périmètre des créances en souffrance et/ou compromises ;</li> <li>• Contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeur, y compris la détermination de la valeur retenue des sûretés (valeur de marché ou valeur de liquidation).</li> </ul> <p>En outre, sur la base de tests par sondage, nous avons vérifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• que les dossiers de crédit sélectionnés ont été attribués à la classe de risque correspondante ;</li> <li>• que les rapports d'alertes générés automatiquement sont fiables ;</li> <li>• que la valeur retenue des sûretés (valeur de marché ou valeur de liquidation) a été établie, respectivement mise à jour, conformément aux pratiques de marché ;</li> <li>• que le montant des corrections de valeur a été déterminé conformément aux principes comptables.</li> </ul>

## **Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (Circ.-FINMA 15/1) et qui sont conformes à la loi suisse et aux statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque Cantonale du Valais à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



## **Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les comptes annuels, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Banque Cantonale du Valais.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la Banque de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration et le Comité d'audit, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration et au Comité d'audit une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

A partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration et avec le Comité d'audit, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

### ***Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires***

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'O. Grossi'.

Omar Grossi  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. Morelli'.

Lorenzo Morelli  
Expert-réviseur

Sion, le 13 mars 2019

## INDICATIONS LIÉES AUX FONDS PROPRES ET À LA LIQUIDITÉ

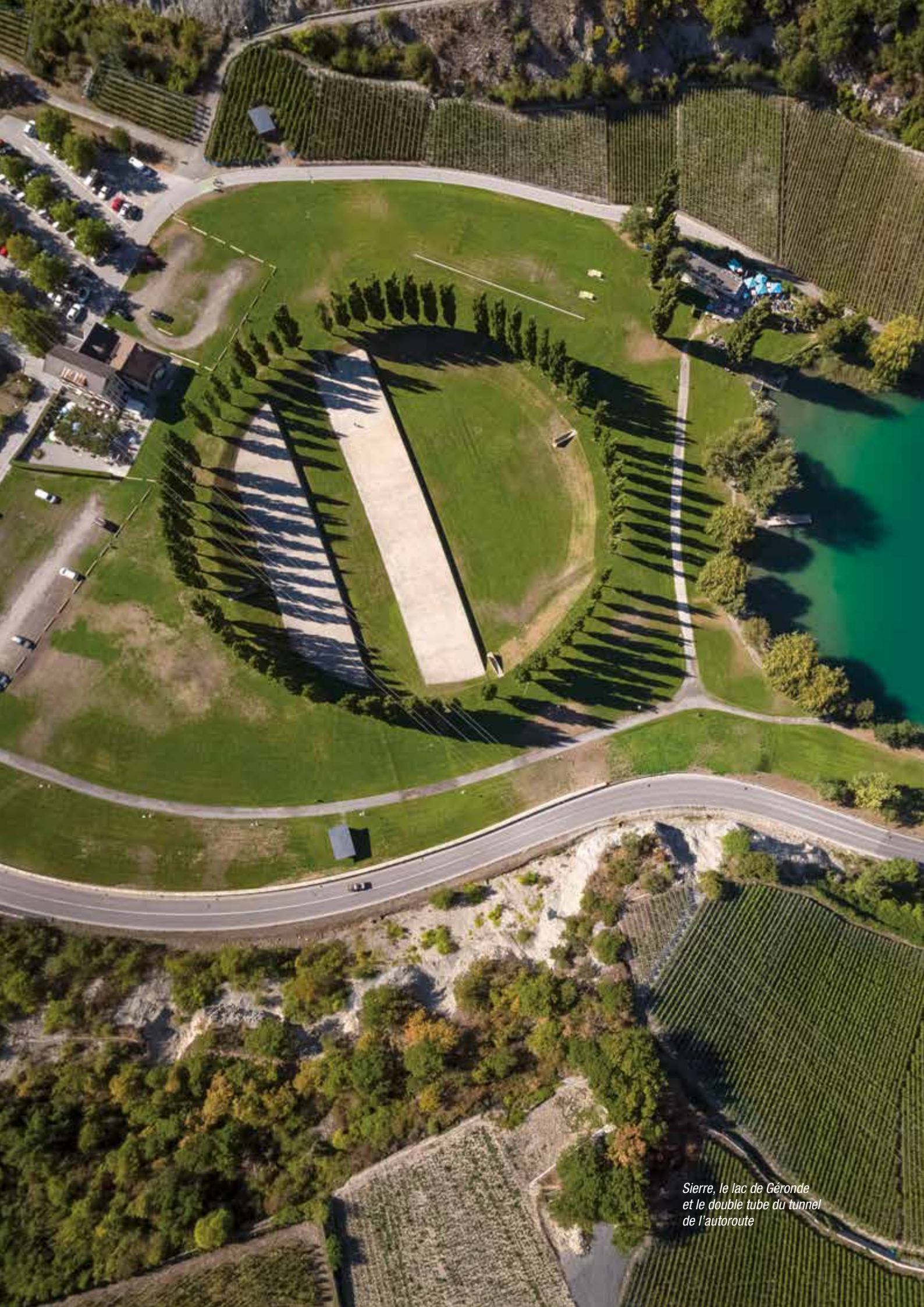
La Banque publie sur son site internet l'intégralité de la « Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – pilier III : Discipline de marché » au 31 décembre 2018.

Pour le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels, la Banque Cantonale du Valais peut choisir entre différentes approches. La Banque Cantonale du Valais a opté pour les approches suivantes :

<b>Risques de crédit :</b>	• Approche standard suisse (AS-CH)
<b>Risques de marché :</b>	• Approche « de-minimis »
<b>Risques opérationnels :</b>	• Approche de l'indicateur de base

Fonds propres pouvant être pris en compte et nécessaires en milliers de francs	31.12.2018	31.12.2017
<b>Fonds propres pouvant être pris en compte</b>		
Capital social	158'000	158'000
Réserves pour risques bancaires généraux	529'400	494'400
Réserve légale issue du capital, Réserve légale issue du bénéfice et Bénéfice reporté	636'206	622'124
Propres titres de participation	-7'519	-988
<b>Fonds propres de base</b>	<b>1'316'087</b>	<b>1'273'536</b>
<b>Fonds propres de base (Tier 1)</b>	<b>1'316'087</b>	<b>1'273'536</b>
<b>Fonds propres complémentaires (Tier 2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)</b>	<b>1'316'087</b>	<b>1'273'536</b>
<b>Fonds propres nécessaires</b>		
Risques de crédit	534'826	508'645
Risques sans contrepartie	30'613	30'855
Risques de marché	411	91
Risques opérationnels	34'423	33'909
<b>Fonds propres nécessaires minimaux</b>	<b>600'273</b>	<b>573'500</b>
<b>Positions pondérées en fonction des risques</b>	<b>7'503'421</b>	<b>7'168'750</b>
<b>Volant anticyclique</b>	<b>68'217</b>	<b>64'812</b>
en % des positions pondérées en fonction des risques	0,9%	0,9%
<b>Ratios de fonds propres</b>		
Ratio relatif aux Fonds propres de base durs (CET1)	17,5%	17,8%
Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1)	17,5%	17,8%
<i>ajusté du volant anticyclique</i>	<i>16,6%</i>	<i>16,9%</i>
Ratio relatif aux Fonds pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	17,5%	17,8%
<i>ajusté du volant anticyclique</i>	<i>16,6%</i>	<i>16,9%</i>
Objectif stratégique défini par la Banque	18,0%	18,0%
Exigences de Fonds propres réglementaires fixées par le régulateur, majorées du volant anticyclique	13,7%	13,7%
<b>Ratio de levier</b>	<b>7,9%</b>	<b>7,9%</b>
<b>Ratio de liquidité à court terme (LCR)</b>		
Moyenne des données mensuelles du quatrième trimestre	107,4%	132,2%

En cas de variation de  $\pm 100$  points de base (bp) de la courbe des taux d'intérêts, la valeur de marché des fonds propres de la Banque oscillerait entre -180,6 millions de francs (en cas de hausse des taux de 100 bp) et +199,4 millions de francs (en cas de baisse des taux de 100 bp). L'impact sur les revenus varierait de respectivement 17,9 millions de francs (en cas de hausse des taux de 100 bp) et -7,7 millions de francs (en cas de baisse des taux de 100 bp avec un taux plancher de référence à 0 % pour les prestations de la clientèle). Ces mesures intègrent les hypothèses de renouvellement des positions à taux fixe selon leurs caractéristiques de durée et de pricing observables historiquement.



*Sierre, le lac de Géronda  
et le double tube du tunnel  
de l'autoroute*

# IMPRESSUM

**Responsable de la publication**

Lysiane Tissières, Fondée de pouvoir  
Responsable communication, BCVs

**Textes**

Lysiane Tissières, BCVs

**Recherche iconographique et photographique**

Sauf indication contraire, les photographies illustrant ce document ont été réalisées par Robert Hofer, les portraits du Conseil d'administration et de la Direction élargie par Jean-Claude Roh.

**Adaptation graphique**

Graphic design, Eddy Pelfini, Sion

**Mise en page et impression**

Schoechli Impression & Communication, Sierre

**©BCVs**

Reproduction des textes autorisée avec mention de la source. Le présent rapport est publié en français et en allemand.

